This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073495705

0914
.109
913/14-
1916/17

Library of

Princeton University.

Theodore F. Sanxay Fund

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1914-1915

CLXV[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1916 [A]

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1914-1915

CLXV^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME XII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1916

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Académie a tenu régulièrement ses séances bi-mensuelles en 1914 et 1915.

Mais en raison de l'état de guerre, elle a, dans sa séance du 18 décembre 1914, décidé que la séance publique de mai n'aurait pas lieu en 1915.

Elle a dû également, et pour les mêmes raisons, prononcer la suspension des concours pour les prix littéraires et scientifiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 23 JANVIER 1915

AUX OBSÈQUES

DE M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

MEMBRE TITULAIRE

Par M. Ch. DESSEZ

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas perd, en M. Alexandre de Roche du Teilloy, le plus fidèle de ses membres, le plus vaillamment jeune de ses doyens. Il y a quinze jours, il assistait encore à notre dernière séance et en suivait, avec une faculté d'attention toujours vive, les intéressantes discussions. Il y est même, vous vous le rappelez, directement intervenu. Comme on comparait les ravages actuels de nos campagnes lorraines aux destructions des guerres du dix-septième siècle : « Est-il vrai, demanda-t-il, que des communes entières aient alors complètement disparu? » Et, à la réponse affirmative de son interlocuteur, le fervent latiniste, le dévot de Virgile qu'il était, ne put pas, vous vous en souvenez aussi, s'empêcher de donner la traduction

Digitized by Google

poétique qu'il avait toujours, en pareil cas, sur les lèvres :

Etiam periere ruinæ.

Notre excellent confrère est demeuré ainsi, jusqu'au bout, semblable à lui-même. Pour retracer sa carrière académique, et pour fixer son image, nous n'avons pas à faire de longues et pénibles recherches; il nous suffira de laisser parler nos plus récents souvenirs.

***

Très modeste, aussi défiant de ses propres mérites qu'il était prompt à distinguer ceux des autres, M. Alexandre de Roche ne s'est présenté qu'assez tard à vos suffrages. Mais, depuis le jour où il fut reçu parmi vous, quelle belle activité il a déployée et comme il a bien regagné le temps perdu! Il était de toutes vos commissions, et particulièrement de cette Commission des prix de vertu, dont la tâche, si délicate, grandit chaque année, avec les générosités qu'elle provoque, avec la confiance qu'elle inspire. Pouvons-nous même concevoir son fonctionnement en l'absence de notre regretté confrère? Nous l'entendons encore, à chacune de nos réunions, nous intéressant à quelque humble existence qu'on lui avait signalée ou qu'il avait découverte, ici dans une mansarde, là au fond d'une cour. Ses rapports étaient autant de petits tableaux de genre, où le poète qu'il était avait mis beaucoup de son art, mais où il avait mis, surtout, beaucoup de son cœur. Ses candidates

Digitized by Google

nous devenaient immédiatement sympathiques et nous les adoptions d'enthousiasme. Peut-être a-t-il eu quelques déceptions; qui n'en a pas? Peut-être s'est-il reproché, dans telle ou telle circonstance, de n'avoir pas apporté, à l'examen des titres des postulantes, une critique plus sévère, mais les belles et bonnes âmes sont naturellement et presque irrémédiablement naïves, et il est beau de se tromper comme elles. Après tout, nous dirait M. de Roche, *res sacra miser*, le malheureux est chose sacrée, et un prix de vertu ne se trompe jamais complètement d'adresse quand il va à un malheureux.

***

M. de Roche faisait également partie de vos commissions de prix littéraires, de vos commissions de lecture, et il s'y est vite révélé le plus bienveillant à la fois et le plus redoutable des critiques. S'agissait-il d'encourager et de guider un talent naissant? Nulle main n'était plus flatteusement douce que la sienne. Pour les essais réussis, il avait les éloges les plus délicats; pour les audaces un peu aventurées, il avait les plus charmantes excuses. C'était le maître indulgent qui adore la jeunesse jusque dans ses erreurs. Mais s'il s'agissait d'un de nos travaux personnels, d'une page à introduire dans nos Mémoires, quel rigoureux censeur il était et combien pénétrant! Que de termes, que de locutions il a énergiquement condamnés! En vain, pour nous défendre, alléguions-nous la coutume et l'usage; il opposait à une cou-

Digitized by Google

tume vicieuse l'usage des grands classiques, et leurs textes, dont il avait toujours une provision abondante, conféraient à ses jugements une autorité décisive. On n'appelait guère des arrêts littéraires ou grammaticaux de M. de Roche; on pouvait maugréer un peu et un peu sourire de son intraitable purisme, on s'inclinait devant la tradition qui était en lui. Noble tradition, Messieurs, qu'il importe plus que jamais de maintenir. C'est protéger une partie de notre patrimoine national que de s'opposer à l'invasion de notre langue par des néologismes barbares, et, en montant sa garde de bon grammairien, notre vénéré confrère faisait œuvre de bon Français.

***

Quelquefois, moins souvent que nous ne l'aurions désiré, M. de Roche a donné sa contribution directe à nos Mémoires. Je ne parle pas de la publication de divers papiers de famille, comme les notes de campagne du capitaine Georges Bangofsky, mais de ses études sur notre concitoyen Eugène Hugo, le malheureux frère de Victor, et surtout sur M^me^ Fouquet, la mère du fameux surintendant des finances de Louis XIV, que l'on appelait, paraît-il, la mère des pauvres. Ces études sont d'une lecture délicieuse. Oh! certes, ce n'est pas de la critique savante, et les esprits soucieux de rigoureuse méthode y pourraient trouver à redire. Mais ces confidences d'un esprit aimable et fin qui se raconte, à propos de ses trouvailles de bibliophile, ont un singulier charme.

Digitized by Google

C'est quelque chose de léger, d'ailé, comme l'abeille et la poésie.

Et cette impression de grâce, nous la retrouvons encore à la lecture du discours qu'il prononça, le 23 mai 1901, comme président, à la séance solennelle de l'Académie de Stanislas. Vous vous en souvenez, Messieurs, les récipiendaires du jour étaient un de nos meilleurs historiens lorrains et le recteur même de l'Académie de Nancy, M. Gasquet, et les personnes qui ne connaissaient pas M. de Roche pouvaient se demander si le modeste professeur de la veille serait bien à la hauteur de sa tâche. L'événement a eu de quoi contenter les plus difficiles. Sans prétendre rivaliser de considérations philosophiques et historiques ni avec l'un ni avec l'autre des récipiendaires, M. de Roche sut dire à chacun d'eux ce qui convenait, comme il convenait. Simplement, naturellement, à force de tact et de mesure, il fut un président parfait.

***

A coup sûr, Messieurs, je n'ai pas épuisé, dans cette revue rapide, la liste des mérites de notre regretté confrère. J'ai laissé à d'autres, qui en ont été les témoins, le soin de dire ce qu'a été sa longue carrière universitaire, les brillants élèves qu'il a, pour sa part, contribué à former, et qui l'ont entouré, jusqu'à sa dernière heure, de leur reconnaissante affection. Je ne vous ai pas dit, non plus, parce qu'un autre le dira mieux que je ne pourrais le faire, le rôle de M. de Roche comme secrétaire général de

Digitized by Google

l'Association des anciens élèves des Lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar, l'activité féconde qu'il y a déployée, la grâce, — ce mot me revient toujours parce qu'il me semble toujours le mot adéquat, — de ses rapports annuels. Mais vous ne me pardonneriez pas de ne pas rappeler, dussent d'autres le rappeler aussi, ce qu'il y avait de charme dans sa conversation si alerte et si vraiment jeune. Les années avaient beau passer sur sa tête, ses yeux, auxquels ce grand liseur avait tant demandé, avaient beau lui refuser peu à peu leur service, sa curiosité intellectuelle demeurait entière, son esprit ne faiblissait pas. Autour de tout sujet, ses souvenirs jaillissaient en foule, lui fournissant tantôt la date qui le situe, tantôt, du moins, la citation qui l'illustre. Et, s'il était question du passé de notre Lorraine, d'un des personnages qui l'ont honorée, quelle jolie flamme s'allumait encore dans son regard, et quelle émotion vibrante exprimait sa voix! Dans cette passion des belles-lettres qui est, dit-il, quelque part, de toutes les passions la plus innocente, celle à laquelle Dieu réserve ses plus paternelles indulgences, M. de Roche avait trouvé le secret de ne pas vieillir.

Un malheur, glorieux il est vrai, rude pourtant et profondément douloureux, l'avait récemment frappé. Son gendre, officier d'avenir dans un de nos régiments de Toul, était tombé au champ d'honneur, au cours d'une des premières batailles de la guerre présente. Mais vous connaissez la foi religieuse et la foi patriotique de notre confrère : il puisa en elles la force de consentir au sacrifice. Et, il y a un mois,

Digitized by Google

quand un zeppelin, survolant notre ville, jeta une de ses bombes dans son jardin, tout près de sa maison, M. de Roche eut, sans aucun doute, un moment d'angoisse cruelle en voyant tout couverts d'éclats de vitres les lits de ses petits-enfants endormis, mais ce moment n'eut que la durée d'un éclair; après avoir constaté que les chers petits avaient miraculeusement échappé à la mort, le bon grand-père reprenait toute sa sérénité d'âme, se contentant de mépriser l'ennemi qui cherche à se venger de ses insuccès sur les villes sans défense, sur les femmes, les vieillards et les petits enfants. Cette sérénité l'a suivi et devait le suivre jusqu'à l'heure suprême : avec les espérances divines qui l'ont enchanté, il a, dans le grondement du canon qui arrivait à ses oreilles, perçu comme l'annonce de la libération prochaine, disons mieux, de la victoire finale de son pays.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1914-1915

Par M. Émile CHATELAIN

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Le 14 mai 1914 l'Académie tenait sa dernière séance publique, avec le cérémonial accoutumé, dans le salon de l'Hôtel de Ville. Deux mois et demi après éclatait la terrible guerre que nous sommes en train de vivre. Le souci de garder à ce compte rendu son caractère propre, en n'y mêlant rien d'étranger, ne peut nous engager à garder le silence sur les événements extérieurs qui ont rempli cette année et à feindre d'ignorer dans quel temps tragique l'Académie a manifesté son activité.

Il faut constater d'abord que nous n'avons pas cessé de nous livrer à nos occupations habituelles et que nous n'avons pas suspendu un seul instant nos séances ordinaires. Nous les avons tenues régulièrement ici, dans notre salle, deux fois par mois, en avançant seulement l'heure à laquelle nous nous réunissons. Nous l'avons fixée à 5 heures du soir au lieu de

Digitized by Google

8 heures. Les procès-verbaux témoignent que l'assiduité des membres de l'Académie n'a pas fléchi. Si le nombre des assistants a diminué, c'est que plusieurs de nos confrères dès la première heure de la guerre nous ont quittés pour aller à l'armée. M. le général de Lardemelle, M. le lieutenant-colonel Le Joindre, M. Paul Perdrizet, M. Charles Sadoul, M. Jules Beaupré, chacun servant selon son grade et à son poste, sont sous les drapeaux.

Dans la première séance tenue après les vacances, le 6 novembre 1914, vous avez adressé, Messieurs, le salut de l'Académie à ces confrères absents mobilisés au service de la patrie. Mobilisé aussi Me Henri Mengin que nous voyons, dans Nancy même, prêt à toute alerte, courir au danger, relever les blessés, secourir les victimes. Je ne nomme, Messieurs, que nos membres titulaires. Que ce salut renouvelé aujourd'hui tienne lieu pour eux de l'inscription de leur nom parmi ceux des membres présents à chacune de nos séances. Chaque fois que nous sommes réunis ici ils sont avec nous.

La mort nous a enlevé cinq confrères : un membre titulaire, M. Alexandre de Roche du Teilloy; un ancien membre titulaire, M. Raymond Blondel, et trois associés-correspondants : M. Louis Laffitte, M. le Dr Henri Zilgien et M. Théophile Lambert.

Vous avez perdu en M. Alexandre **de Roche du Teilloy** un de vos confrères les plus vénérés et les plus aimés. Il vous avait donné depuis vingt ans le meilleur de lui-même.

Digitized by Google

Né à Nancy en 1837, M. de Roche fit toutes ses études dans notre lycée. Il luttait pour les premiers rangs avec des condisciples tels qu'Émile Gebhart. Il prit le grade de licencié à la Faculté des Lettres alors naissante et les brillantes leçons des Charles Benoit, des Émile Burnouf, des Mézières achevèrent de développer les fines et délicates qualités de son esprit.

Il dévoua, vous le savez, sa vie entière à la jeunesse. Il rentra au lycée de Nancy comme professeur en 1864, avec un titre modeste d'abord, et il y fut nommé chargé de cours de lettres en 1867; il devait garder ce poste pendant plus de trente ans.

Quel maître il fut pour tant de générations d'élèves, quelqu'un l'a dit devant sa tombe avec la sûreté des souvenirs et l'émotion d'un témoin. On a dit aussi quels trésors de son intelligence et de son âme il prodigua à l'Association des anciens élèves du lycée, dont il fut pendant dix ans le secrétaire général.

Je vous rappellerai en peu de mots la carrière académique de votre confrère. Votre président, M. Dessez, a trop bien loué en lui l'homme de foi et l'homme de devoir, l'écrivain de goût, le causeur charmant, le Nancéien fervent, pour que j'aie la témérité de redire autrement ce qu'il a dit dans la perfection. Son discours est imprimé dans le même volume de vos Mémoires que ce compte rendu.

En accueillant parmi vous M. de Roche comme associé-correspondant en 1893, puis comme titulaire en 1896, vous aviez voulu surtout honorer le professeur zélé et sympathique qui déjà pendant de lon-

Digitized by Google

gues années s'était fait des amis de ses nombreux élèves, le Lorrain familier avec le passé de sa province et de sa ville natale, le lettré passionné pour toutes les nobles études.

Il ne s'était point fait connaître encore par des ouvrages publics. Son entrée dans vos rangs lui donna l'occasion de produire au jour ses qualités d'écrivain et ouvrit un nouveau champ à son esprit de dévouement.

Quelle assiduité à vos séances et quel empressement à prendre part à tous vos travaux ! Il était de toutes vos commissions. La Commission des prix de vertu était particulièrement faite pour satisfaire le penchant de son cœur à l'admiration de la beauté morale et à la pitié. Il le montra bien dans le rapport qu'il écrivit en 1896. Dans vos commissions des concours littéraires il se révéla comme « le plus bienveillant à la fois et le plus redoutable des critiques ». Quelle pénétration de jugement, quel souci de la pureté du langage !

Appelé par vous à la présidence en 1900, il remplit les tâches difficiles attachées à ce poste d'honneur avec une rare distinction. Quelle grâce et quel tact dans sa réponse aux récipiendaires de 1901. C'étaient M. Gasquet, recteur de l'Académie, et M. l'abbé Eugène Martin, auteur de l'*Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson* et de l'*Histoire des Diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Il sut louer, comme il convenait, dans le premier le brillant élève de l'Université, lauréat de ce concours général qui jadis faisait connaître de bonne heure tant de noms destinés à

Digitized by Google

devenir illustres, le fin lettré, le poète discret, l'écrivain d'une précision et d'une élégance classiques, le savant qui unissait à l'exactitude de l'érudition la largeur des vues philosophiques, l'administrateur également ferme et bienveillant. Il dit au second sa haute estime confraternelle pour le professeur dévoué, son admiration pour l'historien attaché aux traditions sacrées et en même temps homme moderne par la sagacité de la critique, le minutieux examen des textes, la conscience scientifique, le constant souci d'équité.

M. de Roche a enrichi vos Mémoires de plusieurs publications. Il a extrait pieusement de papiers de famille *Les Étapes de Georges Bangofsky*, fragments précieux pour la petite histoire, les anecdotes et le détail de la vie du soldat dans les armées de Napoléon. Il vous a exposé le résultat de ses minutieuses recherches sur un curieux petit livre du dix-septième siècle : le *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, et sur son auteur, qui n'est autre que Mme Fouquet, la mère du surintendant. Il vous a apporté des renseignements nouveaux sur la personne d'Eugène Hugo, le malheureux frère de Victor, et il a ramené au jour quelques pièces de ce poète oublié né à Nancy. Ces études, « d'une lecture délicieuse, sont les confidences d'un esprit aimable et fin qui se raconte à propos de ses trouvailles de bibliophile, quelque chose d'ailé, de léger, comme l'abeille et la poésie ».

Notre confrère fut fidèle aux lettres, fidèle à l'Académie jusqu'à ses derniers jours, affligés par un

Digitized by Google

malheur glorieux et troublés par des émotions tragiques dans la nuit du 25 décembre 1914.

M. Raymond **Blondel** est né à Vaucouleurs en 1844. C'est à Nancy qu'il a déployé le meilleur de son activité, dans notre Université et à notre Barreau. Comme membre du Conseil général des Vosges il n'a pas rendu moins de services à ses concitoyens qu'à ses élèves et à ses clients, par sa science, sa droiture et son infatigable dévouement.

Lorrain enraciné, dès la restauration de notre école de droit il venait lui demander le titre de docteur, puis s'y préparer à l'agrégation. En 1872, malgré l'interruption de ses études par son service militaire volontaire pendant la campagne de 1870-1871, il fut nommé agrégé des facultés de droit et attaché à celle de Nancy qu'il ne devait plus quitter. Il y occupa la chaire de droit civil depuis 1876 et fut appelé à l'honneur et à la charge du décanat en 1901 par le vœu unanime de ses collègues. Il n'était pas moins apprécié au Palais. C'est comme bâtonnier et ancien bâtonnier qu'il a prononcé deux admirables discours, l'un le 19 décembre 1896, pour célébrer, en un jour de fête, le cinquantième anniversaire de l'inscription au tableau de Me Lombard père, vénéré doyen de l'Ordre des Avocats, le second moins d'un an après, en un jour de deuil, devant la tombe de Paul Lombard, bâtonnier.

Les œuvres de M. Blondel sont nombreuses. Ce sont ses thèses de doctorat (1869), l'une sur *L'erreur, le dol et la violence dans les contrats,* l'autre sur *Les*

Digitized by Google

attributions respectives du président de la cour d'assises et du jury, plusieurs monographies juridiques importantes, écrites sous la forme d'articles de la grande encyclopédie (communauté conjugale; contrat de mariage; annulation; incendie); des notes dans le recueil de jurisprudence de Dalloz et dans le *Recueil des arrêts de la Cour de Nancy;* des articles publiés dans la *Revue critique de législation.* Il faut signaler à part, comme un acte au bénéfice de la Lorraine entière, le rapport qu'il rédigea, en 1890, au nom du Conseil général des Facultés, sur la création d'une université à Nancy. C'est la démonstration « éloquente et qui devait être victorieuse » des titres de Nancy à devenir le siège d'une grande université régionale.

Tels étaient les mérites et les services de M. Blondel quand il entra à l'Académie en 1900 comme associé-correspondant. Il fut élu titulaire le 21 juin 1901. Il retrouvait parmi vous, Messieurs, plusieurs de ses condisciples et de ses élèves à l'École de Droit. Peu de temps après, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur (22 janvier 1902).

Il n'a pas moins bien mérité de votre Compagnie que de l'Enseignement et du Barreau. Son activité s'est répandue dans vos différentes commissions.

Il a été chargé en 1902 du rapport sur les prix de vertu. En 1904, dans son discours de réception, auquel il a donné le titre de : *Un lycée d'autrefois,* il vous a d'abord raconté, sans craindre le reproche de s'attacher « à des histoires de collège et à des niaiseries universitaires », l'histoire savante du baccalauréat,

Digitized by Google

de cette institution à la fois pédagogique et sociale qui doit sanctionner les études d'enseignement secondaire en même temps qu'ouvrir l'entrée des hautes études et de la plupart des professions; il vous en a rappelé les lointaines origines; il vous a promenés dans le dédale des retouches, des remaniements et des transformations dont il a été l'objet depuis un siècle; puis il vous a fait, avec la vivacité et l'émotion de ses souvenirs, un tableau vivant du lycée de Metz dans les dernières années de son existence. C'est dans ce lycée qu'il avait pris le goût des lettres et vous reconnaissiez dans l'orateur académique le lauréat de rhétorique, l'ami de tous les exercices par lesquels ses maîtres d'autrefois lui avaient appris à penser juste et à bien dire.

Élevé aux fonctions de président, il a répondu, dans la séance publique de 1906, aux récipiendaires M. Melin et M. le lieutenant-colonel Le Joindre.

Malheureusement l'état de sa santé devait bientôt compromettre d'abord son assiduité à vos séances, puis l'obliger, en 1911, à renoncer au titre de membre titulaire pour vous rester attaché comme simple associé-correspondant. L'heureuse disposition de l'article 9 de votre règlement revisé vous aurait permis de mieux témoigner votre juste estime des mérites de votre confrère et votre reconnaissance pour les services rendus par lui à l'Académie en lui accordant le titre de membre honoraire avec les prérogatives essentielles du titulariat.

M. Louis **Laffitte** est né à Pau le 6 juin 1873. Il

Digitized by Google

obtint en 1896 le diplôme des études supérieures d'histoire et de géographie. Chargé en 1898 d'une mission ayant pour objet principal l'état de la navigation intérieure à l'étranger, il présenta au Congrès de la Loire navigable, tenu à Blois en 1899, un rapport remarquable sur la politique économique de l'Allemagne et la technique des transports fluviaux. De 1899 à 1907, il se livra à une série d'enquêtes dans le bassin même de la Loire. Depuis 1900, il était professeur à l'École supérieure de Commerce de Nantes. C'est de là qu'il fut appelé en Lorraine, en 1908, par la Chambre de Commerce de Nancy, et il fut mis à la tête de l'Office économique de Meurthe-et-Moselle. Dans ce poste il a rendu à l'industrie d'importants services. Mais l'œuvre principale de M. Laffitte en Lorraine est sa participation à la brillante exposition de Nancy en 1909. C'est à lui qu'est dû en grande partie le succès de cette manifestation dont on a pu dire qu'elle fut l' « apothéose d'une province ».

Il appartenait à M. Laffitte d'en commémorer dignement le souvenir. C'est ce qu'il fait en dirigeant la publication du *Rapport général sur l'Exposition internationale de l'Est de la France*, et en prenant une large part à sa rédaction. C'est le titre principal qui le recommandait à vos suffrages quand vous l'avez admis parmi vous, le 24 janvier 1913, comme associé-correspondant lorrain.

Le temps ne lui a pas été donné de vous apporter la collaboration que vous étiez autorisés à attendre de lui. Il a été une des premières victimes de la guerre, étant tombé glorieusement le 20 août 1914.

Digitized by Google

M. le Dr Henri **Zilgien,** professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Nancy, est né en 1866 à Saint-Avold, dans la Lorraine annexée. C'est ce qui lui faisait dire, quand il se présentait à vos suffrages, qu'il était doublement Lorrain. Il fut élu le 21 février 1913. Il n'a donc été des vôtres que pendant deux ans. Il avait gardé d'excellentes études littéraires le goût des choses de l'esprit; il ne cessa de l'affiner et de l'aviver en même temps qu'il se livrait aux travaux scientifiques austères et à la pratique de l'art de guérir. De sa valeur comme savant et professeur témoignent les nombreuses contributions éparses dans les revues spéciales et les ouvrages suivants : *Manuel théorique et pratique des autopsies* (1904) et *Précis de Thérapeutique clinique et de Pharmacologie* (1914).

C'est à l'Université de Nancy qu'il fit ses études médicales; il fut reçu, au concours, agrégé à notre Faculté de Médecine. Il y donna divers enseignements et y fut chargé de plusieurs services.

Dans l'exercice de sa profession de médecin, il garda la simplicité bienfaisante de plusieurs de ses maîtres alsaciens. Le bon sens spirituel, la clarté, l'élégance sans recherche de l'exposition étaient les traits de son esprit. Ils charmèrent les auditeurs d'une conférence sur *L'Hygiène de l'estomac,* dont il donna un jour, à la Salle Poirel, le régal au public. L'intérêt intelligent qu'il portait aux beaux livres, aux vieux livres et aux œuvres d'art complète sa physionomie.

Vous l'avez entendu naguère réhabiliter ingénieusement le vieil Avicenne, en alléguant quelques pra-

Digitized by Google

tiques de la thérapeutique la plus moderne (Mémoires de 1913-1914). C'étaient les prémices de sa collaboration, que vous auriez bientôt sans doute rendue plus assurée en le recevant comme membre titulaire.

Une maladie, dont il suivait avec une terrible lucidité les progrès, lui donna l'occasion de manifester quelque chose de plus admirable que les dons de l'intelligence : la force d'une âme indomptable conquérant la sérénité jusque devant la mort.

C'était pendant les premiers mois de la guerre, et il entendait de son lit les grondements qui lui apprenaient que se jouait le sort de Nancy.

Il a été vaincu le 12 novembre 1914, trop tôt pour revoir sa chère ville de Saint-Avold redevenue française.

M. Théophile **Lambert,** professeur honoraire au lycée de La Roche-sur-Yon, était le doyen de vos associés-correspondants. L'Académie l'avait admis à ce titre le 24 juillet 1863. Elle entendait encourager par là un jeune poète à qui elle avait permis de lire devant elle ses premiers essais. Elle voulait en même temps donner une preuve de sympathie à un groupe de jeunes gens qui se réunissaient alors, sous votre patronage, et d'abord dans la salle même de vos séances, pour se livrer à des discussions sur les lettres, l'histoire et la philosophie. Théophile Lambert était avec M. Alexandre de Roche, un des derniers survivants de cette petite académie, dont M. Gabriel Thomas a esquissé l'histoire (1).

(1) Gabriel THOMAS, *La Conférence littéraire Stanislas*. Nancy, Berger-Levrault.

Digitized by Google

L'étudiant, dont vos Mémoires de 1864 contiennent une pièce intitulée *Les Deux Muses*, quitta bientôt Nancy pour suivre la carrière du professorat. Il enseigna les lettres et la rhétorique dans divers collèges, au lycée de Vesoul, et en dernier lieu à celui de La Roche-sur-Yon. Il a publié en 1899 un petit volume ayant pour titre *La Conversion de Chapelle*. Il n'avait pas oublié le lien qui l'attachait à l'Académie et, en 1912, vous avez entendu M. Alexandre de Roche lire, en son nom, des fragments d'un poème sur *Jésus de Nazareth*. On y retrouve les mêmes caractères que dans les productions de sa jeunesse. L'inspiration religieuse, l'élévation morale, la générosité des sentiments font penser à Lamartine, les détails de la langue et la versification rappellent Delille et ses imitateurs du commencement du dix-neuvième siècle.

Telles furent les pertes de l'Académie.

Pour les réparer, elle ne s'est adjoint cette année que deux nouveaux membres. Ils sont, il est vrai, d'une qualité rare.

Le premier est M. Émile **Bertin,** ancien directeur du génie maritime et des constructions navales, au ministère de la Marine, docteur en droit, membre de l'Académie des Sciences et d'un grand nombre de sociétés savantes. Il est né le 23 mars 1840 à Nancy, où il fit, au lycée, de brillantes études. Entré à l'École polytechnique en 1856, il en sortit en 1860 en qualité d'élève ingénieur des constructions navales.

Ses travaux scientifiques, dispersés, se trouvent spécialement dans les publications de l'Institut. Tous les problèmes techniques de l'art naval y sont traités.

Digitized by Google

Un grand nombre de ces études ont été réunies en un volume intitulé *La Marine moderne*.

L'œuvre de l'ingénieur est d'une ampleur sans égale. Il a présidé en France, de 1895 à 1903, à la création d'une flotte « supérieure à celle qui l'a précédée ». Il avait auparavant, de 1886 à 1890, créé au Japon une autre flotte, celle qui a joué le rôle que l'on sait dans la destinée du monde oriental. Il a pu, malgré l'énormité de pareilles tâches, trouver le loisir d'écrire des ouvrages importants. Son histoire du vieux Japon composée sur place, dans des conditions exceptionnellement favorables, a été, il y a vingt-cinq ans, une sorte de révélation. Elle a été couronnée par l'Académie Française.

Depuis sa mise à la retraite, M. Émile Bertin ne s'est pas reposé. Il fut commissaire général de l'Exposition de Bordeaux en 1907. Il a été nommé président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale et président de la Société française de Physique. Il est commandeur de la Légion d'honneur.

En le nommant associé-correspondant le 17 juillet 1914, vous avez donné, Messieurs, à un de vos compatriotes, en même temps qu'un témoignage de votre admiration et de votre sympathie, une occasion de renouer ses liens avec son pays natal. Depuis ce jour il a écrit avec sa compétence hors de pair une étude sur *La Guerre navale en 1914* et il n'a pas manqué d'en faire hommage à l'Académie.

Vous avez acquis, Messieurs, un nouvel associé-correspondant d'un mérite pareil, mais en un autre

Digitized by Google

genre, dans la personne de M. Paul **Bureau.** Né à Elbeuf le 5 octobre 1865, docteur en droit en 1890, il s'élevait en 1892 par le concours à une chaire de professeur à la Faculté libre de Droit de Paris.

De bonne heure, sous l'influence de hautes préoccupations morales, il fut attiré par l'étude des sociétés humaines. On sait comment, à la mort de Le Play, deux courants se manifestèrent parmi ses disciples. M. Paul Bureau est au premier rang parmi ceux qui, persuadés que la science sociale est à peine ébauchée, pensent qu'il est nécessaire d'en procurer l'avancement à l'aide de la méthode d'observation la plus rigoureuse. Tous les travaux de M. Bureau sont inspirés de cette pensée. Il rapporta d'un séjour aux États-Unis un ouvrage sur le *Homestead*, couronné par l'Institut en 1894. En 1896, il faisait couronner par le Musée social un autre ouvrage important sur *La participation aux bénéfices*. Puis venait le beau livre sur *Le contrat de travail et le Rôle des syndicats professionnels*, et plusieurs études publiées dans la revue *La Science Sociale*.

Mais M. Paul Bureau n'est pas seulement un savant et un professeur. La même sincérité et la même ardeur qu'il porte dans l'enseignement l'animent dans l'apostolat social.

C'est à l'œuvre de l'apôtre qu'appartient l'ouvrage publié en 1907 sous le titre *La Crise morale des temps nouveaux*. Il y dénonce avec courage les vices de notre société et les dangers qu'ils font courir à la patrie.

Depuis plusieurs années il poursuit une ardente

*

Digitized by Google

campagne de propagande en faveur du relèvement de la natalité en France. Il sait mettre au service de ses convictions une éloquence simple et forte. Nous l'avons entendu à Nancy en 1913, dans une conférence sur la dépopulation, faite sous les auspices de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique. On a vu ici, par le sujet de plusieurs des communications lues devant vous, que la haute pensée morale et patriotique qui pousse M. Bureau et ses amis préoccupe de plus en plus l'esprit public.

Vous auriez dû élire cette année un membre titulaire. Le siège de M. Antoine de Metz-Noblat a été déclaré vacant, et M. Edmond **des Roberts,** associé-correspondant, a posé sa candidature. Il a été autorisé à faire les visites d'usage. Mais c'était le 17 juillet 1914, et deux semaines plus tard, la mobilisation appelait M. des Roberts sous les drapeaux.

La guerre a obligé cette année l'Académie à prendre des mesures exceptionnelles.

C'est ainsi, Messieurs, que vous avez été mis dans la nécessité de ne pas tenir votre séance publique du mois de mai en 1915.

C'est ainsi que, dès le 18 décembre 1914, vous avez reconnu l'impossibilité des concours pour les prix littéraires en 1915 et vous en avez décidé l'ajournement à 1916.

C'est ainsi que dans votre séance du 14 mai 1915, vous avez dû vous résoudre à proroger le pouvoir du bureau actuel jusqu'à la fin de la guerre.

L'Académie s'est livrée à un travail extraordinaire

Digitized by Google

— je prends le mot dans son sens étymologique. — Elle a entrepris la revision générale de son règlement intérieur.

Vous y avez préludé par une modification partielle, en décidant, dès le 19 juin 1914, qu'il y aurait en 1915 deux séances publiques, l'une au mois de mai, dans laquelle seraient lus les discours académiques et le compte rendu annuel, l'autre, au mois de décembre, dans laquelle seraient lus les rapports sur les concours littéraires et les prix de vertu.

Au mois de novembre 1914, sur la proposition de M. Michon, vous avez jugé que le moment était venu de procéder à une revision générale, la dernière ayant eu lieu en 1862, et le cours du temps ayant amené sur plusieurs points un désaccord entre la loi écrite et les usages réels. La revision devait avoir pour objet principal de rétablir l'harmonie.

Une commission, composée du Bureau et de MM. Collignon, Estève, l'abbé Jérôme, Melin, Henri Mengin et Michon, prépara un projet de règlement. M. Michon vous a rendu compte des travaux de la Commission dans un rapport très étudié, vous exposant tout le détail des plus menues modifications, et les raisons qui les justifient. La discussion a occupé toutes vos séances du 5 mars au 28 mai 1915.

Le rapport lumineux et spirituel de M. Michon, déposé aux Archives, rendra témoignage à vos successeurs du soin avec lequel la revision a été faite, il les aidera à lever les doutes que pourront faire naître les termes de quelques articles; en tout cas il les fixera sur les usages actuels de l'Académie.

Digitized by Google

Le nouveau règlement n'a guère innové. Les deux modifications qu'il semble utile de rappeler ici sont contenues dans l'article 3 et dans l'article 9.

L'ancien texte donnait à penser aux personnes qui veulent aider l'Académie à remplir sa mission que le seul moyen qu'elles aient pour cela est de faire une fondation. Le nouvel article 3 leur offre clairement une autre manière de réaliser leurs intentions généreuses.

« Les personnes étrangères à l'Académie peuvent acquérir le titre de bienfaiteur, en faisant à la Compagnie une libéralité d'une valeur d'au moins 1.000 francs, sans affectation spéciale.

« Leurs noms sont inscrits perpétuellement dans les Mémoires de l'Académie... »

Quant à l'article 9, voici en quels termes le rapporteur en motive les dispositions :

« L'honorariat, subordonné dans l'ancien règlement à une condition d'âge et d'infériorité, était, de la part de celui qui le sollicitait, un honneur un peu pesant, un aveu d'impuissance.

« Le titre de membre honoraire ne doit pas être simplement une position de retraite, mais aussi une distinction applicable à ceux qui, accablés par un surcroît d'occupation, sont forcés de relâcher le lien qui nous unit à eux, sans pourtant le rompre, à ceux qui ont la coquetterie ou la sagesse de demander une retraite anticipée et qui comptent encore travailler pour nous à leur heure, à ceux enfin qu'un incident de carrière éloigne de Nancy et qui nous quittent en nous laissant le souvenir d'un collabora-

Digitized by Google

teur éminent et dévoué, qui même nous continueront de loin leur collaboration... »

Désormais l'Académie peut accorder le titre de membre honoraire à ceux de ses membres titulaires qui, se trouvant dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances, ont mérité cette distinction par une longue collaboration et des services rendus à l'Académie.

Le nombre relativement grand de séances que vous avez dû consacrer à la revision du règlement ne vous a pas empêchés d'entendre la lecture d'intéressants travaux, pour la plupart insérés dans vos Mémoires et dont voici la liste :

C'est d'abord, de M. Georges Hottenger, une étude sur *La Grève des Typographes à Nancy de décembre 1913 à février 1914.*

Puis de M. Germain de Maidy, des *Fragments critiques d'Archéologie,* et encore des *Notes sur divers points d'archéologie.*

M. Hottenger vous a apporté le *Compte rendu du Congrès de la Science sociale tenu à Nancy du 25 au 28 juin 1914.*

M. Duvernoy vous a raconté un curieux épisode d'histoire locale : *Une Infante d'Espagne à la cour de Lorraine en 1599.*

M. Pariset vous a portés au cœur même des questions les plus passionnantes du moment par ses *Remarques sur la publication récente de documents diplomatiques.*

M. Georges Hottenger vous a lu un mémoire ayant pour titre : *Crédit immobilier et Crédit agricole*

Digitized by Google

(*Quelques mesures propres à favoriser la reconstitution des villages ruinés par la guerre*).

M. Robert Parisot a étudié *Les Origines du christianisme dans la première Belgique.*

Enfin M. Châtelain vous a soumis quelques observations sur *La Clientèle des caisses d'épargne et la répartition du montant des dépôts entre les différentes classes professionnelles de déposants.*

L'Académie peut se rendre ce témoignage que, si elle n'a pas interrompu ses travaux pendant la guerre, elle ne s'est pas non plus enfermée « dans sa tour d'ivoire ». Le titre même des ouvrages lus devant vous indique que, sans que l'étude désintéressée des lettres et de l'histoire du passé ait cessé de vous intéresser, vous tournez davantage votre esprit vers les questions les plus inquiétantes de la vie sociale, du présent et de l'avenir prochain de notre pays.

L'Académie a reçu cette année différentes libéralités.

Mme de Partouneau a, par testament déposé chez Me Chaty, notaire, légué à l'Académie de Stanislas la nue propriété d'une partie de sa fortune.

Vous avez nommé, pour vous éclairer sur la résolution que vous devrez prendre au moment où vous serez appelés à vous prononcer sur l'acceptation de ce legs, une commission composée de M. Ambroise, questeur, et de M. le doyen Binet, membre titulaire.

Mme Antoine de Metz-Noblat, suivant le désir de son mari, a fait don à l'Académie, en son nom et en celui de ses enfants, d'une somme de 500 francs.

Digitized by Google

Mme Gabriel Thomas a fait, en faveur de l'Académie, une fondation de 6.000 francs dont les arrérages seront attribués tous les trois ans, sans division, à un jeune licencié ès lettres, afin de l'aider à continuer ses études.

Mme Humbert, veuve de M. Nicolas Humbert, a fait don à l'Académie d'une somme de 6.000 francs, dont les arrérages devront servir à décerner chaque année un prix de 200 francs à un homme célibataire, marié ou veuf. Le prix devra porter le nom de : « Prix Nicolas Humbert. »

L'Académie renouvelle à ces généreuses donatrices l'expression de sa profonde reconnaissance.

(Lu à la séance ordinaire du 2 juin 1916.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI DE RESTITUTION

DE

QUELQUES INSCRIPTIONS VERSIFIÉES

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

MEMBRE TITULAIRE

Le goût de la poésie et même de la prose assonancée, développé sans doute par la liturgie (1), était

(1) Il semble que l'on trouve des vers à la façon du Moyen Age non seulement dans les hymnes et les « proses » ou séquences, mais encore dans d'autres morceaux liturgiques. Ainsi, la célèbre antienne *Salve Regina*, constituée très lentement et où le mot *mater* du début n'existait pas anciennement, semble avoir commencé par deux vers endécasyllabes, avec césure après le cinquième pied :

Ave, Regina / misericordiæ,
Vita, dulcedo / et spes nostra, salve.

Le premier répons du *Libera* peut se diviser en trois parties assonancées en *a ;* il en est de même du second, avec assonance en *e,* et cela paraît d'autant plus voulu que l'auteur a modifié certaines expressions de la prophétie de Sophonie (I, 15) et interverti les mots *Dies iræ, dies illa* (ce que n'a pas fait l'auteur de la fameuse séquence qui commence par les mêmes mots) :

Dies illa, dies iræ,
Calamitatis et miseriæ,
Dies magna et amara valde.

Digitized by Google

autrefois si grand, que l'on s'attachait à mettre en vers une quantité d'inscriptions, notamment sur les monuments funéraires et sur les cloches. Mais, il faut le reconnaître, les résultats répondaient rarement à l'effort; et, comme souvent ces inscriptions ne sont pas disposées en bon ordre, comme parfois elles renferment des fautes provenant de la négligence ou de l'ignorance de l'artisan chargé de les reproduire, il n'est pas toujours facile de deviner le dessein de l'auteur.

Déjà, à différentes fois, j'ai eu occasion de montrer que des textes mis sur des cloches et que l'on croyait en prose devaient être restitués en vers; cela était même le seul moyen de leur donner un sens logique et à peu près clair. Je voudrais examiner ici quelques inscriptions que j'ai rencontrées plus récemment et qui me paraissent exiger pareil examen.

Un sixain campanaire de 1396.

(*La cloche communale de Beauvais.*)

L'un des récents fascicules du *Bulletin philologique et historique* renferme un travail étendu de M. le Dr Leblond sur des comptes de la paroisse Saint-Étienne de Beauvais (1). Il en est un qui se rapporte à la refonte de la cloche de la commune, placée dans le clocher de la même église. Cette cloche

(1) M. le Dr Leblond, *L'Église et la paroisse Saint-Étienne de Beauvais au quinzième siècle, d'après les comptes des marguilliers et des chanoines* (*Bull. philol. et hist.*, 1913, p. 150-252).

Digitized by Google

importante fut l'œuvre du fondeur Robert de Croisille, en 1396. L'inscription qu'elle portait, reproduite dans le compte, comprend deux parties, l'une en français, sur laquelle je vais revenir, l'autre en latin : c'est l'*Ave Maria* tel qu'on le récitait d'habitude à la fin du Moyen Age, c'est-à-dire terminé par *ventris tui, Jesus. Amen* (1).

Le fondeur Robert de Croisille est bien connu, et je sais que plusieurs historiens ou campanographes ont parlé de la cloche de Beauvais; mais je ne me rappelle pas s'ils en ont fait connaître exactement l'inscription et s'ils ont remarqué qu'elle formait certainement un sixain. J'ai eu souvent occasion de montrer que les inscriptions de cloches qui paraissent un peu bizarres étaient versifiées; on ne le voit pas toujours du premier coup, parce que les vers sont fréquemment mauvais et qu'ils se suivent sans coupures; enfin, ils ne sont parfois connus que par des copies, plus ou moins défectueuses; je trouve ici un nouvel exemple du fait.

Voici le texte que fournit le compte (2) :

Je suis la commune nommée de Beauvais faitte en l'année quatre vint et seize trois cens et mil par Me Robert de Croisille, ès jour Jean de Nointel maire pour le tems que l'on me fit faire.

A n'en pas douter, il y avait là un sixain en vers

(1) *Benedictus* n'est pas précédé de *et*. Ce mot est souvent représenté par un caractère en forme de *z*, que le copiste n'a peut-être pas compris.

(2) *Bull. philol. et hist.*, 1913, p. 248 (104 du tirage à part).

Digitized by Google

de huit pieds; mais, pour le rétablir, il convient de faire au texte quelques corrections : je ne parlerai que de celles qui sont nécessaires, sans m'occuper de certains mots auxquels a été donnée une orthographe plus moderne que celle du quatorzième siècle. Il faut supprimer *et* après *quatre vint,* et biffer l'*e* final de *seize;* du moins devait-on l'omettre dans la prononciation. Au contraire, *Jean* doit être augmenté d'un *h,* qui fasse prononcer en deux syllabes : *Je han.* Ces corrections paraissent d'autant plus permises, que nous avons non le compte original, mais une copie du dix-huitième siècle. Il est indispensable aussi de biffer la dernière syllabe de *Croisille* (1) et d'admettre que l'on prononçait sans liaison *faitte en* (2). Avec ces légères modifications, le sixain s'établit ainsi :

Je suis la commune, nommée
de Beauvais (3), *faitte / en* (4) *l'année*
quatre vint seiz, trois cens et mil,
par maistre Robert de Croisil,
ès jour Jehan de Nointel, maire,
pour le tems que l'on me fit faire.

(1) Peut-être cependant le nom était-il inscrit ainsi, escomptant l'intelligence du lecteur pour supprimer mentalement la dernière syllabe.

(2) Je ne sais s'il serait permis de penser que le copiste aurait écrit *en* au lieu d'un autre mot commençant par une consonne, tel que *dans.*

(3) D'emblée, on serait peut-être tenté de traduire : « Je suis (j'appartiens) *à* la commune de Beauvais. » Mais l'absence de la préposition *à* me dispose plutôt à croire que le sens est : « Je suis la cloche commune (communale) portant le nom de Beauvais. »

(4) Ou *dans.*

Digitized by Google

Assurément, ces vers ne sont pas de nature à provoquer l'admiration, mais ils valent autant que beaucoup d'autres que l'on trouve sur les monuments campanaires, et témoignent du goût qui existait alors pour la métrique. On doit appliquer à de tels vers ce que Blavignac a affirmé des inscriptions en général : « Sans faire de calembour, on peut dire en vérité que jamais la phrase ne *clocha* plus que sur la *cloche* (1). » Il n'en est pas moins intéressant et utile de relever et d'expliquer ces textes.

Une cloche de Tournai, vers 1475.

Dans une note d'un important article campanaire, M. Roger Drouault a reproduit, d'après le Dr Desmont, l'inscription suivante d'une cloche de Tournai (2), « non datée, mais bien probablement de 1475 »; voici le texte cité :

« En exaltans la fleur de lis fleur triumphâs et « magnifique ay non loyse par Loys XI roi tres paci- « fiq qui desirat la paix publiq le pardon de paix « impétra de Sixte quart apostoliq lequel par moy « sonné sera. » De l'inscription on peut induire que cette cloche fut fondue pour sonner l'*Angelus*, rappelant les indulgences accordées à la demande de Louis XI par le pape Sixte IV pour ceux qui réciteraient les prières de l'*Angelus* (3). »

(1) J.-D. Blavignac, *La Cloche*. Genève, 1877, p. 305.

(2) Église Saint-Brixe, a eu l'obligeance de m'écrire le savant campanographe M. Jos. Berthelé, qui compte aussi reparler de cette cloche si intéressante.

(3) Dr Desmont, *Les Cloches de Tournai*, p. 85, cité par

Digitized by Google

Je n'ai pas à rechercher ici si le « pardon » dont il s'agit se rapporte à la récitation de l'*Angelus*. Ce qui me paraît certain, c'est que l'inscription devait former huit vers de huit pieds; de là, les expressions bizarres : *Ai nom Louise par Louis Unzième ; Sixte quart apostoliq*. Pour rétablir les vers, il faut supposer un sigle d'abréviation (pour *n*) sur les lettres pénultièmes de *triumphans* et de *desirat ;* je pense aussi qu'il est permis de remplacer par un *t* l'*s* final du premier de ces deux mots et celui d'*exaltans*, puis de mettre *nom* au lieu de *non*, et enfin de compléter les finales *que*.

De la sorte, tel serait ce petit morceau rimé. C'est la cloche qui parle :

En exaltant la fleur de lis,
Fleur triumphant et magnifique,
Ay (1) nom Loyse par Loys
Unzième (2), roi très pacifique,
Qui, désirant la paix publique,
Le pardon de paix impétra
De Sixte quart apostolique (3),
Lequel par moi sonné (4) sera.

M. Roger Drouault, *La Cloche de Maignelay* (seizième siècle). Abbeville, 1910, p. 7, note 5 (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de Clermont-de-l'Oise*, année 1909).

(1) *J'ai :* c'est la cloche qui parle.

(2) Prononcer *zié* en une seule syllabe.

(3) C'est-à-dire le pape Sixte IV.

(4) Sonner, dans le sens de : louer hautement.

Digitized by Google

Un vitrail bernois.

(COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE ?)

Une très belle étude sur les peintres verriers de Berne à l'époque de la Renaissance, que publie l'*Indicateur d'antiquités suisses*, offre (1) un vitrail de Lukas Schwarz qui existe actuellement dans la chapelle du château de Pérolles et représente un écu héraldique aux armes de la Passion (2), dont quelques pièces reparaissent en cimier au-dessus d'un très riche casque grillé, tourné légèrement à sénestre; comme supports, un bœuf et un lion, inspirés, sans doute, comme le dit l'auteur, par les animaux symboliques des évangélistes Luc et Marc. Au bas est inscrit, en caractères gothiques :

Arma mortis tue nostre purgatio culpe
Avertant famulis noxeia ohriste (*sic*).

Pour le dernier mot, l'auteur propose de lire *o* (*C*)*hriste* et traduit ainsi : *Das Wappen Deines Todes, die Reinigung unserer Sünden, Wenden ab alle Schuld von Deinen Dienern, o Christus* (Les armoiries de ta

---

(1) Hans LEHMANN, *Die Glasmalerei in Bern am Ende des 15. und Anfang des 16. Jahrhunderts* (*Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*. Zurich, 1914, pl. VIII, p. 48).

(2) On appelle ainsi, d'habitude, la figuration symbolique des instruments de la passion du Christ, y compris souvent, comme c'est ici le cas, des têtes de Juifs qui insultent Jésus, des mains qui l'ont frappé, et aussi des instruments de la sépulture : sarcophage, linceul, etc. — L'auteur se sert de l'expression : *Wappen des Todes*, Armoiries de la mort.

Digitized by Google

mort (1), la purification de nos péchés, détournent la dette de ton serviteur, ô Christ).

Cependant, je ne crois pas que le peintre verrier ait pu se tromper au point de fondre en un seul les deux mots : *o Christe ;* le sens n'est pas complet, car le mot *tuis* fait défaut. La première ligne forme, à la rigueur, un hexamètre; la seconde, un pentamètre; mais ils manquent absolument d'élégance et me paraissent peu naturels. Je serais assez disposé à croire qu'il faut chercher là, non un distique de façon latine, mais plutôt des vers selon le genre du Moyen Age, mesurés par pieds et rimés.

Pour le nombre, la rime et le sens, il convient d'ajouter le mot nécessaire *tuis,* que, sans doute, l'artiste n'a pas eu la place d'inscrire. De la sorte, toutefois, les deux lignes comptent chacune quatorze pieds, et la césure n'y est pas semblablement placée.

Mais voici, me paraît-il, un moyen de tout expliquer : c'est d'admettre un quatrain, dont le premier et le dernier vers ont huit pieds, tandis que les autres en ont six.

Nous avons ainsi :

Arma mortis tue, nostre
Purgatio culpe,
Avertant famulis
Noxeia, Christe, tuis.

C'est pour la mesure, évidemment, que le premier

(1) C'est-à-dire les souffrances de la passion et de la mort de Jésus, figurées par les instruments de supplice que représentent les armoiries.

Digitized by Google

mot du dernier vers a été augmenté d'une lettre qu'il ne devrait pas posséder.

Une cloche de Nailly, 1528.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* pour 1910 (p. xxxv), je trouve ainsi donné le texte d'une ancienne cloche de Nailly (1), datée de 1528, qui a été refondue en 1866 :

† pour Dieu servir et saint piere ie fu faicte pour Nailly instruite a toute afaire mil v^{c} ȝ xxv m †

L'*m* final, s'il est exact, a évidemment été mis pour trois *i*.

L'auteur n'a pas fait remarquer qu'il y a là un quatrain, dont le premier vers compte pour huit pieds et les autres pour six :

Pour Dieu servir et saint Pierre,
Je fus faict' pour Nailly,
Instruite à toute affaire.
Mil cinq cens et vingt-huit.

L'expression *instruite à toute affaire* signifiait-elle que la cloche était à la fois ecclésiastique et municipale? On ne peut dire que les rimes soient riches, mais elles ressemblent en cela à une foule d'autres inscriptions campanaires.

Une inscription auxerroise de 1540.

Vers le milieu du seizième siècle, une statue colossale de saint Christophe fut érigée à la cathédrale

(1) Canton et arrondissement de Sens, Yonne.

Digitized by Google

d'Auxerre, contre le premier pilier de la nef, à droite en entrant. Au dix-huitième siècle, le Chapitre en ordonna la destruction.

Il y a une quinzaine d'années, M. Ch. Demay (1) a fait connaître l'inscription que l'on va lire et qui existait au-dessous du piédestal; il l'a retrouvée dans un manuscrit (2) et l'a reproduite à longues lignes; mais on ne saurait douter, ce me semble, que, — mise à part la formule finale *Requiescat in pace*, — cette inscription ne soit formée de huit vers alexandrins. Je ne vois que deux petites difficultés à examiner : 1° le dernier hémistiche est incomplet d'un pied; toutefois, je pense qu'il pouvait commencer par *si*, dans le sens de *ainsi, de même ;* le copiste a dû omettre ce mot soit par distraction, soit parce que, ne le comprenant pas ou le jugeant inutile, il l'aura volontairement négligé (3); 2° il est nécessaire d'admettre que *chanoine* rimait avec *Seine* : cela ne me paraît point invraisemblable.

Sans me livrer à une dissertation philologique, je rappellerai seulement combien était variée et flexible la prononciation de la diphtongue *oi*. A côté de la prononciation moderne, qui, dans certaines provinces,

(1) Charles Demay, *Travaux de décoration exécutés dans la cathédrale d'Auxerre pendant le dix-huitième siècle* (*Bull. de la Soc. des Sciences hist. et natur. de l'Yonne*, 1899, p. 15) (p. 3 du tirage à part).

(2) Ms. de Jacques Blonde, chanoine d'Auxerre, qui vivait au dix-huitième siècle (Bibl. d'Auxerre).

(3) Cette correction me paraît la plus facile; mais on pourrait trouver un autre mot, par exemple dire : *Pour vous-mesme on sera.* Pourtant l'épitaphe s'adresse à tous les passants et *mesmes* conviendrait mieux au sens.

Digitized by Google

peut être ancienne et qui, du reste, nous est venue de loin dans *François*, il y a des contrées où, d'assez longue date, cette diphtongue sonnait *ai* comme dans *français ;* en Lorraine, il semble qu'au seizième siècle, l'*i*, auprès de l'*o*, ne comptait pas et servait uniquement à en éclaircir le son; voilà pourquoi Gringore venu dans ce duché, où apparemment l'*o* seul sonnait *ou*, prit le parti de modifier ainsi la forme de son nom : *Gringoire.*

Toutefois, j'estime que la prononciation la plus généralement répandue, et qui nous est conservée par de nombreux patois, était *oè* ou *ouè ;* les exemples en sont innombrables. Cette prononciation a même passé dans l'orthographe, puisque l'on trouve *boëte* pour *boîte*, et qu'aujourd'hui encore, nous écrivons *moelle, moellon, poêle,* tout en prononçant *moîle, moîlon, poîle.* Donc *chanoine* pouvait, au moins dans la circonstance, sonner *chanouène* et, avec quelque bonne volonté, rimer avec *Seine.* Peut-être même le mot était-il écrit *chanoene* (1); mais le copiste aura cru devoir le corriger.

---

(1) Sur la prononciation ancienne de *oi*, cf. Charles THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du seizième siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, t. I, 1881, p. 352, 374. — P. 405-406, il cite Vaugelas : « Il faut dire *auoine* avec toute la cour et non *aueine* avec tout Paris (Cf. sur ce mot le *Dict.* de Littré). — L'une des célèbres tapisseries de Reims fait rimer *estoile* (étouèle) avec *belle* (Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'iconographie chrétienne*, t. II, p. 205). Dans la première moitié du seizième siècle, on voit *croix* (prononcez *crouè*) rimer avec *rethz* (Roger RODIÈRE, *L'Épigraphie pratique.* Conférence faite le 25 novembre 1911 [Rosati picards]. Cayeux-sur-Mer, in-8 carré, p. 35).

Digitized by Google

Au dernier vers, la transcription porte *vous serez, on sera*; mais je pense que l'on a pris des *f* pour des *s*, ce qui arrive souvent; j'ai donc cru devoir mettre : *vous ferez, on fera.*

Sous le bénéfice de ces observations, voici, mise en vers, l'inscription dont il s'agit. Je respecte soigneusement la leçon imprimée, bien qu'elle paraisse être parfois modernisée sensiblement. Par contre, je corrige les majuscules et la ponctuation, laquelle, en plus d'un endroit, est évidemment défectueuse :

Maître Jehan (1) Olivier, natif de Bar-sur-Seine,
Curé de Champlemy (2) et de céans chanoine (3),
L'an mil cinq cens quarant', pour rendre à Dieu [hommage (4),
Du martyr saint Christophe fit faire cette image.
Ung an après mourut (5); ci jist en sépulture.
Vous qui par ci passez, voyant sa portraicture (6),
Priez Dieu pour son âme, et pour vous on priera;
Car, comme vous ferez, [si] pour vous on fera.
Requiescat in pace.

---

(1) Il faut prononcer *Jehan* en une syllabe.

(2) Dans le Dictionnaire des Communes, je ne trouve qu'un Champlemy, Nièvre, arr. Cosne, c. Prémercy. M. Denay dit simplement : « Champlemy au diocèse d'Auxerre. »

(3) Prononcer *chanoène* ou *chanouène.*

(4) La transcription ne met pas ici la virgule, qui est nécessaire.

(5) Avant cette proposition *Ung an après mourut,* la copie ne met qu'un point et virgule et elle place un point à la fin, tandis qu'elle ne met qu'une virgule à la fin de la ligne, ce qui est inadmissible. Il me semble que ce vers a un sens complet en lui-même et qu'il doit être placé entre deux points.

(6) L'auteur ne parle pas de cette « portraicture » du donateur.

Digitized by Google

M. Demay dit que saint Christophe « était particulièrement invoqué dans les temps de peste et de famine (1) ». Mais il l'était surtout et en tous temps contre la mort subite; aux quinzième et seizième siècles, son image se voit sur de nombreux monuments funéraires, et on la plaçait volontiers à la porte des églises, afin que tous les fidèles, la voyant facilement, fussent assurés de ne pas mourir ce jour-là, sans avoir un délai pour se recueillir (2).

Une cloche de Berck, 1546.

Dans un opuscule de quatre pages in-8, daté du 6 juillet 1912, signé *Un vieux Berckois* et intitulé *La grosse cloche de Berck-Ville*, je lis :

« La grosse cloche de Berck, fondue en 1546, portait l'inscription suivante (3) :

MARIE SUIS NOMÉE POUR L'ÉGLISE DE BER
EXTORÉE MCᶜXL. VI. DE TOUT MAL
SOIT A QUIT. PHILIPPE GOURDIN

« — *Extorée* — *extaurata*, construite...
« — *A quit* — préservée.
« — *Philippe Gourdin*. Nom du fondeur. »

L'auteur ne dit pas sur quoi il fonde l'explication du

(1) Ch. DEMAY, *op. cit.*, note 1.

(2) Voir mon étude sur la tombe d'Isabelle de Musset à Marville dans le *Bulletin monumental* de 1886 et, plus développée, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* de la même année.

(3) Cette inscription est sur une seule ligne, dit M. Roger Rodière, *passim*.

Digitized by Google

mot *extorée*, mais je sais que ce sens est admis, au moins à titre d'hypothèse, par le savant archéologue artésien M. Roger Rodière (1).

La contexture bizarre de cette rédaction me persuade qu'il faut y chercher des vers; il est facile, en effet, d'établir un quatrain en laissant à part le nom du fondeur et en éliminant la citation de la ville, qui n'existe là qu'à titre d'explication. De même, dans l'inscription du petit monument funéraire de la duchesse *Philippe de Gueldre* (2), maintenant au Musée historique lorrain, ce nom *de Gueldre* a été placé au milieu d'un vers, dont il faut l'enlever pour la correction du sixain (3).

Je lis donc ainsi le quatrain, en vers de six pieds, que présentait, à mon avis, la cloche de Berck :

Marie suis nomée.
Pour l'église extorée.
Mil cinq cents quarant'six.
De tout mal soit acquit.

On admettra qu'il fallait une intention de versification pour amener la dernière ligne, d'aspect bizarre et qui ne devrait pas se terminer par le mot masculin

(1) Dans une lettre, M. Roger Rodière, de Montreuil-sur-Mer, a bien voulu me dire : *Extorée* est la traduction d'*extaurata;* c'est tout ce que j'en puis dire. Une formule de style dans la plupart de nos contrats de mariage du seizième siècle réserve à la femme, en cas de dissolution de la communauté, « sa chambre *extorée* et estoffée ».

(2) Seconde femme du duc René II, puis clarisse à Pont-à-Mousson; elle mourut fort âgée en 1547; c'est elle, sans doute, qui avait composé cette modeste épitaphe.

(3) Cf. Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 660.

Digitized by Google

singulier *acquit* (1), si l'on n'avait eu besoin de rimer, au moins pour le son, avec *six*, prononcé *si*. Pourtant, je me demande s'il ne faut pas rapporter ce souhait final au fondeur dont le nom suivait en toutes lettres, ce qui est absolument insolite (2).

Je pourrais ajouter à ces notes un certain nombre de remarques sur des épitaphes que l'on a cherché à faire en vers ou dans lesquelles on a introduit, soit des vers, soit tout au moins, pour quelques-unes, de la prose assonancée; les auteurs qui ont publié ces épitaphes n'ont pas toujours reconnu ces faits ou ont omis de les signaler. Toutefois, mes observations, qui seraient peut-être utiles dans des revues spéciales, ne m'ont point paru assez intéressantes pour être données ici.

(Lu le 5 juin 1914.)

---

(1) Je veux dire : par un vœu pour une seule personne.

(2) M. R. Rodière pense que ce vœu peut s'appliquer à l'église, à la paroisse. — La « littérature » de la cloche de Berck est assez importante, mais je me contenterai de rappeler la description qui en a été faite par M. Roger Rodière dans ses *Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois*, Arras, 1901, p. 21-22.

Cette cloche, fort intéressante, existait encore il y a quelques années; elle était classée comme monument historique. Hélas! m'apprend M. Rodière, cela n'en a pas empêché la refonte!

Digitized by Google

LA SCIENCE SOCIALE

ET LE CONGRÈS

TENU A NANCY LES 25-28 JUIN 1914

Communication faite à l'Académie de Stanislas les 3 et 17 juillet 1914.

Par M. Georges HOTTENGER

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Messieurs, la Société Internationale de Science Sociale a tenu son congrès annuel à Nancy du 25 au 28 juin dernier. Jusqu'alors ce Congrès avait eu lieu à Paris. Lorsque le Comité décida qu'à l'avenir il se tiendrait alternativement à Paris et en province, il fut tout naturellement amené à choisir Nancy pour inaugurer sa décision : la Science sociale n'a-t-elle pas en quelque sorte acquis droit de cité parmi nous, grâce au cours que, depuis tantôt quinze ans, professe à la Faculté de Droit notre distingué confrère M. Gabriel Mélin?

Après avoir assisté aux séances et y avoir à plusieurs reprises apporté le précieux concours de sa science et de son expérience, votre éminent secré-

Digitized by Google

taire perpétuel a bien voulu me demander de faire des questions traitées un compte rendu qui pût vous intéresser et conserver le souvenir de ces réunions.

Je me suis donc mis au travail. Mais, vous l'avouerai-je, je n'ai pas été droit au but, et, chemin faisant, j'ai fait l'école buissonnière. C'est qu'à ce moment un hasard m'a mis en mains le compte rendu d'un autre congrès, d'un congrès qui ne date pas d'hier, puisqu'il remonte à plus de soixante ans. J'en ai feuilleté les deux volumes avec tant de curiosité, et je m'y suis si bien attardé que, pour un peu, j'aurais oublié la tâche que j'avais acceptée, et au lieu du Congrès de Science sociale, en 1914, je vous aurais parlé aujourd'hui du Congrès scientifique tenu à Nancy du 3 au 11 septembre 1850; je vous aurais redit la place prépondérante qu'y tint votre Compagnie, et je vous aurais rappelé que c'est en cette circonstance que, par une séance solennelle spéciale, elle célébra son centenaire et prit le nom d'Académie de Stanislas.

Laissez-moi du moins vous dire quelques mots des questions portées au programme de ce Congrès déjà si ancien. Mieux que tout commentaire personnel, ces vieux souvenirs me permettront de faire ressortir le caractère et la portée de notre récent Congrès.

Le Congrès scientifique de 1850 se divisait en six sections : Sciences naturelles, Agriculture, Industrie et Commerce; Sciences médicales; Archéologie et Histoire; Philosophie; Littérature et Beaux-Arts; Sciences physiques et Mathématiques.

A première vue, les questions économiques et so-

Digitized by Google

ciales semblent exclues de cette classification. Il apparaît du moins qu'aux yeux du Comité du Congrès et d'après les idées du temps, elles ne faisaient pas l'objet d'une ou plusieurs sciences spéciales. On les trouve, ces questions, réparties, ou plutôt dispersées dans le programme de plusieurs sections : section d'Histoire, section de Philosophie. « Est-il utile, demande-t-on dans cette dernière section, d'établir en France des sociétés de tempérance? » Et un congressiste, M. Feuillet, juge de paix à Lyon, opine que ce serait faire injure à la nation française : « L'ivrognerie n'est pas chez nous, dit-il, un vice assez développé pour motiver de telles associations! » Hélas! si M. Feuillet vivait encore aujourd'hui, que seraient devenus son optimisme et sa fierté devant les effrayants progrès de l'alcoolisme?

Mais c'est surtout dans la section Agriculture, Industrie et Commerce, que j'ai retrouvé les questions qui auraient pu prendre place au programme du récent Congrès ou s'y adapter. « Quels sont les moyens propres à arrêter l'émigration des populations rurales vers les villes? » Oui, déjà se posait la question de la dépopulation des campagnes. « Pourquoi, demande-t-on ailleurs, les agriculteurs sortis de la classe élevée réussissent-ils si rarement, alors que les propriétaires anglais obtiennent de si remarquables résultats? » Et comme nous sommes dans la section d'agriculture, cette question trouve dans la question suivante un voisinage assez inattendu : « De la saillie gratuite comme moyen d'améliorer la race chevaline lorraine. »

Digitized by Google

Certaines questions ont une allure archaïque qui n'est pas sans saveur : « Des moyens d'organiser l'industrie et de moraliser le commerce. — Du bien et du mal occasionnés par la libre concurrence », etc.

Le programme a par ailleurs reçu des membres lorrains du Comité une forte empreinte régionale. On sent là l'influence des Guerrier de Dumast et des Haldat du Lys, des Digot et des Lepage. Parmi les questions locales, je me contenterai de relever la série suivante : « Quelle sera en Lorraine l'influence probable des chemins de fer sur la situation actuelle de l'agriculture, de l'industrie? Sur la richesse du département de la Meurthe et de la Ville de Nancy en particulier? » Ces questions ne provoquèrent aucune réponse, elles ne firent l'objet d'aucun débat, et c'est grand dommage. Quel plaisir n'aurions-nous pas, n'est-ce pas, à pouvoir contrôler aujourd'hui les prophéties des congressistes de 1850? Mais nos grands-pères étaient apparemment des gens prudents, et le rôle de prophète ne tenta aucun d'entre eux.

J'aimerais à prolonger ces investigations et à multiplier ces souvenirs, si je ne me rappelais mes engagements et la tâche qui m'attend. J'en ai dit assez d'ailleurs pour établir que, vers 1850, la Science sociale n'existait pas : elle n'avait pu avoir sa place distincte dans le programme, pourtant bien étendu, d'un Congrès scientifique, puisqu'elle se confondait alors avec d'autres sciences, avec l'histoire, avec la morale notamment, puisqu'elle n'avait alors ni sa méthode propre ni sa constitution indépendante. Non seulement nos devanciers ne concevaient pas

Digitized by Google

cette distinction pourtant naturelle et nécessaire, mais les considérations, d'ailleurs prudentes et mesurées, qui alimentaient les débats du Congrès, ne reposaient pas sur des enquêtes, sur l'exposé de faits précis et observés. Sans doute nos congressistes de 1850 étaient déjà loin des procédés déclamatoires de Jean-Jacques Rousseau, mais on retrouvait bien en eux, quoique déjà affaiblie, l'influence de l'idéologie révolutionnaire et des doctrinaires : ils dissertaient beaucoup et observaient très peu.

C'est vers le même temps, ou plutôt quelques années auparavant, qu'un homme encore inconnu s'était vu appelé par sa profession (il était ingénieur-conseil) à étudier les chances d'avenir de divers projets miniers ou industriels. Pour chaque affaire, il avait cru utile de déterminer non seulement le prix de revient des machines ou des animaux, mais encore le salaire normal des ouvriers qu'il désirait *fixer* dans les entreprises projetées. Ce salaire, à tort ou à raison, il le voulait assez élevé pour pouvoir nourrir sa famille tout entière. Il avait donc été amené à étudier de près, en des pays très divers, le budget des familles ouvrières *bien constituées*, et, chemin faisant, à noter un certain nombre de remarques sur l'*organisation* même de ces familles.

Frédéric Le Play, car c'était lui, avait pu ainsi constater que dans le monde des familles, comme dans le monde des végétaux ou des animaux, la même cause, dans les mêmes circonstances, produit les mêmes effets; que, en d'autres termes, l'organisation des familles est régie par des lois générales et constantes,

Digitized by Google

et, par voie de conséquence, que la méthode d'observation, dont l'objet propre est de retrouver les lois sous les faits, est applicable à l'étude des familles. Ce n'est pas tout. Le Play avait bientôt acquis la conviction qu'en analysant d'une façon rigoureuse l'organisme familial, il avait, dans une large mesure, débrouillé l'étude du corps social tout entier : la science des familles menait à la science des sociétés, et les mêmes procédés d'observation pouvaient s'appliquer à l'étude de l'édifice social tout entier.

Comme nous voilà loin, Messieurs, de cette philosophie du dix-huitième siècle, dont on retrouve encore la forme, sinon le fond lui-même, jusque dans les mémoires et les débats du Congrès de 1850 ! « Écartons tous les faits ! » avait dit Rousseau à la première page du *Contrat social*. Et il avait écarté tous les faits; il avait fait table rase de toutes les traditions, de toute l'histoire. Il était remonté à l'homme primitif, tel qu'il l'imaginait, perdu dans les bois, sans famille, sans aucun lien social, et c'est sur cette pure abstraction que, par application des méthodes mathématiques, il avait prétendu édifier la société nouvelle !

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je reprenne la Science sociale à ses origines, telle que Le Play l'a conçue ou, sous bien des rapports, telle qu'il l'a pressentie plutôt que dégagée de ses propres observations. Il me faudrait alors la suivre dans son développement, dans les progrès qu'après le maître lui ont fait faire ses disciples et ses continuateurs; vous me saurez gré au contraire d'abréger ces considérations préliminaires, pour passer au détail des tra-

Digitized by Google

vaux de notre récent Congrès. C'est bien ici, toutefois, le cas de rappeler l'exposé général si précis et si complet que, à la séance d'ouverture, le président de notre Société, M. Paul de Rousiers, a fait de la Science sociale, de son but et de sa méthode.

I

La région lorraine a tenu, comme il convenait, une place prépondérante dans nos travaux. Nous voulions, pour faire œuvre de science, établir l'étroite corrélation qui existe entre les divers éléments de la vie sociale, dégager les répercussions que les moyens et les modes d'existence exercent les uns sur les autres, dans leur action actuelle aussi bien que dans leur enchaînement historique, pour nous élever ensuite prudemment, mais sûrement, aux lois qui les gouvernent : était-il rien de plus naturel que de choisir de préférence les exemples que nous pouvions avoir sous les yeux?

C'est à moi qu'est revenu l'honneur de faire la première communication. Je l'ai faite sur le village en Lorraine. La région lorraine est par excellence la région du village, ou, pour parler plus exactement, la région de l'agglomération rurale à banlieue morcelée. Sans doute, on rencontre le village dans bien d'autres régions de la France, mais nulle part il ne se présente comme chez nous avec tous ses éléments aussi complètement réunis, aussi nettement définis.

Digitized by Google

J'ai donc analysé les trois éléments constitutifs du village : l'agglomération des habitations, avec sa ceinture de jardins et de vergers; puis les terres labourables, soumises à l'assolement triennal et complétées par les *chenevières*, les *vignes* et les *prairies*; enfin les biens communaux, qui doivent surtout à la forêt l'abondance de leurs subventions naturelles. J'ai montré le lien communautaire que maintint si longtemps la combinaison de ces trois éléments, en des temps où, faute de communications et de transactions, le groupement des familles vivant dans un même village devait se suffire et s'assurer lui-même sa subsistance dans tous les détails. Mais que ces temps sont loin de nous aujourd'hui! Tout ce qui constituait l'antique communauté rurale disparaît de jour en jour pour laisser libre champ à l'initiative individuelle et à l'association volontaire. Toute l'évolution de nos villages peut se résumer dans les deux faits qu'elle appelle et qu'elle impose le plus nettement, dans le *remembrement* de la propriété rurale, dans la constitution et l'action concertée des *syndicats agricoles*.

Je puis ajouter que de ces deux faits, — l'expérience le prouve partout, — ni l'un ni l'autre n'atteint son plein développement et ne donne ses pleins résultats, si l'action d'une élite n'intervient pas pour entraîner la masse, pour l'éclairer et la diriger.

Élevant ensuite la question, j'ai essayé d'établir les conditions qui ont déterminé l'installation rurale, la dispersion ou l'agglomération des habitations, la concentration du domaine ou son morcellement, et,

Digitized by Google

en terminant, j'ai proposé une loi, la loi du peuplement, qui peut se formuler ainsi : « L'installation rurale est gouvernée à des degrés variables par trois conditions : 1° par les *traditions* antérieures de la race; 2° par les conditions du *lieu* (présence de l'eau, facilité des communications, etc.); 3° par les nécessités de la *défense*. A ces trois conditions, notre président m'a fait très justement ajouter une quatrième : la nature et les procédés du *travail* et de l'exploitation.

L'installation rurale se présente dans les Vosges d'une tout autre façon que dans la plaine, et la communication que j'ai faite a trouvé sa contre-partie naturelle dans la communication si intéressante et si bien étudiée de MM. Maurice Bures et Jean Périer. Ces messieurs ne sont ni l'un ni l'autre habitants de nos contrées : l'un habite Saintes, et l'autre Londres. Mais au cours d'une villégiature qu'ils ont faite dans les Vosges, ils n'ont pu, fidèles praticiens de la Science sociale, résister à la tentation d'observer le pays et d'y faire une enquête menée suivant les procédés méthodiques de notre école. Pour compléter cette enquête, ils se sont beaucoup servis, ainsi qu'ils nous en ont avertis eux-mêmes, des savants travaux de nos deux collègues, MM. Pierre Boyé et Guyot.

Le massif vosgien, disons-nous, forme contraste avec la plaine. Les conditions du lieu y sont toutes différentes, et cette différence a exercé ses répercussions naturelles sur l'installation rurale, sur le travail et la propriété. Les Vosges sont le pays du domaine isolé, à culture médiocre, vivant dès longtemps des

Digitized by Google

produits de l'élevage pratiqué grâce aux prairies irriguées et complétés par de petites industries accessoires. Les forêts de sapins y sont loin d'offrir les ressources variées des forêts de la plaine. Le peuplement des Vosges est relativement récent : il ne remonte guère au delà du huitième siècle. Il s'est fait, non plus par l'immigration collective du clan, mais par l'essaimage de colons venus de la plaine, attirés soit par l'établissement des monastères, soit par les concessions des souverains, et, dès l'origine, le lieu et l'installation ont exigé de la part des nouveaux occupants une certaine initiative et des efforts plus personnels que ceux qu'imposait la communauté rurale.

En même temps que les vallées se peuplaient, à leur carrefour des villes se formaient, Luxeuil, Saint-Dié, Remiremont, qui semblent bien avoir dès l'origine servi de lieux d'échange entre la montagne et la plaine.

Les sommets herbus et dénudés des Vosges, les Hautes-Chaumes, plus accessibles du côté de l'Est que de l'Ouest, ont dès longtemps attiré les troupeaux alsaciens et ont été exploités par transhumance.

L'apparition de l'industrie dans le massif vosgien est relativement ancienne; elle était attirée par la force des chutes d'eau. Mais, jusqu'à nos jours, elle était toutefois restée presque exclusivement familiale : il n'y a pas cinquante ans encore, toutes les maisons dans la montagne avaient leur métier à tisser; on y travaillait le bois pour en faire des outils, des ustensiles et des sabots. Mais la grande industrie a changé tout cela et est venue enlever aux familles la précieuse

Digitized by Google

ressource des industries accessoires. C'est dans l'étude de la crise qui en est résultée et des initiatives prises pour y remédier que les auteurs nous ont paru avoir fait l'œuvre la plus originale. Nous ne les suivrons pas dans la série de constatations qu'ils ont faites à ce sujet; ces constatations sont fort nombreuses, les auteurs ayant, pour les faire, consciencieusement épuisé la liste des questions posées par l'examen de chaque article de la nomenclature sociale, base des enquêtes de notre école. Il en ressort que, plus encore que la plaine, la région vosgienne a vu les anciennes conditions de son existence se transformer brusquement, en moins d'un demi-siècle; mais, mieux dressés à l'effort par l'influence du lieu, par la vie en montagne qui les a habitués à compter beaucoup sur eux-mêmes, qui les a poussés vers le particularisme, ses habitants ont su faire face à la crise.

Dans la discussion qui a suivi, j'ai fait remarquer que MM. Bures et Périer n'avaient fait porter leur enquête que sur les Hautes-Vosges, sur la région qui s'étend du Donon au Ballon d'Alsace et à la Trouée de Belfort, mais les Vosges s'étendent vers le Nord, jusqu'au Palatinat, avec des caractères bien distincts, et, même dans la région centrale, il faut avoir soin de mettre à part le val de Liepvre, Sainte-Marie-aux-Mines, le canton de Schirmeck, dont le peuplement s'est fait beaucoup plus anciennement sous l'action de causes et de circonstances bien différentes.

De son côté, M. Guyot a déclaré ne pouvoir partager l'optimisme des auteurs sur l'état actuel des populations vosgiennes. Sans doute, certains habitants

Digitized by Google

se sont élevés et sont devenus grands industriels, mais la grande majorité des industriels vosgiens sont d'origine étrangère au pays, et surtout d'origine alsacienne. Sans doute aussi d'autres habitants ont su, de leur côté, faire face au déficit que creusait dans leurs ressources la disparition de la plupart des petites industries familiales; ils ont à cet effet complété leur culture herbagère, ils ont renforcé leur élevage par la nourriture que donnent les tourteaux, l'alimentation industrielle, développé la production du lait et du fromage. Mais c'est là l'exception. La masse n'a pas essayé de lutter, elle a bien vite renoncé à l'exploitation indépendante pour se porter vers les usines. Sans doute, enfin, la natalité paraît assez satisfaisante, mais que de déchets dans cette natalité! Et ces tares physiques qui pèsent si lourdement sur les jeunes générations, toutes ces existences abaissées ou abrégées, ont leur origine à la source empoisonnée du mal qui sévit sur le pays : elles viennent de l'alcoolisme; l'alcoolisme est une menace pour l'existence même de la race.

Quoi qu'il en soit, l'auditoire a, d'un accord unanime, reconnu que le travail de MM. Bures et Périer offrait, par sa méthode et sa précision, un intérêt de premier ordre, et que, revu et complété par leurs auteurs avec l'assistance de travailleurs de la région, il pourrait fournir une excellente contribution à l'étude du Pays Lorrain.

Un jeune membre de notre Société, M. Pierre Lyautey, a présenté au Congrès une étude sur le Pays du

Digitized by Google

Sel en Lorraine. Malheureusement, retenu par un deuil de famille, il n'a pu en donner lui-même communication, en faisant le résumé succinct qui eût été nécessaire à cet effet. La lecture intégrale qui a été donnée des premières pages de son manuscrit n'a porté que sur les procédés d'exploitation, sur le travail dans les salines.

Une discussion a suivi, à laquelle ont pris part MM. de Rousiers, Villain, Hottenger, et M. Jacquemin, ancien directeur de salines. Des vues échangées, il ressort que les conditions d'exploitation dans les salines n'ont pas changé dans ces dernières années. Le trop grand nombre de concessions empêche les exploitations d'évoluer vers la grande industrie et d'abaisser leur prix de revient. D'ailleurs, ce prix de revient s'établissant aux environs de 2 francs, à quoi bon s'ingénier pour le réduire de quelques centimes du moment que l'État y ajoute un droit de consommation de 10 francs au quintal? Au surplus, les salines se sont syndiquées, et pour leur vente ont constitué le Comptoir des Sels.

Et, malgré tout, les conditions de la main-d'œuvre ont changé complètement dans ces trente dernières années. « J'ai encore connu un temps, dit M. Jacquemin, où la grande majorité de nos ouvriers comptait plus de quatorze ans de présence à la saline. C'étaient tous des gens du pays qui avaient leur culture, en même temps qu'ils travaillaient à la saline. » Et ce souvenir nous remet à la mémoire cette constatation que faisait Le Play en son langage si caractéristique : « L'industrie minérale, plus

Digitized by Google

que tout autre art usuel, attache les populations au sol et crée la solidarité des générations successives (1). »

Mais, depuis trente ans, les grandes industries qui se sont établies dans le voisinage ont exercé leur attraction autour d'elles; elles ont fait monter les salaires à un taux qui permet à l'ouvrier d'en vivre sans y joindre les produits du travail agricole. Et pourtant la journée pour les ouvriers du fond n'est que de huit heures. Sans doute, nombre d'ouvriers font plus ou moins de jardinage. Mais ce n'est là qu'un passe-temps et un appoint dans les ressources du ménage. Ce n'est plus un moyen d'existence. Le type de l'ouvrier paysan a disparu.

Notre méthode, si tant est que je puisse l'indiquer en quelques mots, consiste essentiellement à choisir dans la multiplicité infinie des faits sociaux un certain nombre de faits primordiaux, — lieu, travail, propriété, biens mobiliers, famille, voisinage, associations, etc., — à les placer dans une sorte de classeur, qui est la Nomenclature sociale, à les examiner séparément pour les rapprocher ensuite les uns des autres et dégager leurs répercussions respectives, de même que le chimiste analyse les éléments chimiques qui composent les corps et examine leurs réactions. A qui douterait de l'utilité de cette méthode, sinon de son originalité, une démonstration par la preuve contraire semble avoir été réservée par la communi-

(1) La *Réforme Sociale*, § XXXVI.

Digitized by Google

cation qui nous a été faite sur le Pays de Haye et le travail manuel des femmes.

Loin de nous pourtant la pensée de refuser à cette communication tout intérêt et tout mérite.

L'auteur nous a montré le va-et-vient de ces ouvriers qui ont conservé leur demeure au village, mais qui la quittent avant le jour pour se rendre à l'usine et ne revenir qu'à la nuit close, et, d'autre part, la réclusion de ces ouvrières de l'aiguille qui restent confinées tout le jour pour gagner un maigre salaire. Mais ce contraste frappant, avec toutes ses conséquences morales et sociales, c'est moi qui le relève et qui le signale à votre attention, car l'auteur ne semble pas en avoir eu conscience : il a accumulé fait sur fait, mais il n'a rien apprécié, il a décrit le milieu social où il puisait ses informations, sans y apporter plus d'intérêt ni de pénétration qu'il l'eût fait pour retracer l'activité d'une fourmilière ou les mœurs des abeilles. Sa communication a tous les mérites d'un laborieux reportage : mais est-elle véritablement une étude de Science sociale?

Quoi qu'il en soit, l'intérêt du sujet en lui-même ne le cédait en rien aux sujets précédents, et c'est ce qu'ont fait valoir les divers congressistes qui, bien qu'un peu pressés par l'heure, ont pris successivement la parole. Quel spectacle saisissant que celui qu'offrent en effet, aux yeux exercés de l'observateur, tous les pays où sévit la crise de la vie rurale, non seulement le Pays de Haye dans cette région, mais encore bien d'autres coins de la Lorraine, depuis Darney jusqu'à Damvillers et Montmédy ! Et au cours de ces dix der-

Digitized by Google

nières années, la même situation s'est étendue à tous nos pays vignobles, jadis si riches et travaillés avec tant de soin par leurs habitants.

La crise de la vie rurale ne doit pas seulement se mesurer à la dépopulation des campagnes, elle se révèle aussi par l'abandon des occupations rurales de la part de ceux-là mêmes qui sont restés au pays, tout en devenant à peu près complètement étrangers au travail de la terre, et qui, si vous me permettez cette expression, se sont déracinés sur place. Dans beaucoup de nos villages, surtout aux alentours des usines, il n'y a plus qu'une faible partie des familles qui est restée attachée au terroir et à sa culture, et, disons-le de suite, c'est bien justice qu'aujourd'hui, après bien des années pénibles, ces familles soient récompensées de leur attachement à la terre par des prix rémunérateurs et par un accroissement continu de la consommation. Mais les autres familles, familles de manœuvres jadis et de petits vignerons, ne connaissent plus la vie des champs : les hommes sont devenus ouvriers d'usines, carriers, mineurs, travailleurs de la voie au chemin de fer; souvent, ils ont à se transporter à de longues distances, et ce va-et-vient, outre qu'il les épuise avant l'âge, les expose peut-être plus que d'autres aux tentations du cabaret. Quant aux femmes, aux filles, elles restent au contraire confinées à la maison, occupées à des travaux de couture ou de broderie, que des entrepreneurs leur répartissent et elles n'en deviennent que plus étrangères aux travaux de la culture. Une jeune fille qui coud, brode ou festonne, ne voudra plus toucher un

Digitized by Google

râteau, sarcler une plate-bande, et moins encore traire une vache; une bonne partie de ses maigres salaires passera à sa toilette, car c'est là le pire de ces travaux à l'aiguille : non seulement ils sont mal payés et constituent de très médiocres moyens d'existence, mais encore ils affinent, sans corrélation suffisante, les modes d'existence, les idées et les goûts. Et cette même jeune fille n'aura plus qu'une crainte, celle de ne trouver d'autre mari qu'un cultivateur, et qu'un désir, celui d'épouser quelqu'un qui ait un petit emploi. Enfin quelle déchéance pour la race que cette perpétuelle immobilité qui s'impose souvent dès l'âge de treize ans et compromet le développement de la future épouse et mère! Ici la fâcheuse vérité était telle qu'elle a frappé l'auteur et que, faisant diversion à son indifférence, il a trouvé quelques mots pour en déplorer les effets.

Je m'arrête, Messieurs, car cette crise des campagnes, si uniforme dans ses causes premières, si diverse dans ses manifestations secondaires et locales, est pour l'observateur un sujet sans limites. Quel que fût son mérite intrinsèque, cette dernière communication complétait très heureusement la série d'aperçus que notre Congrès ouvrait sur la vie contemporaine en Lorraine. Certes, ces études, par leur généralité même, ne sont encore que des ébauches, et elles appellent des monographies plus locales, qui les précisent et les complètent; mais, telles quelles, elles n'en prouvent pas moins l'excellence de la méthode avec laquelle pour la plupart elles ont été conduites, et surtout elles n'en révèlent pas moins

Digitized by Google

dans leur ensemble des traits communs d'un grand intérêt. Il y a cinquante ans, notre région lorraine avait à peine quelques enclaves industrielles et était une région presque exclusivement agricole. Depuis lors, autant et plus qu'en bien d'autres régions de la France, l'industrie nous a envahis et a du même coup bouleversé les habitudes séculaires du pays. Il en est résulté dans nos campagnes une crise, une crise où, comme toujours en pareil cas, les énergies des uns s'affirment et la faiblesse des autres succombe.

Les études locales, vous le savez, sont aujourd'hui en honneur : il y a trois ans, une circulaire ministérielle les recommandait dans l'enseignement public, et depuis lors des sociétés se sont fondées dans diverses régions, en Lorraine notamment, pour leur donner une direction et une organisation régulières; ces sociétés vont tenir le mois prochain leur premier Congrès à Lyon. Notre manifestation vient donc à son heure : elle s'adresse à tous les travailleurs, quelle que soit leur formation antérieure, et elle les avertit que leurs initiatives, qu'elles soient inspirées par leur science ou simplement leur bonne volonté, trouveront auprès de nous un cadre sur lequel elles peuvent s'appuyer, une méthode qui doit les éclairer et les guider.

Le rôle des études locales dans notre programme fut rehaussé par deux visites industrielles que fit le Congrès aux environs de Nancy : la première à la saline de Saint-Nicolas et aux cités ouvrières de La Madeleine, dépendant toutes deux de la Société Marché-

Digitized by Google

ville-Daguin, et la seconde, à Neuves-Maisons, aux établissements métallurgiques de la Société Châtillon-Commentry. Le sel et le fer : nous réunissions ainsi les deux éléments caractéristiques de l'industrie lorraine.

Je n'ai pas à faire revivre ici des impressions qui sont familières à la plupart des habitants de notre région. Je préfère relever l'enseignement que nous a donné le coup d'œil que nous avons jeté autour de nous sur les cités ouvrières et sur la localité aussi bien à La Madeleine qu'à Neuves-Maisons.

Avec l'industrie qui s'établit, une agglomération nouvelle apparaît : le vieux village, le hameau, la ferme isolée se transforme et devient un centre, une petite ville. Mais, hélas ! dans quelles conditions désordonnées se fait ce développement ! Les rues s'ouvrent une à une, suivant les étapes de l'industrie et les calculs des propriétaires, ou bien les maisons se posent au hasard le long de la grande route privée de ses arbres, et cette route, qui eût pu former un beau boulevard central, devient une voie incohérente et dénudée. Aucun centre enfin n'a été ménagé : les bâtiments publics sont dispersés de côté et d'autre, au lieu de border quelque place ombragée.

A vrai dire, nous avons pu constater que les industriels avaient fait des efforts méritoires pour remédier au mal ; il n'en est pas moins vrai que, faute de moyens légaux qui favorisent les plans d'extension, le mal est général ; il a affecté toutes les agglomérations nouvelles, non seulement en France, mais encore à l'étranger. L'étranger toutefois a commencé à réagir :

Digitized by Google

on s'y est rendu compte de l'influence prépondérante que le voisinage exerce sur la vie des familles ouvrières, on a compris que les installations industrielles ne sont pas incompatibles avec les règles de l'esthétique et de l'hygiène urbaine. Au lieu de ces files monotones de maisons ouvrières, édifiées sans aucun plan d'ensemble, on trace et on construit aujourd'hui en Angleterre, en Allemagne, des cités-jardins qui sont une imitation de la nature, une heureuse adaptation de l'ancien type du village à la vie nouvelle de l'agglomération industrielle, et, à l'encontre de tant de cités mal construites, mal aménagées, qui trop souvent deviennent des foyers d'alcoolisme et de vice, ces cités semblent bien préparer le terrain où s'épanouiront les vertus familiales et sociales. Puissent ces exemples se multiplier et en Lorraine s'imposer à l'attention des entreprises qui seraient à même de les imiter (1)!

II

La communication qu'a faite notre confrère, M. Louis Laffitte, sur la crise de l'apprentissage, formait une excellente transition entre les études d'ordre local et les études d'ordre général (2). Non seulement

(1) Voir à ce sujet, dans la *Réforme Sociale* du 1er avril 1914, notre article : « L'extension du village, sa transformation en agglomération industrielle. »

(2) Moins de deux mois après cette communication, notre regretté confrère devait trouver une mort glorieuse sur le champ de bataille de Morhange. Nous ne pouvons que renouveler ici le juste tribut que le compte rendu annuel de l'Académie rend à sa mémoire.

Digitized by Google

M. Laffitte nous a parlé de la crise elle-même, mais il nous a exposé les mesures que certains grands industriels ont prises pour y porter remède; de l'apprentissage, l'orateur est passé à l'éducation ménagère et a montré l heureuse nitiative par laquelle la Société Industrielle de l'Est, sous la présidence de notre collègue, M. François Villain, a établi des cours normaux destinés à former des maitresses d'enseignement ménager.

Sans nul doute les deux questions se tiennent entre elles par un lien tout naturel : pour parler le langage de la Science sociale, n'est-ce pas là l'initiative pratique qui assure d'une part *les moyens d'existence* par l'apprentissage, et, d'autre part, *les modes d'existence* par l'école ménagère? Toutefois, en les réunissant dans un même exposé, c'était peut-être donner une extension excessive au cadre d'une simple communication.

Ajoutons aussi que M. Laffitte attribue la crise de l'apprentissage, moins à l'évolution industrielle qu'à la dépression de l'éducation familiale et à l'imprévoyance des parents. On veut que l'enfant gagne de suite; peu importent les conséquences. C'est très exact, mais nous nous permettons de croire que notre confrère n'est pas remonté jusqu'à la cause première du fait qu'il constatait. Si les familles peuvent songer à retirer de suite quelque profit du travail de leurs enfants, c'est que les circonstances se prêtent à leur impatience et à leur imprévoyance. Dans presque tous les métiers, l'apprentissage s'impose de moins en moins : de moins en moins, le serrurier fabrique ses serrures, le plombier ses tuyaux, et il y a déjà

Digitized by Google

longtemps qne le maréchal ferrant ne forge plus ses fers à cheval. *Fabricando fit faber,* répétions-nous en classe avec Lhomond. Ce vieux proverbe, l'industrie moderne l'a fait vieillir bien plus encore depuis lors, depuis qu'elle livre aux divers métiers des produits tout ouvrés, prêts à être posés et utiisés. Tout ouvrier de métier n'est plns guére qu'un ajusteur, et l'ajustage est la plus simple des opérations de métier.

Dans la grande industrie, le phénomène est plus frappant encore : rappelons-nous comment filaient et tissaient nos grand'mères, et regardons filer et tisser les métiers de nos grandes usines. Dans l'industrie métallurgique, sans remonter jusqu'aux anciens forgerons, rappelons-nous les premiers laminoirs, ceux que nous voyions naguère encore fonctionner à Champigneulles, lorsque nous passions le long du chemin de fer, et ceux que nous avons vus ces jours-ci à Neuves-Maisons. La différence est saisissante : ce n'est plus l'ouvrier qui se sert de l'outil, c'est l'ouvrier qui sert l'outil. Jadis, l'ouvrier était un opérateur, ce n'est plus guère qu'un aide ou même un surveillant. S'il est plus ou moins difficile d'opérer, quoi de plus simple que d'apprendre à surveiller! Le machinisme, voilà donc bien la cause première de la crise de l'apprentissage. Devant une cause d'une action aussi puissante, aussi inéluctable, que peut-on faire sinon en suivre tous les effets et s'y adapter?

Or, il se trouve que l'industrie n'a nullement supprimé l'apprentissage, elle l'a seulement transformé. Elle lui a fait gagner en largeur ce qu'il perdait en

Digitized by Google

précision ou du moins en spécialisation. Aujourd'hui que d'incessantes découvertes peuvent d'un jour à l'autre bouleverser les entreprises et réduire au chômage tout ou partie de leur main-d'œuvre, il faudrait que le jeune ouvrier pût acquérir à la fois une souplesse de main et une souplesse d'esprit, qui, jointes à un ensemble de connaissances générales, le missent à même de s'adapter aux circonstances, d'accepter des occupations diverses et de pratiquer des métiers variés. Mais ces conditions, ce n'est pas l'atelier, avec sa besogne de plus en plus uniforme, qui peut les offrir au jeune ouvrier. La solution est ailleurs, et bien des grands industriels anglais l'avaient déjà trouvée lorsqu'ils ont fait de leurs jeunes ouvriers des *half timers,* lorsqu'ils leur ont fait partager leur temps, sinon par moitié, comme le nom l'indique, du moins par proportions déterminées entre l'école et l'atelier. A la vérité, la classe d'adultes et l'école d'apprentissage se confondent et doivent se combiner avec le travail déjà rétribué de l'atelier : et c'est là, comme l'a exposé M. Laffitte, la solution qu'ont adoptée récemment plusieurs des principaux industriels de notre région lorraine (1).

Une remarque pour finir : l'apprentissage autrefois s'imposait par la force même des choses, mais il retenait l'apprenti dans les limites étroites de l'atelier; l'apprentissage aujourd'hui est une initiation volontaire et de large portée, et cette initiation dépend avant

(1) Les Aciéries de Mont-Saint-Martin, Micheville et Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

tout de l'impulsion qui peut et doit lui venir de l'élite. Mais, Messieurs, n'avons-nous pas vu déjà quelque chose d'analogue dans les transformations de la vie rurale? N'avons-nous pas déjà vu la force traditionnelle inconsciente reculer devant l'action volontaire et clairvoyante, et le progrès appeler l'impulsion de l'élite? Je livre ce simple rapprochement à vos méditations, et je vous laisse le soin de philosopher suivant votre goût.

Nous venons de constater combien le travail de l'ouvrier change de caractère par suite des progrès du machinisme. Que serait-ce donc le jour où dans nos industries françaises triompherait le système Taylor, système qui a pris naissance aux États-Unis et s'est déjà répandu en Angleterre et en Allemagne! C'est ce système que M. Joseph Wilbois a pris pour sujet de sa communication et qu'il a exposé, dans ses procédés et ses répercussions, avec une clarté et une vigueur qui ont charmé son auditoire.

La division du travail est la règle universelle dans l'installation et le fonctionnement de l'outillage mécanique. Après avoir considéré successivement chacun des mouvements qu'exigeait telle ou telle fabrication, on en a confié l'exécution séparée à une machine spéciale. Voyez, par exemple, la fabrication de la chaussure à la main, et allez ensuite dans une de ces fabriques de chaussures si nombreuses dans notre ville de Nancy. Vous y retrouverez chacune des opérations, bien mieux, chacun des mouvements que le cordonnier faisait à lui seul, reproduit et exécuté séparément par une machine ou par un organe spé-

Digitized by Google

cial d'une machine. Et c'est cette division extrême du travail mécanique qui lui assure le maximum de rendement.

Ce qui est vrai pour le travail mécanique ne trouverait-il pas son application dans le travail du moteur humain? Telle est la question que s'est posée Taylor, l'inventeur du système qui a pris son nom. Il a examiné toutes les opérations exécutées par tel ou tel ouvrier et les a décomposées en un certain nombre de mouvements bien déterminés, tels, dans l'école du soldat, les mouvements du maniement d'armes, et, prenant chacun de ces mouvements, il en a confié l'exécution séparée à un ouvrier déterminé. De cette façon, il a réussi à augmenter le rendement dans des proportions considérables et à diminuer d'autant le prix de revient.

Tel est le principe du système Taylor. Nous nous contentons de l'indiquer, ne pouvant le suivre, avec l'auteur, dans toutes ses répercussions, notamment sur le salaire et sur l'organisation ouvrière. Il va de soi que son application possible diffère beaucoup d'une industrie à l'autre, suivant l'importance qu'y a conservée le travail humain. Elle sera très faible ou nulle là où le machinisme est très développé, comme dans les industries textiles; elle sera, au contraire, très étendue là où la main-d'œuvre a conservé un rôle prépondérant, comme dans les industries du bâtiment.

En terminant, le conférencier s'est demandé quel accueil cette innovation pourrait recevoir de la part de l'ouvrier français et dans quelle mesure celui-ci

Digitized by Google

serait porté à se soumettre à la stricte discipline des mouvements, telle que l'impose le système.

Le Congrès ne pouvait mieux se terminer que par la conférence du vice-président de notre Société, M. Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris, qui avait choisi pour sujet : « Une équivoque sur le rôle de l'arbitrage international (1). » Sans doute, par son ampleur même, un tel sujet faisait contraste avec le domaine nettement limité et relativement modeste des communications précédentes; mais ce contraste même était peut-être un mérite de plus qui est venu s'ajouter au mérite personnel du conférencier et de sa conférence. Une telle question, d'ailleurs, ne sortait pas du cadre de la Science sociale et pouvait encore, dans le langage même de notre école, se traduire de la façon suivante : « L'*expansion de la race* (Cf. art. 23 de notre Nomenclature sociale) pourra-t-elle jamais se faire par des moyens pacifiques, à l'exclusion de tout moyen violent? » N'est-ce pas en effet un besoin d'expansion qui est aujourd'hui plus que jamais la cause première de toutes les guerres et qui porte la race la plus forte à étendre son domaine et ses débouchés aux dépens de la plus faible?

Dans le règlement des affaires privées, dit en substance M. Bureau, l'organisation du service de la justice et la suppression absolue du droit de l'individu

(1) Avons-nous besoin de faire remarquer quel tragique intérêt la guerre est venu donner à ce sujet, quelques semaines à peine après le Congrès?

Digitized by Google

de recourir à la violence suppose l'admission définitive des quatre principes suivants :

1° En toute circonstance, et quelle que soit la nature du différend ou du grief, les particuliers auront la certitude de trouver à leur disposition un tribunal prêt à les entendre et capable de faire respecter leurs droits : c'est le principe de l'universalité de la compétence judiciaire;

2° Il n'est jamais permis à l'adversaire sommé de comparaître devant le tribunal compétent, de refuser le débat : s'il s'y refuse, la procédure suit son cours régulier, comme s'il était présent;

3° La compétence du tribunal est déterminée à l'avance, et il n'appartient ni au demandeur ni au défendeur d'en choisir les membres ;

4° La force publique sanctionne la sentence rendue, et la contrainte matérielle de la saisie triomphe de la résistance de la partie condamnée.

Ceci posé, l'orateur se demande si ces mêmes règles, indispensables au fonctionnement de toute juridiction, peuvent trouver leur application dans le règlement des différends internationaux, et si ce n'est pas en réalité créer une dangereuse équivoque que de rapprocher deux genres de rapports sociaux aussi différents l'un de l'autre. Sans doute une juridiction internationale a été instituée; elle a déjà eu à se prononcer, mais ses sentences n'ont jamais porté que sur des cas peu importants. Or, il s'est présenté, il se présentera des cas qui créeront à l'arbitre une situation que les pacifistes ignorent ou feignent d'ignorer, et qui rendra son intervention inopérante,

Digitized by Google

si tant est qu'on songe à la provoquer. Pour le montrer, M. Bureau choisit ses exemples dans toute la série des guerres qui se sont succédé depuis un demi-siècle. Dès qu'une question intéresse les œuvres vives d'une nation, il n'y a que la force qui peut la résoudre.

« Oui, certes, dit l'orateur en terminant, il faut faire la guerre à la guerre, mais on se leurre étrangement lorsqu'on croit que, pour supprimer ce terrible fléau, il suffira d'établir une juridiction internationale. Encore une fois, *on confond les genres*, et il faut trouver autre chose. Personne n'est en état de prédire quelle sera dans trois ou quatre siècles l'étendue territoriale des quarante-cinq États qui existent actuellement à la surface du globe; mais, du moins, une chose est certaine, c'est que cette étendue sera très différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Avec l'arbitrage obligatoire, on ne voit pas comment la différence pourrait se produire; c'est une très grave lacune, et la vie internationale continuera de ressentir un impérieux besoin auquel il faut donner satisfaction. A l'œuvre donc, Messieurs les Pacifistes, poursuivez vos recherches; le régime de la Paix armée qui écrase l'Europe est assez odieux pour que vos découvertes soient assurées de notre sympathie. Mais, en attendant, soyons forts... »

Dans une brillante improvisation, M. Brocart, professeur à la Faculté de Droit, déclare tout d'abord se ranger à l'opinion du conférencier en ce qui concerne les chances éventuelles de l'arbitrage international. Mais, d'autre part, il rappelle le rôle capital

Digitized by Google

joué par l'évolution économique dans les relations internationales au cours du dix-neuvième siècle. Les moyens de communication se sont étendus et les transactions se sont multipliées dans des proportions tout à fait imprévues; il en résulte tout d'abord qu'aujourd'hui une nation peut se procurer des ressources qu'elle n'aurait pu avoir autrefois sans annexer de territoire. Ce qui ne veut pas dire toutefois que le gain ou la perte d'un territoire soit un fait sans aucune importance économique, comme le prétendait récemment un auteur anglais ami du paradoxe. De plus, l'enchevêtrement des relations économiques est tel que la moindre perturbation se fait maintenant sentir d'un bout du monde à l'autre; et il n'est guère de pays aujourd'hui qui ne dépende de l'étranger pour quelque partie importante de son approvisionnement national. C'est au point que bien des grands États ne peuvent plus engager d'hostilités sans risquer d'interrompre, de compromettre cet approvisionnement, et de causer ainsi à leur vie nationale un tort qui réduirait le profit de la victoire, si même il ne l'anéantissait complètement. Assurément, il ne faudrait pas puiser dans ce fait une sécurité absolue, mais il n'en est pas moins vrai que tous les progrès réalisés depuis un siècle tendent à diminuer les chances de conflit armé, et il y a en réalité quelque chose de bien plus fort et bien plus solide que les institutions plus ou moins artificielles que peut édifier le rêve des pacifistes, c'est la force même des choses qui semble bien pousser les nations vers une solidarité de plus en plus grande.

Digitized by Google

III

Vous le voyez, Messieurs, le programme de notre Congrès de Nancy nous a permis de remuer bien des idées, mais fidèles à la méthode de notre école et à l'objet même de la science que nous cultivons, nous n'en sommes pas moins restés dans le domaine des faits. Assurément les communications qui ont été faites ne pourraient, par leur seul mérite, nous permettre de répéter une fois de plus que la Science sociale est fondée, si aux études du jour nous ne pouvions joindre les résultats du passé, les travaux de Le Play, de Tourville, de Demolins et de tous leurs continuateurs, avec toute la bibliothèque déjà si abondante et si variée de la Science sociale.

Oui, la Science sociale existe : elle existe parce qu'elle a son objet distinct et nettement déterminé, l'étude des groupements sociaux et des lois qui les régissent. Elle existe, puisqu'elle a une méthode appropriée à son objet, méthode d'observation analytique et monographique, appuyée sur la nomenclature des faits sociaux. Elle existe enfin parce que, par cette méthode d'investigation, elle fait application des principes généraux de l'observation scientifique, et elle peut ainsi pénétrer les rapports que les faits étudiés ont entre eux et découvrir les lois qui les gouvernent.

N'est-ce pas là, à vrai dire, l'ensemble des caractères constitutifs de toute science digne de ce nom?

Digitized by Google

Et cette constitution de la Science sociale est indépendante : elle ne s'appuie sur aucun postulat particulier, autre que ceux qui sont communs à toutes les sciences d'observation; elle ne dépend d'aucune conception préalable de philosophie, de religion, de morale, de politique. Si elle rencontre, par exemple, dans les faits de la vie privée ou de la vie publique l'autorité reposant sur la loi divine, elle notera que dans ce cas la loi divine est le fondement de l'autorité, mais elle n'ira pas discuter la valeur de la loi elle-même, soit pour l'exalter, soit pour la nier. Ce n'est pas là son affaire : elle se contentera de relever les effets que produit cette conception de l'autorité, les répercussions qu'elle exerce sur le groupement étudié. De même en ce qui concerne la morale : si la Science sociale en relève continuellement les répercussions sur les groupements humains, elle ne se confond nullement avec elle, puisqu'elle ne crée pas l'impératif moral, puisqu'elle s'occupe de ce qui est et non de ce qui doit être (1).

Mais, nous direz-vous sans doute, si telle est la vérité scientifique en matière sociale, comment reste-t-elle si peu et si mal connue? Ne devrait-elle pas s'imposer d'elle-même, comme toute vérité purement scientifique, comme la nomenclature chimique, comme les lois astronomiques, comme les classifications des

(1) « La morale, a fort bien dit de Tourville, est le principe régulateur des actes humains, mais elle est loin d'être le principe générateur de la plupart d'entre eux. » (H. DE TOURVILLE, *La Science sociale se confond-elle avec la science de la Morale?* — *Science Sociale, Bulletin*, mai et juin 1894.)

Digitized by Google

sciences naturelles? Non, Messieurs, dès qu'elle touche à l'homme même, il n'est aucune vérité scientifique qui s'impose par elle-même et sur-le-champ, sans débat et sans lutte. A ses débuts elle se heurte toujours, principalement dans son pays d'origine, à l'indifférence, aux idées préconçues, à l'hostilité du plus grand nombre. C'est pourquoi, en France, seuls jusqu'ici quelques savants ou penseurs éminents, de tendances très différentes, mais d'esprit indépendant, ont rendu hommage à la Science sociale.

Et pourtant ce ne sont pas les initiatives qui manquent sur un tel terrain. D'une part, ne voyons-nous pas à l'œuvre les « Semaines sociales », l'Action populaire, et tous ces groupements qui, sous une inspiration religieuse, se sont formés pour se livrer à des titres divers aux études sociales? Et, d'autre part, ne trouvons-nous pas les diverses écoles évolutionnistes et les chaires officielles de sociologie?

C'est tout un livre assurément qu'il faudrait pour faire la revue critique de ces entreprises si diverses et en apprécier le mérite scientifique. Je vais m'essayer néanmoins à caractériser brièvement les deux conceptions opposées qui groupent les uns et les autres, et j'espère ainsi donner à cet exposé une conclusion qui satisfera votre légitime curiosité.

Je vous parlerai pièces en main, c'est-à-dire que je prendrai pour chaque école une publication dans laquelle semblent bien se résumer son esprit et sa méthode.

Qui n'a entendu parler des « Semaines sociales »!

Digitized by Google

C'est, vous le savez sans doute, la grande manifestation de ceux qui se dénomment « catholiques sociaux » et, d'une façon générale, de tous ceux qui cherchent dans les enseignements de la foi religieuse la solution directe et précise de toute question sociale. Depuis tantôt dix ans, ces manifestations se succèdent d'année en année, réunissant, grâce à une publicité extensive, plusieurs centaines d'adhérents. Je dis d' « adhérents » et non point d'auditeurs, et je vous parle à bon escient, car j'ai assisté à l'une de ces « semaines », et j'ai pu constater que c'est une agréable assemblée de vacances où les réunions et les excursions se combinent heureusement, et — ce qui n'est pas à dédaigner — dans des conditions à la portée des bourses les plus modestes. Il y a bien les cours qui réunissent autour des « professeurs » une élite de fidèles, pendant que la masse se répand soit dans l'établissement choisi pour la réunion, soit dans la ville et aux alentours, en attendant l'heure du déjeuner qui réunira tout le monde en de fraternelles agapes sociales.

Voici le recueil des cours auxquels j'ai assisté : « Cours de doctrine et de pratique sociales », comme le proclame le titre. Il ne s'agit pas, vous le voyez, d'un congrès dont les membres se communiquent leurs travaux et expriment les vœux que leur semble appeler le développement de leur commune entreprise ou de leurs communes études. Non, ce sont des cours que des maîtres professent *ex cathedra*. C'est une doctrine qu'ils exposent et commentent. Le congrès dont je vous parle traitait du Travail. N'allez

Digitized by Google

pas croire qu'il a été question des différentes espèces du travail, dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, des conditions du lieu qui déterminent le travail, dans chaque région; des répercussions qu'exercent les transformations industrielles sur l'atelier collectif, par exemple, ou sur les populations rurales.

Vous vous tromperiez tout autant que si vous vous imaginiez que, parlant du Travail, nos professeurs, au cours de nos visites et de nos excursions, se sont souciés de provoquer de notre part des observations directes, d'amorcer des études personnelles, ou surtout de nous montrer le travail dans sa réalité concrète, parfois si douloureuse, telle qu'elle s'est révélée sous mes yeux dans les petits ateliers familiaux où travaillent et peinent les rubaniers de Saint-Étienne. Nous avons visité les ateliers de Saint-Chamond où venaient à peine de se terminer des grèves violentes : de ces grèves, il ne fut nullement question, pas plus d'ailleurs que de ces fermiers du Forez dont nous apercevions les enclos au cours de nos déplacements.

L'esprit de nos maîtres s'est révélé, dès le premier jour, dans le cours d'ouverture qui eut pour objet : *La personne et le régime économique. Matérialisme et capitalisme.* Il nous fut démontré avec force syllogismes, edt 'après l'autorité même de l'Église (mes propres notes en font foi), que « la moindre lésion de la personnalité a pour conséquence la réduction de celle-ci à l'état d'instrumentation matérielle,... que le droit d'auteur de l'agent humain est d'investiture divine..., enfin, que l'homme est responsable de la finalité humaine de ce qu'il possède ».

Digitized by Google

Les cours suivants nous révélèrent en quoi consiste l'illusion matérialiste en science économique; ils nous exposèrent les devoirs de justice et de solidarité, tels qu'ils découlent des principes chrétiens dans le régime moderne de la production, les moyens propres à réaliser la justice dans le contrat de travail, etc., etc. Peut-être de vous-mêmes, devinez-vous dans la seule énonciation de ces titres une forte tendance socialiste. Vous ne vous trompez pas, et comment se tromper en présence d'affirmations telles que celles-ci qu'un bon socialiste ne dédaignerait pas, sauf à donner à la conception de Dieu une interprétation panthéiste : « La fin commune, c'est la participation de tous aux biens de Dieu même... La valeur des choses doit être fixée par un jugement social en vue du bien commun. » Si ces messieurs ne se disent pas socialistes, ils sont fortement interventionnistes, et à leurs yeux, si on peut espérer redresser les injustices sociales et porter remède aux misères de notre temps, ce ne peut être que grâce à l'intervention de l'État et à l'action des hommes d'œuvres, comme eux.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez être convaincus que les maitres des « Semaines sociales » ne sont pas des esprits terre à terre. Ils effleurent à peine la réalité et prennent aussitôt leur vol dans l'espace infini des spéculations philosophiques. Ils « survolent » les faibles contingences où nous nous attardons, nous autres, modestes praticiens de la méthode monographique. Ils survolent surtout leur auditoire, et, parmi leurs auditeurs, je défie bien l'esprit le plus exercé à l'abstraction de suivre sans fatigue et sans arrêt

Digitized by Google

le cours de leurs performances et les évolutions de leur dialectique transcendante.

Et pourtant, au cours de ces semaines d'aviation sociale, les menues besognes ont leur place réservée : ce sont — une fois par jour — les conférences pratiques. On les appelle séances de documentation. Remarquons ce titre : manifestement on ne peut se dispenser de placer le livre, le document entre l'auditeur et la réalité. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'initier l'élève à une méthode de travail, mais de le provoquer à la pratique des œuvres. Le conférencier expose le mal, et il ne s'attarde pas à en chercher les causes profondes, il va droit au but, c'est-à-dire à l'œuvre qui sera le remède.

Sans doute les « Semaines sociales » ne sont pas les seules manifestations des esprits qui, de notre temps, cherchent dans la doctrine catholique à la fois la substance et la forme de toute étude sociale. Mais tous ces esprits se ressemblent et s'accordent sur un point, c'est qu'habitués en matière religieuse aux vérités toutes faites, ils ne peuvent admettre, en matière sociale, que des vérités toutes faites, qu'il s'agit seulement de commenter et d'appliquer.

Dès lors, la méthode qui s'impose d'elle-même, ce n'est pas la méthode analytique, mais la méthode dialectique, la méthode même de la théologie. A la « Semaine » à laquelle j'assistai, un brave capucin, débordant d'enthousiasme, but à la santé des « théologiens laïques ». Rien de plus exact qu'un tel compliment, mais je dois avouer qu'à mes propres yeux ce fut la plus cinglante critique des études de dogma-

Digitized by Google

tique sociale qui venaient d'être si laborieusement développées devant nous.

L'école religieuse possède à Reims, dans l' « Action populaire », un puissant organe d'information et de propagande, dont l'action s'exerce surtout par une revue, *Le Mouvement Social*, par des guides sociaux annuels et par de nombreuses publications. Si nous ne retrouvons pas ici les spéculations philosophiques et théologiques des « Semaines sociales », nous n'y remarquons pas davantage la conception et l'effort scientifique. Les études se suivent avec des mérites divers, mais sans rien qui révèle en elles un lien commun et une commune méthode, sans nulle classification générale. Quelle que soit la publication qu'on examine, on peut se convaincre qu'il ne s'agit nullement d'une science à élaborer et à préciser, mais de l'information à pratiquer sur tous les domaines de la statistique, de la législation et de l'action sociale par les œuvres. Et si tel est bien le but de cette organisation, on ne peut nier qu'elle le remplisse parfaitement (1).

Mais, quel que soit le respect que nous inspire l'action de la charité, de la divine charité, nous ne pou-

---

(1) Veut-on savoir toutefois, en dehors de l'information qu'elle réunit, quel instrument d'analyse et quelle méthode l'« Action populaire » présente à ses adhérents? Qu'on prenne un petit livre qu'elle vient de publier : *Les Monographies communales et les enquêtes rurales. Conseils, méthodes, cadres d'études*, par Marius Simon, docteur en droit. C'est surtout un plan pour guide Joanne ou Bædeker. Pour juger de la bizarre idée que l'auteur se fait de l'entraînement méthodique, il suffit de lire sa préface.

Digitized by Google

vons nous empêcher de faire les réserves que toute œuvre appelle par elle-même : une œuvre est un remède, et rien de plus. C'est au milieu de la décomposition sociale la plus avancée que les œuvres atteignent leur germination la plus complète, leur floraison la plus éclatante. On couvre de cataplasmes notre pauvre corps social, et on oublie que ce qu'il importerait avant tout de connaître et d'appliquer, ce sont les règles d'une bonne hygiène.

Il semble bien que c'est ici que doive trouver sa place la « Société d'Économie sociale », fondée par Le Play en 1856, pour « appliquer, déclare son programme, à l'examen comparé des diverses constitutions sociales la méthode des monographies de familles et de communes ». Elle réunit ses travaux dans une publication qui a pour titre : *Les Ouvriers des Deux-Mondes*, et elle a pour organe une revue mensuelle, la *Réforme Sociale*.

Vous reconnaissez là sans doute la sœur aînée dont nous nous sommes séparés en 1886. Les dirigeants de la Société d'Économie sociale n'admettaient aucun changement dans l'œuvre de Le Play, ou tout au moins aucun perfectionnement ne leur semblait nécessaire à la méthode d'observation scientifique. Ils se refusaient à comprendre que le budget familial, tel que pour chaque monographie on le dressait depuis Le Play, est un élément à la fois artificiel et incomplet et, par ailleurs, d'une façon générale, ils se sentaient beaucoup moins attirés vers les études que vers les œuvres d'économie sociale. Au contraire, les dissidents voyaient un progrès nécessaire et incontestable

Digitized by Google

dans la mise en œuvre de la nomenclature, récemment établie par de Tourville, et dans l'utilisation des monographies en vue d'une classification scientifique des types familiaux. De cette divergence de vues sortit notre groupe de la Science sociale, devenu plus tard la Société internationale de Science sociale, ayant pour organe mensuel la revue du même nom. Entre les deux écoles sœurs, entre leur méthode et leurs études, la distinction est restée bien tranchée et elle éclate encore au premier coup d'œil : d'un côté, ce sont des informations, souvent intéressantes sans doute, mais sans aucune coordination scientifique, de l'autre, ce sont des enquêtes menées avec une méthode raisonnée et uniforme, et qui toutes, répondant à un même plan d'ensemble, apportent une pierre nouvelle à l'édifice commun. Si aux fruits on juge de l'arbre, si on juge d'une école d'après ses publications, nous ne craignons nulle comparaison; et c'est bien autre chose encore, si on juge du travail d'après la puissance et la perfection de l'outil qu'on emploie. Qu'on prenne plutôt l'exposé de notre méthode, telle qu'on la trouve soit dans notre revue, soit dans le *Précis*, tout récemment publié, de notre collègue M. Paul Roux, et qu'on en rapproche ensuite le livre de M. Pierre de Maroussem : *Les Enquêtes, Pratiques et Théories*, simple livre de recettes, ou encore le plan tout artificiel, sinon incohérent, qu'établit jadis M. E. Cheysson pour les Monographies de communes. Pour tout esprit impartial, une telle expérience suffira et révélera nettement la supériorité de nos procédés et des résultats qu'ils permettent d'obtenir.

Digitized by Google

Je dois dire toutefois que la scission longtemps aiguë s'est bien atténuée en ces dernières années, et qu'aujourd'hui nombreux sont les membres qui adhèrent à la fois aux deux sociétés et qui voient en chacune d'elles beaucoup moins ce qui les divise que ce qui peut les rapprocher.

Il est grand temps maintenant de passer de l'autre côté de la barricade. Arrivons aux écoles évolutionnistes.

Ici encore, quelles que soient l'espèce et la variété, le genre est commun. Quelle que soit l'école, école individualiste, école anthropologiste, école socialiste, école sociologique, elle a pour base fondamentale la même conception qui ne voit dans l'univers que l'écoulement infini des phénomènes, et qui *a priori* refuse à l'homme toute place à part dans la hiérarchie des êtres. C'est là l'idée primordiale qui, avant toute étude et toute investigation, s'impose à tous les maîtres de ces écoles et à tous leurs adeptes : toute prétention, toute réserve contraire est écartée du coup comme antiscientifique, et un tel qualificatif vaut aux yeux de ceux qui l'emploient condamnation sans appel. Est-il besoin de dire qu'en dépit de cet interdit, nous ne craignons pas, pour notre propre compte, de ne voir dans l'axiome évolutionniste, posé en sa forme absolue, qu'un simple postulat, par lui-même impuissant à supporter tout l'édifice d'une science réellement expérimentale.

Il y a vingt ans encore, on n'employait le mot de *sociologie* que pour désigner les conceptions systéma-

Digitized by Google

tiques d'Auguste Comte et d'Herbert Spencer sur les lois des faits sociaux et la manière de les observer. Depuis lors, son usage s'est généralisé, et si pourtant l'unité des théories et des doctrines ne s'est pas faite sur ce nom même, si, au contraire, on a pu dire sans grande exagération qu'il y a eu jusqu'ici autant de sociologies que de sociologues, il n'en est pas moins vrai qu'en ce mot de *sociologie* se résument aujourd'hui toutes les conceptions évolutionnistes.

De sa nouvelle fortune, la sociologie doit beaucoup à l'entreprenante personnalité de M. Émile Dürkheim et à la place qu'elle a prise dans l'enseignement de la Sorbonne.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que, dans le peu d'espace dont je dispose, j'aille prendre mon élan et foncer sur une doctrine qui nous apparaît bardée d'une épaisse armure scientifique, et relevée par ailleurs de tous les honneurs officiels. D'autres s'y sont déjà essayés et ont montré, non sans succès, que cette armure, si redoutable en apparence, ressemble en réalité à ces armures de musée, qui se tiennent bien debout, mais qui ne peuvent résister au choc, car il n'y a rien derrière elles, rien du moins qui soit réel, solide et vivant (1).

Je me contenterai donc de considérer ici cette école,

---

(1) On peut lire à ce sujet les critiques acérées de M. Pierre LASSERRE, dans son livre sur *La Doctrine officielle de l'Université*, p. 173 et suiv. (Paris, 1912). — Les travaux de M. DÜRKHEIM et de ses adeptes ont fait récemment dans notre revue, *La Science Sociale*, l'objet de plusieurs études plus impartiales et non moins intéressantes (Cf. *Les Progrès contemporains*

Digitized by Google

si je puis dire, sous son aspect extérieur, avec l'objet et la méthode qu'elle nous propose dans ses diverses publications.

A vrai dire, ses procédés méthodiques semblent bien la rapprocher de notre école de la Science sociale. La sociologie ne préconise-t-elle pas en effet l'emploi de la méthode expérimentale? « Les faits sociaux, dit M. Dürkheim, sont *sui generis* ; ils ont une nature propre. Ils doivent être étudiés du dehors, comme les autres phénomènes de la nature. La méthode de la sociologie doit donc être *objective*... Elle doit être naturaliste, puisqu'elle prescrit au sociologue l'attitude mentale qui est de règle dans les sciences naturelles. » Sous cette forme tendancieuse et outrée, on retrouve l'idée même que fit valoir Le Play.

Seulement lorsqu'on parcourt la série des publications de l'*Année sociologique* où se condensent tous les travaux de cette école, on saisit du premier coup d'œil toute la différence qui la sépare de la nôtre. Tandis que nos études sont des études concrètes, analysant les réalités courantes dans les termes du langage courant, l'école de sociologie ne travaille jamais sur le vif, mais sur des documents, — méthode à nos yeux fort inférieure, et que pour notre propre compte nous n'employons qu'à défaut de la première. De plus, les sociologues dürkheimiens, presque tous agrégés de philosophie, se plaisent à l'emploi

---

et l'Antériorité de la Science sociale, par Ph. ROBERT, fasc. 100, p. 59 et suiv. — *L'Objet de la Science sociale*, par L. GÉRIN, fasc. 92, p. 51 et 59. — *Méthode de la Science sociale*, par P. DESCAMPS, fasc. 98, p. 84 et suiv.).

Digitized by Google

d'un abstrait vocabulaire philosophique, dont chaque terme appelle par lui-même une définition et un commentaire (1).

Enfin leur champ d'études est par sa nature même essentiellement extensif. Tandis que pour nous la Science sociale a pour objet les conditions ou les lois des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité, la sociologie, pour M. Dürkheim, peut être définie : la science des institutions et de leur fonctionnement, et sous le terme il comprend toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité (2).

C'est qu'en effet, à part le fait psychologique simple, telle une perception, une image, qui a pour théâtre la conscience individuelle, qui est liée elle-même à l'organisation individuelle, tout le reste, raison, religion, science et art, langage, naît des relations qu'ont entre eux des êtres capables d'éprouver des sentiments, d'avoir des représentations et de les exprimer, et constituent des faits sociaux. C'est l'association qui transforme l'individu primitif et en fait un être perfectionné, et par suite, la morale étant le produit non de la conscience individuelle, mais de la société, c'est

(1) Veut-on savoir, par exemple, la classification des types sociaux, d'après M. DÜRKHEIM? Il distingue les sociétés en *polysegmentaires simples*, *polysegmentaires simplement composées*, *polysegmentaires doublement composées*, etc. (Cf. *Année sociologique*, III, p. 69 et suiv.). Comme nous voilà loin de la classification si claire, si solide et si féconde, de la Science sociale, qui distingue le type patriarcal, le type communautaire, le type particulariste, et leurs subdivisions!

(2) *Les Règles de la Sociologie*, p. XXVI.

Digitized by Google

la sociologie seule qui peut nous fournir une règle des mœurs.

Une telle entreprise aboutit directement à l'absorption de toutes les sciences qui, à un titre quelconque, s'occupent de l'homme; elle a conduit du coup non plus à constituer une science, mais à former, si je puis dire, un trust scientifique. Qu'on en juge plutôt par la classification, tout artificielle d'ailleurs, adoptée par M. Dürkheim pour son *Année sociologique :*

Première partie. — Sociologie générale : Méthodologie, psychologie collective, etc.

Deuxième partie. — Sociologie religieuse.

Troisième partie. — Sociologie morale et juridique (à cette partie ressortissent non seulement la morale, mais toutes les branches du droit).

Quatrième partie. — Sociologie criminelle et statistique morale.

Cinquième partie. — Sociologie économique.

Sixième partie. — Morphologie sociale.

Il va sans dire que des conceptions si vastes ne peuvent s'attarder dans leur réalisation aux minuties de la monographie, et devant, paraît-il, satisfaire à l'obligation de reconstituer la morale nouvelle, elles ont un rôle trop urgent pour s'accommoder d'une lenteur toute scientifique : elles vont droit aux conclusions. Et à la vérité, après nous avoir fait l'éloge de la méthode monographique et s'être fait lui-même l'apôtre de la spécialisation, M. Dürkheim s'est constitué dès le premier instant directeur de la conscience moderne et a versé dans le prophétisme.

Digitized by Google

A ceux qui voudraient connaître davantage cette école et la comparer avec la nôtre, nous conseillerions une expérience bien simple, ce serait de prendre en main deux petits livres qui, l'un et l'autre, les résument respectivement et ont pour but de présenter au public les données générales de l'école et sa méthode : ce sont, d'une part, les *Notions élémentaires de Sociologie*, de M. Gaston Richard, et, de l'autre, le *Précis de Science sociale*, de notre collègue M. Paul Roux. Si toute science, quelle que soit sa complexité, doit en définitive se recommander à l'esprit par les qualités mêmes que celui-ci recherche et commande avant tout, la simplicité, l'ordre et la clarté, une telle épreuve ne peut manquer d'être décisive et la vérité s'imposera d'elle-même.

L'école sociologique, liée au principe de la transformation constante et universelle, est l'ennemie née de toute tradition. Voici, d'autre part, un autre livre qui se recommande par son titre : *La Science sociale traditionnelle*, de M. Maurice Hauriou, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse. La science sociale traditionnelle ! Il semble bien que l'auteur a voulu prendre le contre-pied de l'école sociologique qui se trouvait encore à ses débuts. Vaine apparence : non seulement il en adopte tous les procédés, mais encore les pousse jusqu'à la folie, et si je vous présente un tel ouvrage, c'est à titre de phénomène tératologique, pour vous montrer à quelles divagations peut aboutir l'esprit le mieux qualifié, dès qu'il quitte le terrain solide des réalités sociales pour se lancer dans la pure abstraction.

Digitized by Google

L'ouvrage comprend deux parties : la première donne la « théorie du progrès », et la seconde traite « de la matière sociale ». Qu'il nous suffise de parler de celle-ci. L'auteur s'occupe tout d'abord de l'espace social. De quoi est composé l'espace social? Je ne vous le donne pas à deviner. C'est inutile. L'espace social se compose de trois éléments : l'espèce et la race, le langage, et... le crédit! Au chapitre suivant : « Des tissus sociaux », le lecteur est averti que la société est constituée de trois tissus : le positif, le métaphysique et le religieux. Il connaîtra ensuite la matière, l'énergie, le potentiel, l'organisation, la structure, voire même les épiphénomènes des tissus sociaux. Il apprendra enfin que l'État c'est l'unité politique et le gouvernement réalisés par le tissu métaphysique. Puis-je aussi passer sous silence l'appendice sur la contre-évolution? La contre-évolution, le croiriez-vous! c'est le péché originel, tel que le commit notre premier père...

Et quand le lecteur accablé ferme ce livre, après en avoir parcouru les 420 pages, il ne peut manquer de porter la main à son front en se demandant s'il n'est pas sous le coup d'une hallucination.

Au fond, c'est toujours le même vice déplorable d'argumentation, qui, en dépit d'un titre menteur, établit entre ce livre et l'école sociologique une étroite parenté. On recueille un certain nombre d'observations, très sommaires du reste, on en tire quelques idées générales, que l'on étend, sur des analogies plus ou moins grossières, à tous les ordres de choses : ce qui était ressemblance devient iden-

Digitized by Google

tité; ce qui était harmonie devient unité substantielle.

Enfin on pousse à l'excès l'efficacité que peuvent avoir sur le développement des facultés humaines certains agents, certains groupements, ou encore la société en général; et à ce qui ne possède, si je puis dire, qu'une vertu d'amélioration limitée, on attribue une vertu de transformation totale, une force en quelque sorte créatrice.

Ah! Messieurs, c'est quand d'un œil impartial on juge de la faiblesse, de la fragilité des édifices ainsi construits, des résultats ainsi obtenus, quand, d'autre part, on en rapproche la clarté et l'enchaînement naturel de notre nomenclature, de nos procédés méthodiques, de nos classifications, c'est bien alors qu'on s'explique l'attachement quasi filial qu'en dépit de leur nombre restreint, les fidèles de la Science sociale professent pour leur école et la confiance qu'ils ont dans son avenir.

Ce ne sera point sortir de mon sujet, mais au contraire lui donner son complément nécessaire, que d'essayer de caractériser en quelques mots, peut-être même en un seul mot, les diverses entreprises qui ont été fondées au cours de ces vingt dernières années, pour promouvoir les études sociales. C'est, d'une part, l'École des Hautes Études sociales et le Collège libre des Sciences sociales, et, d'autre part, le Musée social et l'Institut sociologique de Bruxelles. De ces institutions, les premières ont pour objet, si je puis dire, la documentation orale, donnée chaque année dans

Digitized by Google

une série de cours, et les secondes la documentation écrite, telle que peuvent l'assurer les bibliothèques et les mémoires d'enquêtes et de missions. Mais orale ou écrite, dans le choix des cours ou des publications, cette documentation est essentiellement neutre, sans aucun lien qui la rattache à telle école plutôt qu'à une autre. Je suis très loin de nier les services que peuvent rendre à quelques esprits chercheurs les initiatives de ce genre, mais je ne puis aussi me dissimuler les dangers qu'elles peuvent présenter pour beaucoup d'autres, à qui elles font oublier que la première condition qui s'impose à l'élaboration d'une véritable science, c'est l'exacte définition de son objet et son interprétation assurée par une solide discipline intellectuelle. Si l'éclectisme n'a jamais rien fondé, que peut-on attendre à la vérité du « collectionnisme »?

Et maintenant, Messieurs, est-il téméraire d'interpréter moi-même votre propre sentiment, tel que vous avez pu l'éprouver en m'écoutant? Sans doute, en résumant les travaux de notre récent Congrès de la Science sociale, ai-je pu vous convaincre en quelque façon du mérite de nos études et de notre méthode. Vous avez pu voir que ce que nous voulons, c'est avant tout observer, analyser, classer les groupements sociaux dans leur réalité même, à l'abri de toute abstraction et de toute généralisation hâtive. Nous délimitons notre champ et nous le cultivons méthodiquement, sans souci des vastes théories morales et sociales qu'impose tout système philoso-

Digitized by Google

phique, dès que l'esprit se met *a priori* sous sa subordination.

Mais, d'autre part, les tendances et les méthodes les plus opposées à la Science sociale exercent partout leur ascendant et attirent à eux la masse des esprits qui ne peuvent se passer de solutions toutes faites. Et à la vérité, l'homme est ainsi fait qu'il ne peut se dérober à l'énigme de sa destinée, ni s'empêcher de transposer sur tout ce qui le concerne la solution qu'il lui donne. « L'homme n'est ni ange ni bête », proclamait déjà Pascal, et cette vérité si simple n'a pas encore conquis son empire sur le domaine social. Les uns, parce qu'ils croient à l'origine divine de l'homme, ne peuvent dégager la Science sociale de la théologie, et les autres, ne voulant voir dans l'homme que la nature animale qui le rattache à la chaîne des êtres, ne voient dans cette science qu'un composé d'autres sciences, ethnographie, palethnologie, démographie, statistique, etc., en sorte qu'ils lui enlèvent ainsi son originalité propre et écrasent la réalité sociale sous le poids de leur documentation livresque. Tous enfin demandent à la Science sociale ce qu'elle ne peut donner par elle-même, c'est-à-dire une morale.

Ajoutez à cela que nous sommes appelés à cheminer lentement. Dépourvues de toute consécration officielle et de tout emploi utilitaire, nos études ne s'adressent qu'aux esprits libres et indépendants; elles ne peuvent recruter qu'un petit nombre de travailleurs désintéressés. Et pourtant, lorsque nous considérons le mérite de l'initiative qui, avec Le Play, leur a donné naissance et ouvert la voie, lorsque nous mesurons

Digitized by Google

le chemin parcouru depuis lors, c'est-à-dire depuis soixante ans à peine, nous pouvons en éprouver quelque fierté et attendre avec confiance le jour marqué où quelque esprit hors de pair et voisin du génie, reprenant l'œuvre lentement élaborée, en fera éclater la vérité et lui assurera dans l'ensemble des connaissances humaines la place qui lui revient.

(Lu les 3 et 17 juillet 1914.)

Digitized by Google

UNE INFANTE D'ESPAGNE

A LA COUR DE LORRAINE

EN 1599

PAR

M. Emile DUVERNOY

MEMBRE TITULAIRE

Toujours intéressante pour nous, une description de la cour de Lorraine n'offre-t-elle pas un intérêt plus grand lorsque l'auteur est de rang assez élevé pour aller de pair avec les personnes de la famille ducale, et son attrait n'est-il pas encore accru si cet auteur est une femme qui a vu et noté finement divers détails qu'un homme n'aurait pas été en mesure de voir ou n'aurait pas pensé à noter? Aussi est-il bon de faire connaître et de commenter la relation qu'a écrite de son passage en Lorraine et de son bref séjour au Palais ducal l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II. Disons tout de suite d'où nous vient ce document : l'infante a écrit entièrement de sa main le récit de son voyage, sans doute à l'intention de son demi-frère, le nou-

Digitized by Google

veau roi, Philippe III (1). Ce récit, rédigé en espagnol, fut retrouvé dans les archives de la péninsule et publié par un érudit de ce pays, Antonio Rodriguez Villa (2). Il a été traduit par la comtesse A. de Villermont et inséré en entier dans son récent ouvrage sur cette infante (3). C'est à Mme de Villermont que nous emprunterons ce texte en y joignant les notes qu'il réclame (4). Mais d'abord, il faut faire connaître sommairement l'auteur du récit et la situation de la famille ducale à l'époque où l'infante fut reçue à Nancy.

Désespérant de soumettre les Pays-Bas, même la portion catholique de ceux-ci, au même régime que l'Espagne, Philippe II avait pris le parti d'en confier le gouvernement à sa fille préférée, Isabelle, et à l'époux qu'il lui destinait, l'archiduc Albert d'Autriche, fils cadet de l'empereur Maximilien II. Venu jeune à Madrid et élevé à la cour du roi, parlant de préférence le castillan, très espagnol et très catholique d'idées, Albert lui donnait toutes garanties; destiné d'abord à l'Église, ce prince avait reçu une

(1) Isabelle est fille de la troisième femme de Philippe II, Élisabeth de France; Philippe III est fils de la quatrième, Anne d'Autriche, fille elle-même de l'empereur, Maximilien II.

(2) *Correspondencia de la Infanta archiduquessa dona Isabel-Clara-Eugenia.* Madrid, 1906.

(3) *L'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas.* Paris, 1912, 2 in-8. — Le récit du voyage est aux pages 188-194 du tome I.

(4) La comtesse de Villermont n'a mis qu'un petit nombre de notes, que nous reproduirons en les faisant suivre de (Cte de V.), pour lui en laisser le mérite.

Digitized by Google

instruction solide, était laborieux et consciencieux, mais avait une personnalité un peu effacée, une faible initiative et promettait un vice-roi docile et dévoué. Quant à Isabelle, elle était depuis longtemps initiée à tous les projets et à toutes les ambitions de son père, elle l'aidait dans son travail, était pénétrée de sa pensée. Pour leur faciliter une tâche déjà assez lourde, Philippe II avait signé, le 2 mai 1598, le traité de Vervins avec la France; le 6 du même mois, il promulguait l'acte de cession des Pays-Bas à Albert et à Isabelle. Restait à marier les bénéficiaires de cet acte; mais Philippe n'en eut pas le temps : miné depuis longtemps par la maladie, par les soucis, par un labeur épuisant, il mourait le 13 septembre 1598, au moment même où l'archiduc Albert quittait les Pays-Bas, dont il était gouverneur depuis le mois de février 1596, pour se rendre en Espagne.

Retardé par cet événement, le mariage d'Albert et d'Isabelle fut célébré à Valence, le 18 avril 1599. Peu après, les archiducs, comme on les appelle dès lors, partirent pour les Pays-Bas par la Méditerranée et l'Italie, itinéraire un peu long, mais sûr, qui faisait éviter les tempêtes du golfe de Gascogne, les flottes anglaises et les corsaires hollandais, que suivaient depuis longtemps les soldats et les fonctionnaires espagnols, qu'avaient déjà pris en 1567 les *tercios* du duc d'Albe. Les voyageurs quittent Gênes le 24 juin, restent dix-sept jours à Milan, alors possession espagnole, se remettent en route le 22 juillet et traversent la Suisse, puis la haute Alsace, de Bâle

Digitized by Google

à Colmar. Alors, ils tournent à l'ouest, sans que nous sachions par quel col ils sont entrés en Lorraine; dans son récit, l'infante ne nomme même pas les Vosges, qui lui paraissent un faible accident de terrain à côté des Alpes qu'elle vient de traverser. Ils voyagent à petites journées, se divertissant à chasser au faucon tout le long de la route. Il leur faudra un jour entier pour aller de Lunéville à Nancy. La narratrice a oublié de donner les dates de son séjour en Lorraine, mais comme on voit qu'elle entre à Bruxelles, désormais sa résidence, le 5 septembre, nous pouvons conclure qu'elle a traversé notre duché dans la seconde moitié du mois d'août 1599, et cette précision nous suffit.

A cette date, l'infante venait d'avoir trente-trois ans, étant née le 12 août 1566. Ce n'était donc plus une très jeune femme, et elle possédait déjà une expérience de la vie, une connaissance des personnes qui lui permettaient de juger vite et bien. Ses jugements sur les membres de la famille ducale sont toujours fins, en général pénétrants, parfois un peu caustiques, mais sans méchanceté. Il faut, pour comprendre cette princesse, se rappeler qu'elle était à demi Française, née du mariage de Philippe II avec Élisabeth de France, l'aînée des filles du roi Henri II. De son père, elle tenait une remarquable force de travail, qui lui permettra, dans sa quasi-royauté des Pays-Bas, de rester souvent à la besogne jusqu'à 4 heures du matin (1); à sa mère, elle devait un carac-

(1) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, Bruxelles, 1911, in-8, p. 224.

Digitized by Google

tère affectueux et enjoué, un fonds de gaieté que n'avaient pu détruire, ni la sévère étiquette de la cour d'Espagne, ni la sombre dévotion de ce pays. Trait de nature bien français, elle sentait vivement le ridicule, et alors avait de la peine à ne pas éclater de rire, elle-même en fait l'aveu dans son récit.

Mais, par d'autres côtés, l'infante est bien Espagnole : elle se refuse absolument à être saluée, soit par les princes, soit même par les princesses, à la mode française, c'est-à-dire en s'embrassant. Bien plus, elle affirme n'avoir jamais usé de ce mode de salutation avec son mari. Lorsqu'elle parle de celui-ci, elle dit toujours : mon cousin, parce que la coutume espagnole fait prévaloir le lien de parenté sur le lien matrimonial (1). Observons en passant que, dans le récit de l'infante, ce mari reste un peu au second plan et paraît bien silencieux : c'est que, s'il possédait parfaitement l'allemand, l'italien et surtout l'espagnol, Albert, nous dit M. Pirenne, ne s'exprimait en français qu'avec beaucoup de peine (2).

La relation écrite par Isabelle nous montre avec quelle cordialité son mari et elle furent reçus à la

---

(1) Isabelle et Albert étaient cousins germains. l'empereur Maximilien II, père de ce dernier, ayant épousé Marie, sœur de Philippe II. Marie et Maximilien eux-mêmes étaient cousins germains, étant les enfants de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, les deux fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle; cette double et fâcheuse consanguinité explique peut-être, autant que l'âge un peu mûr des conjoints, pourquoi l'union des archiducs resta stérile.

(2) *Op. cit.*, p. 213.

Digitized by Google

cour de Nancy. Cet accueil ne s'adressait pas seulement aux chefs d'un État limitrophe, avec lequel la Lorraine avait des relations politiques et commerciales continuelles, à des représentants de l'idée catholique non moins zélés que les princes lorrains eux-mêmes, mais aussi à de proches parents : par sa mère, Christine de Danemark, fille d'une sœur de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, le duc Charles III se trouvait être cousin issu de germain de l'archiduc Albert ; d'autre part, l'infante était sa nièce par alliance, Philippe II et lui ayant épousé deux des filles du roi Henri II; Isabelle était donc cousine germaine de Henri, duc de Bar, plus tard Henri II, et de François, comte de Vaudémont, plus tard François II, qui iront à sa rencontre vers les frontières du duché, de Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, qu'elle verra à Pont-à-Mousson seulement.

Entre Isabelle et la maison de Lorraine, la politique avait même failli nouer des liens plus étroits : en 1589, peu de temps avant l'assassinat de Henri III, il avait été question de marier cette princesse au fils aîné de Charles III, Henri, alors marquis de Pont-à-Mousson, que le roi de France aurait reconnu pour son héritier, de façon à concilier les prétentions égales à la couronne de France que tenaient de leurs mères l'infante d'Espagne et le prince lorrain. Ce projet tenait encore en 1590, alors que Henri IV était devenu roi, mais avait à conquérir son royaume. Puis, en 1593, quand se réunirent à Paris les États de la Ligue, c'est avec Charles III lui-même, veuf depuis

Digitized by Google

dix-huit ans, que l'on parla de marier Isabelle (1). Ainsi, en août 1599, celle-ci recevait l'hospitalité de deux princes qu'elle avait failli épouser jadis sans les connaître, qu'elle voyait alors pour la première fois, situation piquante qui a bien dû inspirer à l'infante quelques réflexions, mais sans qu'elle ait jugé à propos de les consigner dans son journal de route.

Lorsque les archiducs furent accueillis par la famille ducale, un événement important venait de s'y accomplir : le 31 janvier 1599, Henri, fils aîné de Charles III, nommé à cette occasion duc de Bar, avait épousé à Paris Catherine de Bourbon, sœur unique de Henri IV, et cette princesse était entrée à Nancy le 29 avril (2). Comme il n'y avait plus de duchesse de Lorraine, c'est surtout Catherine qui eut à faire à l'infante les honneurs du Palais ducal. Elles étaient l'une et l'autre, sinon de jeunes mariées, puisqu'elles avaient, la Française quarante et un ans, l'Espagnole trente-trois ans, du moins des mariées récentes; mais pour le reste, tout séparait ces deux femmes : la religion, puisque Catherine était huguenote, Isabelle catholique, aussi ferventes et irréductibles l'une que l'autre; la politique, puisque Isabelle avait été candidate au trône de France à l'encontre du roi de Navarre, le frère très aimé de Catherine (3), puisque celle-ci avait

(1) Sur ces projets de mariage, cf. Louis DAVILLÉ, *Les Prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*, Paris, 1909, in-8, p. 172, 191, 215, 260.

(2) *Mémoires de Balthazard Guillerme*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1869, p. 69.

(3) Sur ces prétentions de l'infante à la couronne de France,

Digitized by Google

dû en personne défendre le Béarn contre les troupes de Philippe II, puisqu'en dernier lieu Henri IV venait d'imposer au père d'Isabelle le traité de Vervins, aveu formel d'insuccès, et que cette suprême déconvenue, arrivant après tant d'autres, avait sans aucun doute hâté la mort du roi d'Espagne.

La duchesse de Bar sentait si bien à quel point la situation était délicate qu'au premier avis de l'approche d'Isabelle, elle écrivait à son frère pour lui demander comment elle devait se comporter à l'égard de l'infante (1). Et néanmoins, tout se passa le mieux du monde; non seulement les deux princesses n'échangèrent pas de propos aigres, mais elles se plurent. On verra dans le récit que nous publions comment Isabelle juge Catherine; le portrait qu'elle en trace prouve sa bienveillance et aussi sa finesse, car il s'accorde parfaitement avec tout ce que nous savons d'autre part sur la sœur du Béarnais (2). Et voici ce

voir l'étude de M. Albert Mousset, dans le *Bulletin hispanique* de janvier-mars 1914, p. 46-79.

(1) « J'ay donné charge à ce porteur de vous dire force choses de ma part, et sçavoir de vous comme il vous plaira que je me gouverne à l'arrivée de l'infante. Il est besoin, s'il vous plait, que je le sçache promptement, parce qu'elle vient soudain. » (*Lettres inédites de Catherine de Bourbon* publiées par E. de Fréville dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, p. 339, n° 41.) Le Béarnais, non moins embarrassé que sa sœur, renvoya l'affaire à son chancelier par une lettre du 13 août, sans date d'année, que l'éditeur a placée à tort en 1600 (*Recueil des lettres-missives de Henri IV*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. VIII, p. 773).

(2) Les témoignages contemporains sur Catherine sont réunis dans le livre de la comtesse d'Armaillé, *Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV*, Paris, 1865, in-12, et dans une étude de M. Davillé, *Le Mariage de Catherine de Bourbon*, parue dans les *Annales de l'Est* de 1901, p. 386-436.

Digitized by Google

que Catherine écrivait à son frère, immédiatement après le départ des archiducs : « Ce porteur vous dira comment s'est passée ici la réception de l'infante; elle m'a été plus courtoise que le pays ne me le faisoit espérer; c'est une humeur qui, à mon avis, vous seroit agréable. Elle aime fort la chasse; l'archiduc est aussi fort courtois (1). » C'est que, éloignées par leurs croyances, par leurs nationalités, par les ambitions de leurs familles, ces deux femmes se sentaient rapprochées par une égale noblesse d'âme, par une franchise et une bonté toutes pareilles (2). En dépit des credo, des intérêts, des souvenirs irritants, la duchesse de Bar et l'infante étaient plus près l'une de l'autre que de ces deux froides et dures politiques, Élisabeth Tudor et Catherine de Médicis.

Le compte de dépenses du trésorier général de Lorraine pour 1599 nous apprend que les archiducs avaient passé sept jours dans les États de Charles III, et qu'il en avait coûté à ce prince 11.119 francs barrois, 11 gros 3 deniers pour les recevoir (3). Le franc barrois valant alors 1f 91 de notre monnaie (4), cela ferait 21.240 francs d'aujourd'hui en valeur intrin-

---

(1) Lettre sans date, comme toutes les lettres de Catherine, citée par la comtesse D'ARMAILLÉ, *op. cit.*, p. 277.

(2) Voir ce que dit M. PIRENNE, *op. cit.*, p. 225, de la bonté de l'infante.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1257, fol. 187. — Le comptable n'entre pas dans le détail de la dépense, et les pièces à l'appui du compte de cette année n'existent plus.

(4) D'après la table de la valeur du franc barrois dressée par M. DE RIOCOUR, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1883, p. 86.

Digitized by Google

sèque, mais si l'on tient compte du pouvoir de l'argent, c'est au moins 100.000 francs que représenterait cette somme. Il n'y avait pas à la regretter : grâce au contact pris à Nancy en août 1599 entre l'infante et son mari d'une part, le duc et son successeur de l'autre, grâce au bon souvenir que laissèrent de part et d'autre ces journées de fête, les relations restèrent excellentes entre la Lorraine et les Pays-Bas espagnols pendant toute la durée du gouvernement des archiducs (1).

Il nous fallut trois jours pour atteindre la frontière de Lorraine... A deux jours de Nancy, nous rencontrâmes les fils du duc de Lorraine, le duc de Bar (2) qui est l'aîné et Monsieur de Vaudémont (3) qui est le troisième. Ce dernier, malgré son corps malingre, est le plus intelligent de tous. Son père et le cardinal de Lorraine (4) étaient aux eaux de Spa (5) et, malgré l'empressement qu'ils mettaient à revenir, ils n'ont pu arriver à temps pour nous recevoir. Mon cousin (6) mit pied à terre pour aller à leur rencontre, puis ils remontèrent tous à cheval et vinrent entourer mon carrosse. Les jours suivants, en allant à Nancy, les princes furent avec nous, mon cousin était à cheval et moi aussi, la plupart du temps, parce

(1) Albert mourut le 13 juillet 1621, Isabelle le 1er décembre 1633 (PIRENNE, *op. cit.*, p. 247, 270).

(2) Henri, né le 8 novembre 1563, qui sera le duc Henri II (1608-1624); il avait été fait duc de Bar à l'occasion de son récent mariage (DAVILLÉ, dans *Annales de l'Est*, 1901, p. 393-394).

(3) François, né le 27 février 1572, nouveau style, sera le duc François II en 1625.

(4) Ils paraîtront à la fin du récit.

(5) Spa, Belgique, province de Liége, arrondissement de Verviers.

(6) Nous rappelons que l'infante désigne ainsi son mari.

Digitized by Google

que, tout en cheminant, nous chassions (1); ils sont tous grands chasseurs.

Nous sommes arrivés à Lunéville, qui est au duc. C'est une très, très belle ville. Le lendemain, nous étions à Nancy, après avoir passé par une autre ville, aussi très belle, qui s'appelle Saint-Nicolas (2), où se trouve un bras de ce saint qui fait une infinité de miracles. Il y a là une superbe église, toujours visitée par du monde venu de tous côtés. Comme nous avions voulu chasser, nous ne sommes arrivés à Nancy que le soir. C'est une ville excellente, très bien fortifiée par le duc (3). Son palais est très beau et très grand avec deux tribunes, l'une donnant sur la grande église, l'autre à Saint-François (4), et ce sont deux églises remarquables.

Le duc a deux galeries dans son palais, avec une infinité de portraits de grands peintres (5). Dans une de ces

(1) Un autre passage de la Relation montre que pendant tout le voyage, l'infante et son mari chassaient le lièvre et la perdrix avec faucons et éperviers.

(2) Saint-Nicolas-de-Port, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy, alors centre de pèlerinage très fréquenté.

(3) En 1599, les murailles de la Ville-Vieille avec leurs huit bastions étaient à peu près achevées; les fortifications définitives de la Ville-Neuve ne seront commencées qu'en 1603, mais, dès 1587, on avait entouré cette ville de retranchements provisoires (Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 385, 387).

(4) La grande église est l'église de la collégiale Saint-Georges, qui limitait le Palais ducal au sud, sur l'emplacement actuel de la petite Carrière, et qui a été démolie au dix-huitième siècle; Saint-François est l'église des Cordeliers qui bornait le Palais ducal au nord, et qui existe encore.

(5) Ces deux galeries sont : vers la collégiale Saint-Georges, la galerie des Cerfs, qui a été construite par le duc Antoine entre 1513 et 1523, et qui existe encore; vers les Cordeliers, la salle Neuve, élevée vers 1570 par Charles III lui-même, et qui a disparu. Les peintures qui ornaient ces salles étaient l'œuvre d'artistes lorrains, Hugues de La Faye, Claudin Crock et Médard Chuppin pour la salle des Cerfs, Médard Chuppin pour la salle Neuve (Pfister, *op. cit.*, p. 25, 30).

Digitized by Google

galeries, il a fait peindre au naturel des cerfs depuis leur naissance; dans l'autre galerie, ce sont les portraits de ses aïeux et de ses serviteurs, et c'est très beau à voir, ils paraissent vraiment vivre.

Arrivés dans la cour, nous sommes descendus de cheval; la duchesse de Bar (1) nous attendait, vêtue d'une robe à la française de voile d'argent, toute chargée de joyaux très magnifiques; elle en avait tout autant sur la tête, ils avaient appartenu à la reine Blanche de France (2). Un long voile de gaze d'argent s'attachait à la coiffure, à la romaine, et tombait sur la queue de sa robe, de six aunes de long, portée par une dame. Cette dame est la plus grande hérétique qui soit (3), et tout le monde voudrait bien la voir s'en aller, car il n'y a pas à espérer convertir la duchesse tant qu'elle sera là. Avec la duchesse était madame de Vaudémont (4), femme

(1) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, née à Paris le 7 février 1558, avait épousé à Paris, le 31 janvier 1599, Henri de Lorraine, fils de Charles III, cité plus haut; elle mourra à Nancy le 13 février 1604.

(2) Trois reines de France ont porté le nom de Blanche : Blanche de Castille, morte en 1252, femme de Louis VIII et mère de saint Louis; Blanche de Bourgogne, morte en 1326, femme de Charles IV le Bel; Blanche de Navarre, morte en 1398, seconde femme de Philippe VI de Valois.

(3) Il s'agit sans doute de Mme du Panjas, citée par M. Davillé (*Annales de l'Est*, 1901, p. 402-403) comme l'une des deux dames d'honneur de Catherine : Jeanne du Monceau de Tignonville, fille de Lancelot du Monceau et de Marguerite de Selve, gouvernante de Catherine de Bourbon, avait épousé, le 7 février 1581, François-Jean-Charles, baron de Pardaillan, comte du Panjas, chambellan du Roi, gouverneur du haut et bas Armagnac; ce mariage s'était fait chez Catherine, à l'hôtel de Rambouillet à Paris (*Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 232; P. Anselme, *Hist. généalog.*, t. V, p. 196). Toute cette famille était protestante. Quant à Catherine de Bourbon, on sait qu'elle refusa toujours de se convertir.

(4) Christine de Salm, fille du comte Paul de Salm et de Marie Le Veneur, avait épousé, le 15 avril 1597, François de

Digitized by Google

du troisième fils du duc et fille du comte de Salm. Allemand, chevalier de Saint-Jacques et gouverneur de Nancy. Elle a quatorze ans (1) et était joliment parée. Elle est plus gracieuse que belle. Derrière elle se trouvait la princesse Catherine (2), fille du duc, vêtue de toile incarnat. Elle a une taille plus grande que moi quand j'ai mes socques, et elle n'est pas belle non plus, tout en paraissant à son avantage par sa manière d'être. Mais on peut la voir d'une lieue et je m'impatientais quand on se plaçait devant elle. Il y avait aussi madame de Vaudémont, veuve, la sœur du duc de Umola (3), la meilleure vieille du monde et fort

---

Lorraine, fils de Charles III, cité plus haut. L'infante qualifie le comte de Salm d'Allemand, sans doute parce qu'il relevait immédiatement du Saint-Empire; elle confond le père et l'oncle de Christine : son père, Paul, fils cadet du comte Jean VIII et de Louise de Stainville, fut nommé, en 1576, grand chambellan de Charles III et mourut dès 1584, quinze ans avant le passage de l'infante à Nancy; son oncle, Jean IX, fils aîné des mêmes, devint maréchal de Lorraine en 1560, gouverneur de Nancy en 1563, et mourut en 1600 (G. SAVE, dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1890-1891, p. 77, 85, 121, 123; PFISTER. *op. cit.*, p. 632-636).

(1) D'après ce que nous avons dit à la note précédente, ou bien Christine avait plus de quatorze ans en 1599, ou bien elle naquit après la mort de son père. Cette indication est la seule que nous ayons sur la date de sa naissance.

(2) Catherine, la quatrième des filles de Charles III, née le 3 novembre 1573, deviendra en 1611 abbesse de Remiremont et mourra le 7 mars 1648; voir sur elle l'étude de M. PFISTER, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1897, p. 242-326.

(3) *Umola*. Aumale (Ctesse de V.). — Charles de Lorraine, duc d'Aumale, est le fils de Claude, duc d'Aumale, fils lui-même de Claude, premier duc de Guise; né en 1555, il devint pair et grand-veneur de France, gouverneur de Picardie. Pendant la Ligue, il se compromit avec les Espagnols auxquels il livra plusieurs places, fut condamné à mort par contumace et se réfugia à Bruxelles où il mourra en 1631. — Sa sœur, Catherine de Lorraine-Aumale, née le 8 novembre 1550, morte

Digitized by Google

bien vêtue de noir avec tous ses joyaux. Venaient ensuite deux sœurs, cousines de la duchesse, qui s'appellent mesdemoiselles de Rohan, l'aînée difforme et mal faite, la seconde jolie et gracieuse; elle avait la poitrine fort découverte jusqu'à l'estomac, sans rien par dessus, très bien ornée avec beaucoup de bijoux (1).

Les dames de la ville étaient toutes là, et les dames de la cour, fort superbement habillées avec des vertugadins (2) si énormes qu'elles encombraient la place, si bien qu'il fallait à chacune trois hommes pour les aider à traverser la foule. J'avais une telle envie de rire que j'éclatais, incapable de garder mon sérieux.

---

avant le 1er juillet 1606, avait épousé, le 11 mai 1569, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, premier duc de Mercœur, oncle de Charles III, dont elle fut la troisième femme, et qui était mort en janvier 1577 (CALMET, généalogie de la maison de Lorraine, dans *Histoire de Lorraine*, t. I; P. ANSELME, *op. cit.*, t. III, p. 491, 794).

(1) Ces demoiselles de Rohan, filles de René de Rohan, mort en 1586, et de Catherine de Parthenay, sont cousines très éloignées de Catherine de Bourbon, une Rohan, Marguerite, ayant épousé en 1449 Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, et étant la trisaïeule de Henri IV et de sa sœur par leur mère, Jeanne d'Albret, et par leur grand'mère, Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. L'aînée, qui est mal faite, doit être Henriette qui mourra fille en 1629; la cadette, qui est jolie, est cette Madeleine-Catherine que courtisa Henri IV, et qui lui fit cette fière répartie : « Je suis trop pauvre pour être votre femme et de trop bonne maison pour être votre maîtresse »; elle épousera, le 28 août 1604, Jean II de Bavière, plus tard duc de Deux-Ponts, et mourra le 10 mai 1607. Toute cette branche des Rohan est protestante, et les frères de ces deux jeunes filles seront les chefs du parti huguenot sous Louis XIII (DAVILLÉ, dans *Annales de l'Est*, 1901, p. 403, 428; P. ANSELME, *op. cit.*, t. IV, p. 72).

(2) Sorte de bourrelet fait de grosse toile et de fil de fer qui servait à relever les jupes au-dessous de la ceinture et à leur donner plus d'ampleur, un peu à la façon des crinolines. Cette mode est venue d'Espagne, et le mot même dérive de l'espagnol *vertugado*.

Digitized by Google

Aussitôt arrivée, je me mis à parler à la duchesse, avec grande frayeur de me voir reçue à la française (1), et je la priai de me pardonner si je ne pouvais l'admettre. J'avais profité de ma rencontre avec son mari qui, m'ayant demandé la permission de me saluer à la française, je répondis qu'il m'était impossible d'y consentir. Je n'ai jamais usé de cette manière de courtoisie, pas même avec mon cousin.

Quand nous eûmes parlé ensemble, car elle comprenait très bien l'espagnol, je la pris par la main droite et la princesse (2) par la gauche, mais cette dernière s'en défendit pendant longtemps, comme étant inférieure; moi je ne voulais pas la lâcher, mais elle refusa, ne voulant pas avoir une faveur que n'avaient pas les autres dames. Nous fûmes plus d'une heure embarrassés par ces diantres de vertugadins qui ne pouvaient se remuer ni s'en aller. Celles qui n'en portaient pas, comme nous, étaient si écrasées qu'on ne les voyait pas. La foule était extraordinaire. Enfin nous pûmes entrer dans nos appartements. La duchesse de Lorraine s'excusa beaucoup, parce qu'elle était retenue dans sa chambre, ayant eu une fausse couche (3). Elle en a tous les huit jours. C'est la plus vive créature que j'aie vue, et du meilleur entendement, bien gracieuse et accomplie. Vu l'état que j'ai dit, nous ne nous assîmes pas, et je sortis aussitôt avec

(1) En embrassant (C^tesse de V.). — Voir plus haut, p. 70.

(2) C'est Catherine de Lorraine, fille de Charles III, que l'infante appelle ainsi; on en a la preuve lorsque, vers la fin de son récit, elle dit que la princesse dansa avec son frère, M. de Vaudémont.

(3) Entendre : la duchesse de Bar; il n'y avait plus de duchesse de Lorraine depuis la mort de Claude de France, femme de Charles III, le 20 février 1575 (nouveau style). Catherine de Bourbon parle de cette fausse couche dans une lettre non datée à son frère; je suis, ajoute-t-elle, « à demy morte de la fièvre qui m'a tenue durant que l'infante étoit icy, et m'a fallu contraindre, de sorte que j'en suis maintenant fort mal » (C^tesse D'ARMAILLÉ, *op. cit.*, p. 279).

Digitized by Google

elle à la porte de mon appartement; mon cousin arriva et lui offrit son bras, et ainsi nous fûmes sans la princesse. La duchesse se mit aussitôt à parler avec moi. Je la tiens pour très bonne, très intelligente et la plus douce du monde. Elle me plaît beaucoup, et je suis heureuse de la connaître.

Nous soupâmes tout aussitôt, mais à cause de l'état de la duchesse, le banquet fut remis au lendemain, et chacun mangea en son particulier. Le palais est très bien arrangé avec de superbes tapisseries. Dans mon appartement, j'avais celle de Moyse (1), comme celle de mon père, avec beaucoup d'or. Le duc la regarde comme de grande valeur; le lit est de même.

Le lendemain, il fallait se faire belle pour la soirée et le souper. Nous fûmes placés dans une tribune où l'on pouvait se tenir à six. Il y avait mon cousin et moi, la princesse et madame de Vaudémont la jeune, la duchesse n'y était pas. Je lui donnai ma gauche et à la princesse la droite. La duchesse s'excusa d'avoir passé une mauvaise nuit, pour ne pas être obligée d'entendre la messe à la tribune; nous ne l'attendîmes pas. Elle avait laissé le vertugadin; deux laquais la portaient dans un fauteuil. Je la priai de me recevoir après la messe; elle ne le voulut pas, sous prétexte qu'elle était à sa toilette. A cinq heures, elle y était encore, ce qui n'empêche pas une foule de gens d'être reçus. J'y fus vers le soir; elle était entourée de beaucoup de monde. Nous restâmes un instant à converser, la duchesse de Bar, son mari, mon cousin et moi, dans des fauteuils; les deux Vaudémont, la princesse Catherine, la duchesse de Bruns-

(1) Sur cette tapisserie, sans doute fabriquée en Lorraine, et qui est maintenant dans le trésor impérial, à Vienne, voir H. Lepage, *Note sur les tapisseries des ducs de Lorraine*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1886, p. 173 et ss.; *Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine*, Nancy, 1891, in-8, p. 292 (t. XVI du *Rec. de doc. sur l'hist. de Lorraine*).

Digitized by Google

wick (1), qui venait d'arriver de Bourgogne pour me voir, tous sur des tabourets, ainsi que mesdemoiselles de Rohan.

La Brunswick est bonne et jolie; elle avait un grand deuil fort étrange. Nous revînmes tous à mon appartement, où la duchesse désira entendre chanter Visentica (2). Elle chanta comme elle n'avait jamais chanté de sa vie, et tant de gens vinrent l'entendre que je ne sais comment elle ne s'est pas troublée. A cette occasion, nous priâmes la duchesse de chanter, et après s'être fait prier, un page lui apporta un luth qu'il tint, agenouillé devant elle, et l'accorda.

Au lieu de le prendre, elle se le fit toujours jouer. Elle le lui fit prendre et laisser vingt fois, quoiqu'il jouât très bien. A la fin, elle dit à un autre page de jouer, et elle commença à chanter très bien, quoique la voix soit un peu cassée. Nous l'applaudîmes beaucoup. Pendant ce temps arriva l'heure du dîner, et nous allâmes dans une très grande salle où se trouvait une estrade de trois gradins, telle qu'on pouvait se figurer la Cène. On nous y mit au milieu, mon cousin et moi, moi à sa droite; la duchesse vint à côté de moi; après, la jeune Vaudémont; et après, la Brunswick; et au bout, l'aînée des Rohan. A la gauche de mon cousin, le duc de Bar, puis la princesse, sa sœur, puis la vieille Vaudémont, et au bout, la dernière des Rohan, tous assis sur des fauteuils, et leurs pages se tenant par derrière pour placer leurs vertugadins, ce qui me donna un bon moment de joie. Il n'y eut pas de bénédiction au dîner parce que la

(1) Dorothée de Lorraine, sœur de Charles III, née le 24 août 1545, épousa le 20 décembre 1575 Erric ou Ernest de Brunswick-Wolfenbüttel, qui mourut en 1584, mourra elle-même en 1621; sur cette princesse, voir l'étude de Clesse, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1873, p. 152-160.

(2) Visentica, sans doute une dame de la suite de l'infante (Cᵗᵉˢˢᵉ de V.).

Digitized by Google

duchesse ne le voulait pas. Chacun était servi par ses domestiques; mes dames me servaient comme d'habitude, et mon cousin était servi par ceux de la bouche.

Les autres avaient des façons dont quelques-unes me donnèrent grande envie de rire, parce que chaque fois qu'elles avaient à couper quelque chose, elles donnaient leurs couteaux pour qu'on en nettoie le tranchant. Une des Rohan avait un page occupé à ce service. A la fin du dîner, elle lui donna le pain, elle y planta le manche du couteau et le lui mit en main pour qu'il le gardât. On dit les grâces en chantant avec orgue, mais ce ne fut que des versets de psaumes. Quand on vint au lavement des mains, chacun eut sa fontaine.

Le dîner dura longtemps, car on y porta beaucoup de santés. Monsieur de Vaudémont n'était pas avec nous. Il tenait compagnie aux grands personnages qui dînaient en même temps que nous. Les autres restèrent sans manger, et les dames aussi, car aussitôt après le dîner, on nous introduisit dans une superbe salle. Au milieu se trouvait une estrade où nous nous assîmes. De chaque côté, il y avait des tribunes où se placèrent une infinité de gens. Il y avait tout autant de monde en bas, et, malgré cela, il restait encore une belle place pour danser. Ils commencèrent à danser le sarao, qui est une danse avec beaucoup de détours et de pas sur place, où ils vont deux à deux, ce qui leur est une occasion de bavarder. Ces tours et ces détours durèrent assez longtemps. Ils dansèrent ensuite fort joliment des branles; la duchesse mena quelques branles français, qui est chose à voir, parce que ces femmes avec leurs vertugadins ont l'air des caballitos du jour de la procession(1). Après, on dansa la courante et la volte jusqu'au ciel, et très gaillarde. La princesse dansa avec son frère, monsieur de Vaudé-

(1) Caballitos, petits chevaux de carton, avec un trou dans le dos, et dans lesquels un homme entre à mi-corps (Cᵗᵉˢˢᵉ de V.).

Digitized by Google

mont, une pavane espagnole; ils l'ont extrêmement bien dansée, si bien qu'on ne voyait pas les mouvements du corps. Mon cousin et moi avons dansé une pavane, puis une gaillarde, où prit part le duc de Bar; la fête se termina ainsi et chacun rentra chez soi.

Le lendemain, après avoir, comme la veille, entendu la messe, avec, en plus, la Brunswick, chacun rentra dans son appartement. Peu après, on fit une visite à la duchesse qui ne s'était pas levée, ayant eu de la fièvre la nuit.

Nous sommes devenues grandes amies au bout de peu de temps. Ensuite, nous sommes montés en voiture sans pouvoir rien conclure avec la princesse; elle était avec une de Ladioda (1), aussi sainte que sa sœur; aussi a-t-elle comme serviteurs tous les fils du duc de Lorraine. Après avoir pris congé de tous, le duc de Bar et son frère vinrent avec nous jusqu'à Pont-à-Mousson (2). autre ville du duc, où nous passâmes la nuit, et où nous rencontrâmes le cardinal, son fils (3). Après avoir un peu parlé ensemble, nous rentrâmes tous dans la ville. Le duc, qui s'y trouvait, est excellent et plus jeune d'esprit que ses fils. On ne peut dire combien il se félicita de me voir. C'est un bien bon homme. Le cardinal se trouva si mal dans la voiture qu'il s'en alla tout dolent à pied. Il est de meilleure espèce que ses frères. Le duc

(1) Ladioda, *sic.* (Ctesse de V.).

(2) L'infante oublie de dire que, dans cette ville, son mari et elle furent reçus et complimentés au collège par les Jésuites; cf. abbé Eug. MARTIN, *L'Université de Pont-à-Mousson*, Nancy, 1891, in-8, p. 74.

(3) Charles, fils cadet de Charles III, né le 1er juillet 1567, fait évêque de Metz en 1578, cardinal au titre de Sainte-Agathe en 1589, évêque de Strasbourg (tout en conservant le siège de Metz) en 1592, mourra le 30 octobre 1607. C'est un des quatre personnages du seizième siècle que l'on dénomme : le cardinal de Lorraine. Voir sa biographie par M. PFISTER, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1906-1907, p. 147-165.

Digitized by Google

nous invita ce soir-là à souper avec ses fils aînés, mais il n'engagea pas le duc de Bar à s'asseoir à table et l'envoya souper avec les autres. On porta beaucoup de santés. Après le souper, on se mit à danser si bien que nous ne pouvions en finir.

Le lendemain, mon cousin invita tout le monde à dîner, ainsi qu'Umola (1) et Orange (2) et le duc de Mercœur (3), et après le dîner, nous sommes tous montés à cheval et nous avons chassé la moitié du chemin; je descendis ensuite de cheval pour entrer dans mon carrosse, après que tous, autour de moi, à pied, vinrent prendre congé, et chacun partit de son côté. Le jour suivant, nous atteignîmes Thionville (4).

(Lu le 6 novembre 1914.)

---

(1) Umola (Voir p. 78, note 3).

(2) Orange, fils aîné du Taciturne, envoyé en Espagne par le duc d'Albe, en revint avec Albert d'Autriche en 1596. Dès leur arrivée à Bruxelles, les archiducs le firent chevalier de la Toison d'Or et membre du Conseil d'État (PIRENNE, *op. cit.*, p. 225).

(3) Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, fils de Nicolas de Lorraine (fils lui-même du duc Antoine) et de sa seconde femme, Jeanne de Savoie-Nemours, né le 9 septembre 1558, fut un des chefs de la Ligue, et plus tard dirigea en Hongrie, contre les Turcs, une expédition au retour de laquelle il mourut le 19 février 1602.

(4) Thionville faisait alors partie des Pays-Bas espagnols. D'après M. PIRENNE (*op. cit.*, p. 222), c'est le 20 août que les archiducs entrèrent à Thionville.

Digitized by Google

LES

LIVRES DIPLOMATIQUES

DE LA GUERRE (1)

Par M. Georges PARISET

MEMBRE TITULAIRE

Une crise diplomatique de treize jours seulement (23 juillet-4 août 1914) a suffi pour déchaîner la guerre la plus formidable qui ait jamais sévi parmi les hommes. Si l'on suppose réunies en une seule bataille gigantesque les douze batailles les plus décisives de la Révolution et de l'Empire : Marengo, Hohenlinden, Austerlitz, Iéna-Auerstædt, Eylau, Friedland, Essling, Wagram, la Moskowa, Dresde, Leipzig et Waterloo, la somme générale des effectifs engagés tant du côté français que chez l'ennemi se monterait à 2.470.000 hommes : c'est le chiffre approximatif des soldats qui combattent en bataille permanente sur l'un quelconque des trois fronts

---

(1) Communication lue à l'Académie de Stanislas le 20 novembre 1914 (avec compléments sur le *Livre Jaune*, paru peu après).

Digitized by Google

d'Ouest, d'Est et d'Orient. La guerre de 1870-1871 a duré six mois neuf jours et les Allemands déclarent qu'ils ont eu 28.278 tués, 88.543 blessés et 12.879 disparus, soit 129.700 hommes au total. Quel sera leur chiffre de perte à la fin de la présente guerre? Au 1er janvier 1871 l'effectif ennemi était en France de 856.000 hommes; entre l'armistice et la paix, il n'était plus que de 630.000 hommes, et cette petite troupe, qui paraissait alors énorme, suffisait pour occuper plus du tiers, presque la moitié du sol national. Il faut aujourd'hui à l'ennemi environ le triple d'hommes pour retenir à peine, et avec peine, 3 ou 4 % du territoire. Comment la catastrophe actuelle a-t-elle été déclanchée?

La réponse est dans les recueils de pièces qu'ont publiés les gouvernements et qu'on distingue d'après la couleur de leur couverture (1) : le *Livre* blanc pour l'Allemagne (publié dès le 2 août 1914), bleu pour l'Angleterre (déposé au Parlement britannique en août), gris pour la Belgique (imprimé à Anvers en septembre), orange pour la Russie, jaune pour la France, mauve pour la Serbie, rouge pour l'Autriche-Hongrie et vert pour l'Italie (20 mai 1915). Ils ne sont pas sans défauts, certes. On doit les lire attentivement et les contrôler toujours les uns par les autres. Pour arriver à s'y fier, il faut d'abord s'en défier, comme de tout document historique. Ils ne disent

(1) La seule collection complète qui en ait été publiée en France a été imprimée à Nancy, dans les *Pages d'Histoire* de la Maison Berger-Levrault, nos 15, 20, 21, 22, 25, 47, 55, 67, 73, 93 et 100.

Digitized by Google

pas tout et ils laissent subsister des incertitudes de détail. Mais, dans l'ensemble, leur concordance est complète. Le *Livre Blanc* allemand paraît en contradiction avec les autres, mais il n'est mensonger que par suppression et non par falsification : les pièces qu'il apporte, comme celles du *Livre Rouge* autrichien, ont leur place et ne prennent leur sens que dans l'ensemble de tous les documents. Et cet ensemble n'a matériellement pas pu être forgé. Il est authentique. Il permet d'affirmer avec certitude.

***

Les défectuosités des livres diplomatiques sont pour la plupart de pure forme. Elles s'expliquent par le nombre considérable des pièces (732 au total, dont il faudrait, il est vrai, déduire les doubles emplois) et par la hâte à un moment troublé et d'extrême urgence. Quelques exemples suffiront à en prouver le peu d'importance.

Le *Livre Bleu* a été connu en France par une traduction française imprimée à Londres, dont le texte a été amendé en une seconde édition. La comparaison entre le texte et la traduction donnerait matière à bien des remarques. Le recueil est précédé d'une table qui est si précise, si claire et si complète qu'elle pourrait suffire pour une lecture sommaire. Mais, dans les deux éditions françaises, deux pièces du 26 juillet sont datées par erreur du 25 (nos 32 et 33) et certaines déclarations du chancelier allemand sont attribuées au secrétaire d'État (no 85). Les deux éditions

Digitized by Google

françaises parlent du « monde officiel et in officiel » (n° 4) ou d' « occupation punitive » (n° 82) et la version corrigée n'est pas toujours meilleure que la version primitive (1).

Le *Livre Jaune* (2) néglige l'orthographe des noms propres (3). L'adresse est omise dans une dépêch collective (n° 16) et il est visible que le texte d'une autre circulaire (n° 17) a été composé de la réunione fictive de dépêches particulières. On laisse entendre par inadvertance que l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie est du samedi (25 juillet), alors qu'il s'agit de la note responsive serbe (4). L'ordre de deux des

(1) Par exemple, au n° 32 on lit, en 1re édition : « La Russie n'a aucun droit de prendre le protectorat de la Serbie », et en 2e édition : « La Russie n'a aucun droit de se poser comme protecteur de la Serbie. » On conçoit pourquoi le mot de « protectorat » a été éliminé, encore aurait-il fallu écrire « protectrice »; au n° 88, 1re édition : « travailler ensemble à conserver la paix de l'Europe », 2e édition : « œuvrer ensemble à la conservation de la paix européenne ».

(2) Les deux éditions sorties successivement des presses de l'Imprimerie nationale (Grand in-8, XIX-216 pages) et de Lahure, à la librairie Hachette (In-8, XX-194 pages), sont identiques.

(3) Il écrit Lichnowski (n° 19) et Lichnowsky (n° 32), Sazonow, à l'allemande (n° 22) et Sazonoff (n° 38); Geldern (n° 146) aurait pu être écrit en français Gueldre, comme le sandjak de Novi-Bazar (n° 127) porte dans la géographie française le nom de Rascie; au n° 151 *lire* Gemmenich *au lieu de* Gemmerich (même erreur au *Livre Bleu*, n° 159); au n° 156 *lire* Mamer *au lieu de* Mamers; au n° 139, *lire* Boron *au lieu de* Baron *et intervertir avec* Joncherey (qui est plus éloigné de la frontière que Boron).

(4) « Réponse à la Serbie estimée insuffisante, bien qu'elle eût atteint la limite des concessions jugées possibles » (n° 50); *lire* « Réponse de la Serbie » (L'ultimatum autrichien date du jeudi 23 juillet). Cette même erreur se retrouve dans le texte

Digitized by Google

dépêches de l'ambassadeur français à Londres paraît avoir été interverti : il semble bien que la conversation de Sir Ed. Grey avec M. Paul Cambon (n° 32) soit celle-là même qui est annoncée ensuite (n° 33), lorsque M. P. Cambon mande à Paris : « Sir Ed. Grey m'ayant convoqué pour cet après-midi »; la deuxième dépêche date du 24 juillet au matin (n° 33) et la première du même jour au soir (n° 32). Tel renseignement est transmis de manière contradictoire : le Conseil des Ministres russes tenu sous la présidence du Tsar se trouve placé au 26 juillet (n° 38) et au 25 (n° 50).

Il serait aisé d'allonger la liste de ces petites défectuosités. Elles sont, au fond, sans importance, mais il convenait de les signaler. Elles sont précieuses. Elles attestent que les chancelleries n'ont pas pris le temps de faire la toilette de leurs documents et de les accommoder pour le public. Il est possible qu'il y ait eu dans certains cas des remaniements. On le saura plus tard. Mais une publication forgée en l'une ou l'autre de ses parties (elle ne pourrait pas l'être dans sa totalité) a d'abord pour souci d'être correcte, afin de se donner l'air authentique. L'incorrection sert ici de preuve à la véracité, de même que les discordances qu'on peut relever entre les Livres des puissances alliées. C'eût été miracle, en effet,

---

d'une dépêche de Paris à l'ambassade de France à Londres (*Livre Jaune*, n° 106), tel qu'il a été communiqué au Foreign Office et se trouve reproduit dans le *Livre Bleu* (n° 105, annexe 3) : « Samedi, le jour même de la remise de la note autrichien (*sic*) ».

Digitized by Google

que, parmi tant de documents et tant d'incidents, les renseignements aient toujours été parfaitement identiques. Si, au contraire, les chancelleries alliées s'étaient concertées pour fournir à l'opinion une documentation arrangée, leur premier soin eût été de se mettre d'accord ; il faudrait alors leur supposer un machiavélisme invraisemblable et d'ailleurs le temps matériel leur eût manqué. Leurs minuscules contradictions constituent, somme toute, la meilleure des garanties.

Au début de la crise, on a cru à Paris que c'était à la France seulement que l'Allemagne avait donné l'avis que le conflit austro-serbe devait rester localisé, et l'on s'en était ému (*Livre Jaune*, n° 36, cf. n° 50); la vérité était que le même avis avait été envoyé, sous une autre forme, il est vrai, de Berlin à Londres (*Livre Bleu*, n° 2) et ainsi s'explique qu'au quai d'Orsay l'on ait pu écrire le 25 juillet que l'ambassadeur allemand à Londres n'avait « fait jusqu'ici aucune communication analogue » à celle de son collègue de Paris.

Le 30 juillet, M. Paul Cambon donnait à Sir Ed. Grey communication d'une dépêche qu'il venait de recevoir de Paris (*Livre Jaune*, n° 106), mais après en avoir abrégé et remanié le texte, sans d'ailleurs modifier aucun des détails qu'il jugeait utile de retenir. Sous sa nouvelle rédaction, la pièce a été insérée au *Livre Bleu* (n° 105, annexe 3), où elle fait curieuse figure. Elle est donnée sans date. Elle contient une erreur matérielle, qui n'est pas dans l'original, mais qui dérive en ligne droite d'une dépêche antérieure

Digitized by Google

du ministère français des Affaires étrangères à l'ambassade de Londres (1). Enfin, elle mentionne, conformément à l'original, que, dès le 29 juillet, « par deux fois, des patrouilles allemandes ont pénétré sur notre territoire » (2). Il s'agit là de violations de frontière qui sont restées comme inconnues (3) et qu'il ne faut pas confondre avec les actes d'hostilités commis ultérieurement et notamment les 2 et 3 août, par des détachements armés qui avaient pénétré en France avant la déclaration de guerre. Pour toutes ces raisons, le texte du *Livre Bleu*, en contradiction apparente avec les autres documents, prend des allures suspectes, alors qu'il est, au contraire, d'une authenticité indiscutable.

Par contre, le concours armé de la France à la Belgique lui aurait été offert par l'attaché militaire à Bruxelles (d'après le *Livre Bleu*, n° 151) et non par le ministre de France (comme il est dit dans le *Livre Jaune*, n° 142, confirmé par le *Livre Gris*, n° 24). Il est bien évident que la contradiction n'est qu'apparente et le ministre français s'est fait accompagner

(1) Voir la précédente note 4, page 89.

(2) Par suite d'une erreur de ponctuation, le texte du *Livre Bleu* laisse la date indécise : 29 ou 30 juillet.

(3) Il n'en est fait qu'une brève et obscure allusion au chapitre intitulé : *Violation de la frontière française avant la déclaration de guerre*, dans la « Publication faite par les soins du ministère des Affaires étrangères » sous le titre de : *Les Violations des lois de la guerre par l'Allemagne* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1915, 208 p., in-8, n° 5, p. 25). L'une au moins de ces violations de frontière a eu lieu dans la région lorraine, et elle aurait été suivie de mort d'homme, à Einville, le 30 juillet (Recteur Ch. Adam, *Discours prononcé à Nancy le 2 octobre 1914*, brochure in-8, imprimerie Coubé, p. 4).

Digitized by Google

de son attaché militaire, à moins que le ministre anglais n'ait commis une erreur en télégraphiant au Foreign Office.

La notification du Gouvernement français aux représentants des puissances à Paris après la déclaration de guerre faite par l'Allemagne est datée du 4 août à 14 heures (*Livre Jaune*, n° 157) et du 5 août à 14 heures (*Livre Gris*, n° 47), soit qu'il y ait une faute d'impression dans l'un ou l'autre des deux textes, soit que la minute et l'expédition aient été datées différemment (1).

L'examen critique qui vient d'être esquissé est assurément fort incomplet, mais il permet d'affirmer que les documents des livres diplomatiques méritent toute créance.

***

Encore faut-il ne pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner. Ils sont diplomatiques et ils ne sont que diplomatiques. Par conséquent, ils ne nous instruisent pas sur la personnalité des négociateurs et de leurs chefs, sur le milieu dans lequel les chancelleries délibéraient, les démarches, les intrigues, les coteries de cour et les groupements politiques. Tout au plus peut-on, par la manière dont sont rédigées certaines dépêches, hasarder parfois quelques observations psychologiques sur un ambassadeur ou

(1) De même la déclaration par laquelle les puissances de la Triple Entente s'engagent à ne pas conclure de paix séparée est datée du 4 septembre (*Livre Jaune*, n° 160), mais a été donnée ultérieurement comme du 5.

Digitized by Google

un ministre. La presse, qui n'était pas encore soumise au régime de guerre, n'est mentionnée qu'incidemment; l'opinion publique et les manifestations populaires sont reléguées à l'arrière-plan. Bref, la manière dont les décisions ont été prises reste le plus souvent inconnue et les historiens de l'avenir auront ici ample matière à recherches; mais les décisions elles-mêmes sont données avec toute la précision désirable, et c'est l'essentiel.

Il est vraisemblable que les négociations diplomatiques ont de plus en plus subi l'action des préparatifs militaires. Mais il est très difficile de suivre dans les *Livres* multicolores les armements qui se multipliaient, par précaution, dans tous les États européens, à mesure que la crise s'aggravait. Ils restaient secrets. Ils ont été progressifs. La mobilisation générale est tout ensemble un terme et un point de départ. Elle est la dernière des mesures préventives en même temps que la première des mesures de guerre, sans pourtant déterminer nécessairement la guerre. D'après le *Livre Bleu*, il semble que la mobilisation russe, dans les quatre arrondissements militaires du Sud, a été décidée le 28 juillet pour le 29 (n° 70) et qu'elle a précédé la mobilisation autrichienne qui n'aurait été envisagée que le 30 par manière de réponse (n° 96, cf. n° 127). Au contraire, d'après le *Livre Orange*, la mobilisation partielle a été décrétée en Autriche dès le 26 pour la Bohême (n° 24), elle a été suivie d'autres mesures militaires (état de siège et convocation de réservistes) en Croatie, en Slavonie, à Fiume le 27 ou le 28 (n° 44) et l'ordre de mobilisa-

Digitized by Google

tion générale date du 28 (n° 47) : ainsi, la mobilisation russe a suivi la mobilisation autrichienne. C'est d'ailleurs ce que confirme une dépêche de l'ambassadeur de France à Pétrograd (*Livre Jaune*, n° 118, cf. *Livre Bleu*, n° 113). Mais le *Livre Orange* est muet sur les dates précises de la mobilisation russe. Du reste, la mobilisation d'un pays est notée, comme il est naturel, non par les diplomates du pays qui la fait, mais par ceux du pays contre lequel elle paraît faite. D'après le *Livre Blanc*, la mobilisation russe, antérieure ou non à la mobilisation autrichienne, a provoqué la mobilisation allemande (édition des *Pages d'Histoire*, p. 12, 18 et documents annexes). Rien n'est moins certain. Mais, même s'il en était ainsi, mobilisation n'est pas synonyme d'ultimatum, et ce n'est pas de Pétrograd qu'a été lancé l'ultimatum.

Il y a donc encore beaucoup à apprendre sur les alentours des négociations diplomatiques, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique. Mais les négociations constituent en elles-mêmes un enchaînement complet et décisif. On voudrait pouvoir les suivre, d'un bout à l'autre, jusque dans le plus minutieux détail. Or, les documents sont, pour une bonne partie, des dépêches télégraphiques et les *Livres* multicolores n'en donnent presque jamais l'heure exacte d'expédition et d'arrivée. Ils n'indiquent même pas toujours s'il s'agit de lettres ou de télégrammes. Tout au plus mentionnent-ils par exemple qu'une dépêche lancée vraisemblablement dans la soirée n'est parvenue à destination que le

Digitized by Google

lendemain, ou encore que telle dépêche n'est arrivée qu'avec un long retard, ou n'est pas arrivée du tout. C'est ainsi que le télégramme du chargé d'affaires russe en Serbie, daté de Belgrade le 25 juillet, et qui transmettait le texte de la note responsive serbe, n'est parvenu à Pétrograd que le 27, quarante-huit heures après son expédition, la veille de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, et trop tard pour que la Russie pût encore intervenir utilement, en faisant ressortir l'extrême modération et le caractère conciliant de la note responsive serbe (*Livre Orange*, n° 13, cf. n^{os} 36 et 46) : il n'est pas douteux que le retard a été voulu et que la responsabilité en incombe à l'Autriche. Autre exemple : le télégramme que Sir E. Goschen, ambassadeur britannique à Berlin, a envoyé au Foreign Office, le 4 août, à 9 heures du soir, pour rendre compte de son entrevue avec le chancelier, n'a pas été transmis à destination (*Livre Bleu*, n° 160). Quant aux conversations téléphoniques, aucune trace n'en subsiste. En somme, on peut reconstituer les négociations jour par jour, mais non d'heure en heure, comme il aurait été nécessaire, surtout pour la période finale d'extrême tension.

Enfin, les gouvernements n'ont publié qu'un choix de documents. Le *Livre Blanc* a été confectionné pour la démonstration de la thèse inexacte que l'Allemagne pacifique a dû se défendre contre la Russie. Toutes les pièces de nature à contredire cette thèse ont systématiquement été éliminées. On a publié ensuite à Berlin quelques documents complé-

Digitized by Google

mentaires, mais ils se rapportent surtout à la Grande-Bretagne. Le *Livre Orange* ne donne qu'une suite de télégrammes très brefs, qui ne constituent certainement pas la totalité de la correspondance diplomatique dont M. Sazonoff a dû prendre connaissance au Pont-aux-Chantres. Il semble bien que les dépêches sont classées d'après leurs heures de départ ou d'arrivée, mais il arrive que cet ordre soit abandonné pour des raisons de préséance. Par exemple, le Tsar ayant télégraphié le 27 juillet au Prince régent que la Russie soutiendrait la Serbie (*Livre Orange*, n° 40), sa dépêche est immédiatement suivie d'un télégramme de Vienne où il est dit que l'attitude de la Russie a fait grande impression en Autriche (*Livre Orange*, n° 41), alors qu'il est évident que la dépêche du Tsar ne pouvait pas encore être connue à Vienne et qu'il s'agit vraisemblablement d'un communiqué russe de l'avant-veille, 25 juillet (*Livre Orange*, n° 10). Le *Livre Gris* est plus mince encore, mais plus complet. Le Gouvernement belge n'a voulu publier que les pièces qui se rapportent à la question capitale de la neutralité, et il s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand soin. Les recueils les plus complets sont ceux des Gouvernements britannique et français.

En résumé, il n'est pas encore possible de présenter, dans l'extrême complexité de tous leurs détails, les négociations diplomatiques. Aucun exposé historique n'est jamais complet ni définitif. Mais les documents qui ont été publiés ne sont pas seulement authentiques et vrais; ils se contrôlent et se complètent les uns par les autres et ils sont assez nombreux pour

Digitized by Google

que la suite quotidienne des pourparlers apparaisse en toute certitude. Il n'en pouvait être autrement à une époque démocratique comme la nôtre et sous le régime des armées nationales. Même dans les pays de gouvernement arbitraire, l'opinion publique devait être mise au courant. Nous en savons plus, aujourd'hui même, sur la manière dont la guerre a été déchaînée qu'aucun des contemporains d'autrefois sur les guerres de leur temps. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que les historiens ont pu reconstituer les négociations dont est issue la guerre de 1870, avec la précision qui dès maintenant est acquise pour toujours sur les origines de la guerre actuelle. Nous savons qui est responsable. Nous le savons, non parce qu'on nous l'a dit ou parce que nos sentiments nationaux nous portent à le croire, mais parce que nous en avons la preuve. La démonstration qu'apportent les Livres diplomatiques est décisive.

***

Si l'on essaie d'en donner très sommairement le résumé, il apparaît que les négociations ont passé par trois phases successives, avant l'irréparable.

I. — Du 23 au 25 juillet 1914 ; le conflit austro-serbe ; la guerre possible.

Jeudi 23 juillet. — Le point de départ est donné par l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie, le 23 juillet, avec quarante-huit heures pour délai de réponse ;

Digitized by Google

les conditions en sont si dures que si la Serbie les acceptait, elle devenait, en fait, la vassale de l'Autriche. L'Allemagne a encouragé l'Autriche à demander satisfaction à la Serbie pour les prétendues complicités serbes dans l'assassinat récent de l'archiduc héritier (alors qu'au contraire il ne semble pas impossible que la police autrichienne soit compromise dans les préparatifs de l'attentat), mais elle déclare qu'elle n'a pas indiqué à l'Autriche les modalités de ses exigences et qu'elle n'en a pas eu connaissance préalable. Cependant on sait par des renseignements venus de Vienne et de Munich qu'il n'en est pas ainsi, et que l'ultimatum a été communiqué à Berlin, sinon concerté avec Berlin, avant d'être envoyé de Vienne à Belgrade.

Néanmoins l'Allemagne estime que le conflit austro-serbe doit rester localisé entre l'Autriche et la Serbie, et qu'il n'a pas un caractère européen. Elle fait part officiellement de son appréciation à Londres, à Paris, à Pétrograd dès le 22, le 23, le 24, le 25 et jusqu'au 26 juillet. Si la Serbie reste seule, l'Autriche l'écrasera sûrement. Mais le point de vue de l'Allemagne est doublement inadmissible, d'abord parce que la situation de la Serbie a été réglée par entente entre les puissances européennes, ensuite parce que chacun sait que la Russie soutient la Serbie et ne se désintéresse pas d'elle. Ainsi l'Allemagne agit activement comme alliée de l'Autriche, mais elle prétend empêcher la Russie d'intervenir en faveur de la Serbie. La localisation du conflit, c'était l'abdication de l'Europe devant l'Allemagne et l'Autriche.

Digitized by Google

Vendredi 24 et samedi 25. — La situation était grave, mais non désespérée. Il s'agissait d'abord de gagner du temps, d'obtenir une prolongation du délai accordé par l'Autriche à la Serbie. Mais l'Allemagne refuse à l'Angleterre et à la Russie d'intervenir à Vienne dans ce sens, et l'Autriche refuse à la Russie, à la France et à l'Angleterre toute prolongation de délai. La note responsive serbe est remise à l'heure indiquée (25 juillet). Elle est très conciliante, comme la France, notamment, en a donné le conseil. L'Autriche, qui a réclamé tout ou rien, ne s'en déclare pas satisfaite et rompt les relations diplomatiques avec la Serbie.

Ainsi, l'intransigeance de l'Autriche, l'attitude de l'Allemagne ont eu pour effet que la situation s'est aggravée.

Mais le conflit austro-serbe est posé devant l'Europe : il n'est pas resté localisé; il tend à devenir conflit austro-russe.

L'Angleterre semble l'arbitre de l'Europe. Elle est sollicitée par l'Allemagne d'intervenir dans un sens modérateur; elle est sollicitée par la France et la Russie d'agir pour la paix et l'équilibre de l'Europe. Elle agit : elle propose une médiation à quatre : Angleterre, Allemagne, France et Italie, pour apaiser le conflit austro-russe.

La guerre européenne est possible; elle ne paraît pas probable, encore moins certaine.

***

Digitized by Google

II. — Du 26 au 28 juillet; le conflit austro-russe; la guerre probable.

Les trois jours qui suivent sont d'anxieuse attente. Certains signes sont rassurants.

Les négociations continuent entre Vienne et Pétrograd. D'après le *Livre Blanc*, l'Autriche aurait, dès le 24, donné à la Russie l'assurance qu'elle ne visait pas la conquête territoriale de la Serbie (assurance illusoire au surplus, car il n'est pas nécessaire d'annexer un pays pour le réduire en servitude).

L'Angleterre essaie d'organiser son projet de médiation à quatre : la France y adhère, l'Italie aussi, la Russie se déclare prête à en faire autant si ses pourparlers avec Vienne n'aboutissent pas.

Ainsi, deux voies sont encore ouvertes pour la paix.

Mais les armements ont commencé simultanément en Autriche et en Russie, dès la rupture des négociations diplomatiques austro-serbes, et la Serbie s'apprête à la guerre.

L'Allemagne demande à la France de recommander la modération à la Russie, mais elle refuse d'agir dans le même sens à Vienne. Elle refuse de participer à la médiation à quatre. Ainsi, elle ne fait rien pour faciliter les pourparlers entre Vienne et Pétrograd, tout en déclarant qu'ils constituent la seule solution possible, et elle met obstacle à l'autre issue qu'essayait d'ouvrir l'Angleterre avec son projet de médiation à

Digitized by Google

quatre. Son inertie voulue paralyse tous les efforts de paix.

L'Autriche de son côté barre la seule issue que l'Allemagne déclarait possible : elle déclare la guerre à la Serbie (28 juillet), ce qui met fin aux pourparlers entre Vienne et Pétrograd.

Enfin les armements respectifs de l'Autriche et de la Russie sont suivis des premiers préparatifs militaires en Allemagne et en France, de la mobilisation autrichienne, après la déclaration de guerre, et d'une mobilisation partielle en Russie sur la frontière autrichienne.

Le conflit austro-russe en est arrivé à l'état aigu. Mais l'Allemagne n'y est pas impliquée. La guerre est devenue probable : elle n'est pas encore certaine.

La Russie ne désespère pas de maintenir la paix. Elle donne à Berlin l'assurance formelle que ses armements ne sont en rien dirigés contre l'Allemagne. Elle souhaite que l'Angleterre puisse réaliser son projet de médiation à quatre. Et l'Autriche elle-même, très ardente contre la Serbie, tant qu'elle pouvait croire que celle-ci resterait seule, hésiterait peut-être à se lancer dans une guerre contre la Russie.

Tout dépend maintenant de l'Allemagne.

Jusqu'à présent, elle a approuvé et soutenu l'Autriche dans son intransigeance à l'égard de la Serbie. Elle ne l'a pas dissimulé. Le Kaiser revenu à Berlin (le 26) le télégraphie lui-même au Tsar (le 28). Mais la question a changé de face : au conflit austro-serbe s'est superposé le conflit austro-russe. Et il ne reste

Digitized by Google

plus pour le résoudre pacifiquement que le projet anglais de médiation à quatre.

L'Angleterre demande de nouveau à l'Allemagne d'y adhérer. L'adhésion de l'Allemagne entraînera l'adhésion de l'Autriche. Toutes les autres puissances sont déjà consentantes. L'Angleterre fait plus : elle prie l'Allemagne d'indiquer elle-même les bases de la médiation.

Si le Kaiser est partisan de la paix, le rôle qu'il va jouer apparaît comme le plus glorieux qui soit. Le sort et la vie de millions d'hommes dépendent de la décision qu'il va prendre. Il sera l'arbitre suprême. Il n'a qu'un mot à dire : si c'est oui, il rend viable le projet anglais de pacification, il en dicte lui-même les conditions, il en devient le chef; si c'est non, il déchaîne la guerre dans toute l'Europe. Jamais, à aucun moment de l'histoire, aucun homme n'a tenu en mains pouvoir plus formidable. Jamais Guillaume II n'a été plus puissant.

***

III. — Du 29 au 31 juillet; le conflit germano-russe et français; la guerre certaine.

Mercredi 29. — C'est le mercredi 29 juillet, dans l'après-midi, à Potsdam en un Conseil impérial, que le Kaiser a pris sa décision.

Sur son ordre, Berlin fait savoir à Pétrograd, d'une part, à Paris, d'autre part, que si la Russie et la

Digitized by Google

France ne cessent pas leurs armements, l'Allemagne mobilisera. Ce n'est pas encore l'ultimatum, mais c'est la démarche comminatoire qui l'annonce.

De plus, Berlin demande à Londres à quelles conditions l'Angleterre restera neutre. L'Allemagne victorieuse ne prendra à la France que ses colonies, elle respectera la neutralité de la Hollande, elle ne s'engage pas à respecter la neutralité de la Belgique.

Ainsi, un conflit germano-russe se substitue brusquement au conflit austro-russe, et il se complique d'un conflit germano-français, puisque la France est alliée à la Russie. L'Allemagne envisage d'un œil ferme la guerre sur ses deux frontières, à l'est et à l'ouest. Elle la veut. Elle la crée. Elle n'a qu'un seul scrupule, qui est de s'assurer la neutralité de l'Angleterre, tout en étant décidée à violer la neutralité belge pour attaquer la France. La guerre est désormais presque certaine.

Mais le Tsar, en réponse au télégramme que le Kaiser lui a adressé la veille, le supplie d'intervenir pour apaiser le conflit de la Russie avec l'Autriche. Le Kaiser ne s'y refuse pas. Il y voit un double avantage. Au moment même où il crée la guerre européenne, il peut ainsi garder le bénéfice d'une attitude conciliante. Au reste cette attitude ne nuira en rien à ses desseins secrets, puisque le conflit de l'Allemagne contre la Russie et la France a rejeté au second plan le conflit austro-russe. Le Kaiser conseillera donc à Vienne de reprendre les pourparlers avec Pétrograd, qui semblaient avoir pris fin la veille.

Mais quand, dans la soirée, le Tsar, surpris du mes-

Digitized by Google

sage comminatoire que son Gouvernement venait de recevoir de Berlin, proposa de soumettre le conflit austro-serbe à la Conférence de La Haye et par conséquent d'en revenir à la situation du 25, avec le moyen d'en sortir pacifiquement, le Kaiser refusa d'entendre la suggestion et n'y répondit pas.

Jeudi 30. — Que va faire l'Angleterre? Restera-t-elle neutre? Prendra-t-elle parti?

Si elle reste neutre, la Russie hésitera peut-être à pousser plus avant, et, de même que l'Autriche aurait humilié la Serbie, l'Allemagne aurait humilié la Russie. Le prince Henri télégraphie au roi George de rester neutre.

Si elle prend parti pour la France, et donc pour la Russie, l'Allemagne hésitera peut-être à pousser plus avant, elle ferait prudemment machine en arrière et elle en reviendrait à la situation du 28 : la paix redeviendrait possible. Le président Poincaré insiste en ce sens à Londres. Il y eut même le lendemain et le surlendemain échange de dépêches personnelles entre lui (31 juillet) et le Roi (1er août).

L'Angleterre ne prend pas encore parti, mais elle laisse clairement voir dans quel sens elle marchera. Elle refuse de se solidariser dès à présent avec la France. Mais elle commence ses armements. Elle déclare à Berlin qu'elle considérerait comme un déshonneur de marchander sa neutralité aux dépens de la France et de la Belgique. Et le roi George télégraphie au prince Henri (frère du Kaiser) que l'Angleterre demandera à la France et à la Russie de cesser leurs

Digitized by Google

armements, à deux conditions : que les armements cessent aussi en Allemagne et en Autriche et que l'Autriche limite ses opérations militaires en Serbie, en attendant un règlement ultérieur par voie pacifique.

Vendredi 31. — De ces deux conditions, la deuxième tout au moins paraissait encore réalisable, car les pourparlers directs entre Vienne et Pétrograd étaient en bonne voie. Soit manœuvre diplomatique, soit plutôt (semble-t-il) crainte d'une guerre avec la Russie, l'Autriche se montrait conciliante. Elle déclara qu'elle ne voulait ni attaquer la Russie, ni conquérir la Serbie; elle reconnut que son conflit avec la Serbie était d'ordre européen; elle accepta de discuter sur les bases de son ultimatum et de la note responsive serbe : bref, elle accorda tout ce qu'on lui demandait vainement quelques jours auparavant (31 juillet et 1er août).

Mais c'était l'Allemagne qui maintenant inquiétait la Russie. L'état de danger de guerre (ou mobilisation officieuse) était proclamé à Berlin. C'est contre l'Allemagne qu'il fallait se prémunir. La mobilisation générale est décrétée à Pétrograd. Mais le Tsar donne au Kaiser sa parole d'honneur que, tant que les pourparlers directs austro-russes continueront (et ils semblent près d'aboutir), les troupes russes s'abstiendront de toute provocation.

C'est l'Allemagne qui inquiète aussi l'Angleterre, et Londres demande simultanément à Paris et à Berlin si en cas de guerre la neutralité de la Belgique sera

Digitized by Google

respectée. Pour la France, la réponse n'était pas douteuse. Déjà le Gouvernement de la République avait spontanément déclaré à Bruxelles qu'il respecterait la neutralité belge. L'attitude de l'Angleterre devait dépendre de la réponse de l'Allemagne.

Cependant l'Allemagne agissait : depuis trois jours, elle a pris en main la conduite des événements. Du 26 au 29 la situation s'est aggravée parce que Berlin est restée volontairement inactive; maintenant, elle devient irréparable parce que, la décision étant prise, Berlin se décide à parler. Et l'Allemagne lance deux ultimatums, à 7 heures du soir (heure de l'Europe centrale) pour Paris, avec dix-huit heures comme délai de réponse; à minuit, pour Pétrograd, avec douze heures de délai. Les deux ultimatums devaient donc expirer à Paris le 1er août à 1 heure du soir, à Pétrograd à midi. On touchait au seuil de la guerre.

***

IV. — Du 1er au 4 août; le conflit germano-anglais; la guerre commence.

Samedi 1er août. — Dès lors, les événements se précipitent. La mobilisation générale est décrétée en Allemagne et en France. L'ultimatum allemand à la Russie coupe court aux pourparlers directs entre Vienne et Pétrograd à l'heure même où ils semblaient réussir, de sorte qu'il est permis de se demander si l'Autriche n'a pas eu la main forcée par l'Allemagne

Digitized by Google

et si la rapidité de l'action allemande n'était pas en partie destinée à enchaîner Vienne à Berlin. Peut-être l'Autriche avait-elle envisagé et prévu, pour le développement de sa politique balkanique, une guerre contre l'Italie plutôt que contre la Russie.

A 2 heures, c'est-à-dire deux heures après l'expiration de l'ultimatum, le Tsar fait auprès du Kaiser une dernière tentative. Il lui demande de prendre un engagement semblable à celui qu'il a lui-même pris la veille au nom de la Russie. Mais le sort en est jeté. Le Kaiser se contente de s'en référer à son ultimatum et, à 7h 10 du soir, l'ambassadeur allemand à Pétrograd remettait au ministre russe des Affaires étrangères la déclaration de guerre de l'Allemagne.

Quant à l'Angleterre, la demande qu'elle a adressée à Berlin, sur le respect de la neutralité belge, est restée sans réponse. Pourtant, la Prusse était, avec l'Angleterre, la France, la Russie et l'Autriche, une des cinq puissances garantes de la neutralité belge, et l'Empire allemand avait, encore en 1913, officiellement reconnu les engagements pris. Son silence prouvait qu'il allait manquer à la parole donnée et confirmée.

En cet instant suprême, le Kaiser suggéra au roi d'Angleterre la plus étrange des combinaisons. Il lui proposa de se porter garant de la neutralité de la France. En d'autres termes, l'Angleterre, devenue pratiquement l'alliée de l'Allemagne, aurait immobilisé la France pour permettre à l'Allemagne d'écraser la Russie laissée seule et, de même que l'Allemagne

Digitized by Google

refusait de respecter la neutralité belge qu'elle avait garantie, de même elle voulait indirectement imposer à la France de ne pas respecter son traité d'alliance avec la Russie. Le roi d'Angleterre répondit poliment qu'il y avait malentendu. La question posée entre l'Allemagne et l'Angleterre depuis le 29 juillet était toute différente. En abandonnant la Russie, la France se condamnait elle-même et l'Angleterre se condamnait aussi en pesant sur la France pour la détacher de la Russie. D'autre part, l'Allemagne sait à n'en pas douter que, si elle attaque la France en violant la Belgique, l'Angleterre interviendra.

La Belgique publie la déclaration de neutralité qu'elle a rédigée dès le 24 juillet; l'Italie, constatant que la guerre déclarée par l'Autriche a un caractère agressif et contraire au but strictement défensif de la Triple Alliance, répond par une semblable déclaration de neutralité au Gouvernement allemand qui lui notifiait la remise de ses ultimatums à la Russie et à la France. Les autres déclarations de neutralité se succèdent rapidement (Bulgarie, 29 juillet; Suisse, 5 août; Hollande, 6 août, etc.).

Dimanche 2 août. — La guerre commence entre l'Allemagne et la Russie. Quant à l'Autriche, elle ne déclare la guerre à la Russie que le 6 août : retard qui serait inexplicable si Vienne était allée de son plein gré à la rupture avec Pétrograd. Peut-être l'Autriche et l'Allemagne ne s'étaient-elles concertées, avant la crise, que pour tenter un « coup » dans les Balkans, au détriment de la Serbie, et avaient-elles escompté

Digitized by Google

l'inertie des autres puissances. Mais, alors que l'Autriche en restait à la conception primitive, de façon à pouvoir se dégager, l'Allemagne faisait front, parce que l'attitude qu'elle avait prise le 29 juillet la forçait, pour réussir, à une offensive constante.

L'Angleterre déclare qu'elle interviendra dans la guerre maritime (conformément aux engagements pris avec la France en 1912), si la flotte allemande pénètre dans la Mer du Nord et la Manche, et elle répète encore une fois qu'elle interviendra dans la guerre continentale si la neutralité belge n'est pas respectée.

Déjà la neutralité du Luxembourg est violée par l'Allemagne et le territoire français envahi en plusieurs endroits de la frontière par les troupes allemandes, alors qu'au contraire les troupes françaises ont, dès le 30 juillet, reçu ordre de se retirer à plusieurs kilomètres en arrière, pour éviter jusqu'à la possibilité du moindre conflit.

Et l'Allemagne exige par un ultimatum remis à 7 heures du soir à Bruxelles, avec douze heures de délai pour la réponse, que la Belgique adopte à son égard une neutralité amicale en laissant aux troupes allemandes libre passage contre la France.

Lundi 3 août. — La Belgique refuse. Elle reste fidèle au devoir de neutralité qui lui a été imposé par les grandes puissances comme prix de son indépendance nationale. Elle fait un suprême appel à l'intervention diplomatique de l'Angleterre et décline le concours armé que la France, comme puis-

Digitized by Google

sance garante, lui offrait pour la défense de sa neutralité.

A Paris, à 6h 45 du soir, l'Allemagne, prétextant des actes imaginaires d'hostilité dont elle aurait été victime (mais sans en donner la preuve impossible), déclare la guerre à la France.

Mardi 4 août. — Ses troupes pénètrent en Belgique. Le Gouvernement belge remet ses passeports à l'ambassadeur allemand à Bruxelles et fait appel au concours armé des puissances garantes.

L'Angleterre exige de l'Allemagne une réponse catégorique au sujet de la neutralité belge. Le délai de l'ultimatum expirait à minuit. Mais l'Allemagne avait déjà répondu en entrant en Belgique. Dès 7 heures du soir, l'ambassadeur anglais à Berlin demandait ses passeports. Le chancelier allemand se dit atterré : « Juste pour un mot : neutralité, juste pour un bout de papier, la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation qui ne désirait rien tant que d'être son amie ! » Le chancelier essayait de donner le change et ses lamentations sont plus que suspectes. Car la vérité est que l'Allemagne était allée aussi délibérément à la guerre contre l'Angleterre qu'à la guerre contre la France et la Russie.

Au-dessus du conflit austro-serbe devenu le conflit austro-russe, a surgi le conflit germano-russe qui entraîne le conflit germano-français, qui comporte lui-même le conflit germano-belge avec le conflit germano-britannique. Le retour du Kaiser à Berlin (26 juillet) et le Conseil impérial de Potsdam (29 juil-

Digitized by Google

let) marquent les deux points tournants de la crise. Guillaume II a assumé une terrible responsabilité. Il est possible qu'il n'ait pas été seul en Allemagne à vouloir la guerre, mais il est certain qu'en Europe l'Allemagne seule a voulu la guerre générale.

Digitized by Google

LES

ORIGINES DU CHRISTIANISME

DANS LA PREMIÈRE BELGIQUE (1)

(IIIe-Ve SIÈCLE)

Par M. Robert PARISOT

MEMBRE TITULAIRE

Avant d'esquisser l'histoire des origines du christianisme dans la première Belgique, nous estimons nécessaire de dire quelques mots des rapports qui existaient entre le gouvernement romain et les cultes

---

(1) Bibliographie. — Sources : Inscriptions dans LE BLANT (J.), *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle*, in-4, et dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, in-f°. — SALVIEN, *De gubernatione Dei* (*Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquissimi*, t. V, in-4). — *Passio sancti Eliphii martyris* (*Acta sanctorum* des BOLLANDISTES, octobre, t. VII, 2e partie, in-f°; *Vita sancti Mansueti* (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IV, in-f°); Paul DIACRE, *Gesta episcoporum Mettensium* (*Mon. Germ. hist., Script.*, t. IV, in-f°).

Ouvrages généraux : *Gallia christiana*, 2e éd., t. XIII, in-f°, 1785. — DUCHESNE (Mgr), *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I et III, in-8, 1894 et 1915. — HAUCK (A.), *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, 3e et 4e éd., in-8, 1904.

Ouvrages concernant la région lorraine : PICART (Père Be-

Digitized by Google

païens. Cet exposé fera mieux comprendre et les difficultés que dut vaincre la religion du Christ pour obtenir droit de cité et les transformations profondes qu'elle subit lorsqu'elle fut devenue le culte officiel de l'Empire.

1° *Difficultés auxquelles se heurtait le christianisme*

L'État romain ne se désintéressait pas des questions religieuses; c'est ainsi qu'en Gaule on le voit interdire les sacrifices humains et supprimer la corporation des druides, dans lesquels il voyait — à tort ou à raison — des adversaires secrets de sa domination. D'ailleurs, il laissait pleine liberté aux différents cultes, gaulois, romains ou même orientaux, malgré l'immoralité de quelques-uns de ceux-ci. Enfin, et le fait a une importance capitale, dans l'Empire romain, comme dans tous les États de l'antiquité, la religion s'associait aux principaux actes de la vie publique, la plupart des magistrats étaient en même temps

---

nolt), *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1 vol. in-4, 1707. — CALMET (Dom AUGUSTIN), *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, 1re éd., 3 vol. in-f°, 1728; 2e éd., 7 vol. in-f°, 1745-1757. — *Histoire de Metz*, par les religieux BÉNÉDICTINS de la Congrégation de Saint-Vanne, 6 vol. in-4, 1769-1790. — CLOUËT (Abbé), *Histoire de la province ecclésiastique de Trèves*, 2 vol. in-8, 1844-1851; du même, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, 3 vol. in-8, 1867. — PROST (A.), *Études sur l'histoire de Metz. Les légendes*, 1 vol. in-8, 1865. — ZELLER (Abbé E.), *Saint Élophe, sa vie et son culte*, 1 vol. in-8, 1875. — MIRGUET (Abbé L.), *Saint Euchaire*, 1 vol. in-8, 1897. — MARTIN (Abbé E.), *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I, in-8, 1900.

Digitized by Google

des prêtres et, à titre de fonctionnaires, ils devaient soit accomplir certaines cérémonies religieuses, soit tout au moins y assister. Il était indispensable de rappeler ces faits avant d'étudier les origines du christianisme, d'exposer les rapports de la primitive Église avec les empereurs et les persécutions qu'elle eut à subir de la part de ces derniers. C'est justement parce que tout personnage mêlé à la vie officielle de l'État se voyait contraint, en certaines circonstances, de participer aux cérémonies païennes, que les chrétiens crurent devoir se tenir à l'écart des emplois publics et du service militaire.

En principe, les disciples du Christ n'entendaient nullement se dérober à leurs obligations envers l'Empire : leur Maître n'avait-il pas dit : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu? » Seulement, pour que l'obéissance à cette prescription devînt possible aux chrétiens, il aurait fallu qu'une séparation s'établît entre les devoirs vis-à-vis de l'État et les cérémonies religieuses, entre l'Empire et les différents cultes. Mais pareille distinction ne pouvait entrer dans l'esprit des hommes de cette époque, des gouvernants moins que de tous autres. Aussi qu'arriva-t-il? C'est que les chrétiens se refusèrent soit à servir comme soldats, soit à exercer des fonctions publiques, toutes choses qui les auraient mis dans la nécessité de prendre part à des cérémonies païennes, d'accomplir en un mot des actes contraires à leur foi.

Les empereurs se trouvèrent ainsi amenés à voir dans les chrétiens des révolutionnaires, des rebelles

Digitized by Google

et à prendre contre eux des mesures de rigueur. Les persécutions qu'ils édictèrent, persécutions qui coûtèrent la vie à des milliers de martyrs, devaient naturellement entraver les progrès de la religion nouvelle.

Sans faire ici l'exposé des doctrines évangéliques, je me contenterai de rappeler qu'en raison de leur caractère élevé et généreux elles étaient de nature à heurter bien des préjugés, à mettre en péril bien des intérêts, par suite à provoquer de très vives résistances. Non seulement le christianisme condamnait les passions et les vices des individus, mais il s'attaquait d'une manière indirecte et implicite à l'organisation même et aux institutions des sociétés antiques. La séparation de la Religion et de l'État, conséquence naturelle, logique, des préceptes du Christ, était, nous venons de le dire, une grande nouveauté pour un monde qui avait toujours vu les cultes étroitement associés à la vie publique. D'autre part, la société antique, très fortement hiérarchisée et fondée sur l'esclavage, considérait les esclaves comme des choses, non comme des personnes. En proclamant tous les hommes sans distinction égaux devant Dieu, en vertu de leur commune origine ainsi que de leur commune rédemption par le Sauveur, le christianisme ne prononçait-il pas la condamnation de l'esclavage? Si le Christ avait prêché aux malheureux et aux déshérités de ce monde la résignation à l'ordre de choses établi, si jamais il n'avait prononcé une parole de révolte, l'application de ses préceptes par les riches et par les puissants n'allait-elle pas faire disparaître une institution en opposition formelle

Digitized by Google

avec l'esprit — sinon avec la lettre — de l'Évangile? Une révolution sociale opérée par en haut, non par en bas, les esclaves affranchis, non à la suite d'un soulèvement, mais par la libre volonté de leurs maîtres, voilà, semble-t-il, l'une des conséquences qu'aurait dû entraîner la victoire du christianisme. On comprend qu'elle ait fait reculer, qu'elle ait même effrayé bien des païens.

En Grèce, où les doctrines de quelques philosophes avaient, dans une certaine mesure, préparé le terrain au christianisme, celui-ci fit des progrès assez rapides, et cela dans toutes les classes de la société. Seulement, la première Belgique offrait des conditions beaucoup moins favorables que les pays d'Orient à la propagation de la religion nouvelle. Sans aucun doute les grandes écoles philosophiques de la Grèce n'avaient recruté parmi les riverains de la Moselle qu'un très petit nombre de disciples. Aussi, les membres de la classe sénatoriale et les curiales pouvaient-ils éprouver autre chose que de l'aversion pour les enseignements du Christ, qui les choquaient dans leurs préjugés et qui les menaçaient dans leurs intérêts? Quant aux classes inférieures, peut-être auraient-elles bien accueilli l'Évangile, qui leur parlait de relèvement moral et qui leur faisait espérer un avenir meilleur; mais elles avaient gardé l'usage des dialectes celtiques et ne comprenaient pas la langue que parlaient les prédicateurs de la bonne nouvelle.

Dans ces conditions, la religion chrétienne n'avait aucunes chances de prendre rapidement possession de notre pays, et, comme nous ne tarderons pas à le

Digitized by Google

montrer, elle n'avait probablement pas conquis tous les habitants de la région mosellane au moment où celle-ci tomba, dans le courant du cinquième siècle, au pouvoir des barbares.

2° *La théorie de l'apostolicité*

Cependant, à propos des origines du christianisme dans la première Belgique, nous rencontrons une théorie qui a longtemps joui d'un grand crédit et d'après laquelle l'Évangile aurait été prêché dans nos contrées, comme d'ailleurs dans presque toute la Gaule, sinon par les Apôtres eux-mêmes, tout au moins par leurs disciples : c'est la théorie de l'apostolicité des Églises de la Gaule. Née à l'époque de Charlemagne, elle ne tarda pas à se répandre, accueillie partout avec d'autant plus de faveur qu'elle flattait la vanité locale. Les premiers adversaires qu'elle rencontra furent les protestants, bientôt suivis, dès la fin du seizième siècle, par quelques savants catholiques, puis, un peu plus tard, par les Bollandistes et par les Bénédictins. Dans la région lorraine le capucin Benoît Picart, dom Calmet lui-même et les Bénédictins auteurs de l'*Histoire de Metz* rejetèrent la théorie de l'apostolicité. Pourtant, vers la fin du dix-neuvième siècle, cette thèse retrouva dans notre pays deux champions, l'abbé Vanson et l'abbé Châtelain, qui tentèrent de la faire revivre, le premier en faveur de l'Église de Toul, le second de l'Église messine. Nous ne croyons pas qu'à l'heure actuelle elle compte encore des défenseurs

Digitized by Google

parmi les savants autorisés; de grands érudits, catholiques comme Mgr Duchesne, protestants comme M. A. Hauck, s'accordent à la repousser.

On peut d'abord faire remarquer, à l'encontre de la théorie de l'apostolicité, qu'elle apparaît pour la première fois à une date relativement récente, dans la seconde moitié du huitième siècle, ainsi que nous le disions tout à l'heure. Prenons les plus anciens auteurs ecclésiastiques : nous n'en trouvons aucun qui prétende que les fondateurs des premières Églises de la Gaule aient reçu leur mission des Apôtres; même Sulpice Sévère, l'un des disciples de saint Martin, et l'évêque chroniqueur Grégoire de Tours donnent à entendre, et de façon très claire, que le christianisme n'a pénétré en Gaule qu'à une époque tardive. En outre, c'est seulement dans les dernières années du règne de Marc-Aurèle, vers 177, que l'on constate l'existence à Lyon, capitale de la Gaule, d'une Église organisée, ayant à sa tête un évêque. Comment veut-on qu'en Belgique et dans des villes d'importance médiocre comme Toul, comme Verdun, il y ait eu des évêques un siècle ou trois quarts de siècle plus tôt? On le voit, la théorie de l'apostolicité a déjà contre elle la vraisemblance.

Il y a d'ailleurs un certain nombre de faits particuliers qui ne nous permettent pas de l'accepter pour la première Belgique. Ainsi, en ce qui concerne Metz, Paul Diacre raconte sur l'apostolat de saint Clément un fait — d'ailleurs exact — mais inconciliable avec cette thèse de l'apostolicité, dont il est en quelque sorte le père. D'après l'auteur des *Gesta episcoporum*

Digitized by Google

Mettensium, le premier évêque des Médiomatriques établit son église dans les cavernes de l'ancien amphithéâtre messin; est-il vraisemblable que saint Clément ait pu s'installer au-dessous d'un édifice où l'on aurait encore donné des jeux et des représentations profanes? Évidemment non. Au contraire quand, vers la fin du troisième siècle, au moment où l'on entoura Metz d'une enceinte fortifiée, l'amphithéâtre eut été détruit et abandonné, rien n'empêcha saint Clément d'y arranger une église dans les souterrains désormais déserts. Les renseignements que nous donne Paul Diacre, renseignements dont des fouilles récentes ont démontré l'exactitude, nous fournissent la preuve que saint Clément n'a pu être un disciple des Apôtres.

Pour ce qui est du premier évêque de Verdun, saint Saintin, s'il est vrai qu'il soit venu de Paris, il en résulte que son arrivée sur les bords de la Meuse date au plus tôt du quatrième siècle, l'Église de Paris n'ayant été organisée que vers le milieu ou la seconde moitié du siècle précédent. D'ailleurs, pour avoir un évêque, Verdun devait au préalable être devenu le chef-lieu d'une cité autonome, et ce dernier événement ne remonte pas plus haut que la fin du troisième siècle.

Nous n'irons pourtant pas jusqu'à nier l'existence de quelques disciples du Christ dans les villes de la région mosellane dès le second siècle de notre ère; on peut très bien admettre qu'il y ait eu à Trèves et à Metz, sinon à Toul et à Verdun, des communautés chrétiennes comprenant quelques dizaines de mem-

Digitized by Google

bres. Seulement, ces petits groupes avaient à leur tête — non point un évêque — mais un simple prêtre et devaient relever de l'évêque de Lyon, le seul que la Gaule ait possédé pendant une période assez longue (1).

3° *Les premiers évêques*

Ceci dit, recherchons à quelle époque et dans quelles conditions les premiers évêques de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun ont fondé les Églises appelées plus tard à briller d'un si vif éclat.

La question ne laisse pas que de présenter des difficultés sérieuses. Tout d'abord, nous ne possédons aucun document contemporain de la création des Églises de la première Belgique. Les renseignements relatifs aux origines de nos Églises épiscopales, nous les trouvons dans des annales, dans des chroniques, d'époque très postérieure, parfois très sèches, souvent encombrées de contes qui ne méritent aucune créance; comment séparer dans ces récits l'élément historique des légendes ajoutées après coup aux faits authentiques dans un but d'édification? Pour arriver à dater la création de nos premières Églises épiscopales, nous disposons de listes d'évêques, dont les plus anciennes ne remontent pas plus haut que l'époque carolingienne. Ajoutons à ces catalogues des documents divers, chroniques, vies de saints, actes de conciles, lettres, qui nous parlent de quelques prélats du qua-

(1) Il y a lieu toutefois de faire une exception en faveur de la Narbonnaise.

Digitized by Google

trième, du cinquième ou du sixième siècle. En combinant les renseignements que fournissent ces textes avec les listes d'évêques, si toutefois l'on a lieu de croire celles-ci exactes et indemnes d'interpolation, on peut arriver à déterminer quelle était en ces temps reculés la durée moyenne d'un épiscopat et par suite à quelle époque appartenaient les fondateurs des premières Églises. Si, par exemple, nous savons que le cinquième et le neuvième des évêques qui figurent sur un catalogue vivaient l'un dans la seconde moitié du cinquième siècle, l'autre vers le milieu du siècle suivant, une série de calculs nous permettra de placer, avec quelque vraisemblance, à la fin du quatrième siècle, l'existence de l'évêque cité en tête de cette liste. Bien entendu ces résultats n'offrent pas de certitude, et nous ne les donnons que comme probables.

En ce qui concerne nos listes épiscopales, les opinions des érudits ne concordent pas entre elles. Tandis que Mgr Duchesne, qui a étudié cette question dans la préface et dans le tome III de ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, considère « comme un document sérieux » l'une des listes épiscopales messines, celle du huitième siècle, aucune d'elles ne paraît digne de confiance à l'érudit allemand Hauck, dont les observations, il faut en convenir, ne manquent pas de justesse.

Essayons maintenant, à l'aide des données que nous possédons, de déterminer l'époque à laquelle ont été créées les quatre Églises épiscopales de la première Belgique. On sait qu'avant l'édit rendu à Milan en 313 par Constantin, les chrétiens ne pouvaient libre-

Digitized by Google

ment célébrer leur culte dans l'Empire. La date de 313 a par conséquent dans l'histoire de l'Église une importance capitale. Tandis que l'hostilité, sourde ou déclarée, de l'autorité impériale avait jusqu'alors formé obstacle aux progrès du christianisme, à partir de l'édit de Milan il put se développer avec une liberté relative; nous disons relative, car au cours du quatrième siècle il se heurta encore à bien des résistances. De nos quatre Églises, il semble que celles de Trèves et de Metz aient été créées avant 313, tandis que les deux autres, celles de Toul et de Verdun, sont très probablement postérieures à l'édit de Milan. Au surplus, il est tout naturel que de grands centres de population, comme Trèves et Metz, aient possédé une église et un évêque avant des villes de médiocre importance, telles que Toul et Verdun.

Agrecius, qui occupe le quatrième rang sur la liste des évêques de Trèves, assista au concile tenu dans la ville d'Arles en 314 ou en 316. Rapprochons ce fait de renseignements sûrs que nous avons sur deux autres métropolitains de Trèves du quatrième siècle, saint Maximin et saint Paulin, admettons, bien entendu, qu'Agrecius a eu comme prédécesseurs Euchaire, Valère et Materne, nous sommes alors en droit de supposer qu'Euchaire a organisé l'Église de Trèves entre 250 et 275. Il est difficile d'extraire de la légende de saint Euchaire ce qu'elle peut contenir d'historique : si aucune source ne nous apprend d'où venait le premier évêque de Trèves, le nom qu'il porte semblerait indiquer qu'il était d'origine grecque. C'est à saint Jean, ou à saint Pierre, qu'il dédia

Digitized by Google

l'église qu'il construisit en dehors de Trèves; elle céda plus tard la place à une abbaye, qui porta successivement les noms de Saint-Euchaire et de Saint-Mathias. Il se peut, mais le fait n'est pas certain, que le deuxième successeur de saint Euchaire, saint Materne, ait abandonné à un moment donné le siège de Trèves pour aller fonder les Églises épiscopales de Cologne et de Tongres.

Nous avons plus de peine, en raison du désaccord que nous constatons entre les sources, à déterminer la date de la création de l'Église épiscopale des Médiomatriques. Le quatrième et le cinquième successeurs de saint Clément s'appelaient Victor; comme parmi les pères du concile de Sardique (346) se trouvait un évêque du même nom, *Victor Mediomatricorum*, ne devons-nous pas l'identifier avec un de nos deux prélats messins? D'après une tradition, dont on ne peut contrôler l'exactitude, Auctor, qui figure au treizième rang sur le catalogue des évêques de Metz, aurait occupé le siège de cette ville en 451, au moment de l'invasion des Huns. En fin de compte, le vingt-troisième des prélats messins, Hesperius, est le premier sur lequel nous possédions des documents historiques certains : les actes du concile tenu en 535 à Clermont-Ferrand nous font connaître qu'Hesperius assistait à cette assemblée du haut clergé de l'Austrasie. Comment concilier les données divergentes, du reste d'inégale valeur, que nous venons d'indiquer, et parvenir, en s'appuyant sur elles, à fixer une date pour la création de l'Église épiscopale de Metz? Adressons-nous donc ailleurs.

Digitized by Google

Paul Diacre, l'historien des évêques de Metz, avait dit, nous l'avons vu, que saint Clément s'était établi dans des cavernes placées au-dessous de l'amphithéâtre; des fouilles faites, il y a quelques années, par les Allemands, sur l'emplacement où s'élevait autrefois l'édifice, ont amené la découverte d'une église et d'un cimetière situés en effet dans les souterrains de l'amphithéâtre. Ceci prouve d'une part, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que l'organisation de l'Église messine est postérieure à la destruction du monument où se donnaient les jeux, et d'autre part, que le récit de Paul Diacre contient, à côté de faits légendaires, des renseignements exacts. Si l'on savait en quelle année le premier amphithéâtre de Metz a été démoli pour fournir des matériaux aux murailles que l'on élevait alors autour de cette ville, on aurait un point de repère, un *terminus a quo,* mais la date de l'événement ne nous est pas connue; on a seulement lieu de croire que Metz a dû être fortifiée vers la fin du troisième siècle, sous le règne ou de Maximien Hercule ou de Constance Chlore. Nous pouvons donc placer la venue de saint Clément sur les bords de la Moselle dans les dernières années du troisième siècle ou les premières du quatrième, et conclure du fait qu'il prit saint Pierre comme patron de son église qu'il avait reçu du pape sa mission.

Ainsi la métropole de la première Belgique et probablement aussi Metz, la ville la plus importante de cette province après Trèves, avaient déjà un évêque avant que Constantin eût en 313 promulgué l'édit de Milan.

Digitized by Google

Les chefs-lieux des deux autres cités de la première Belgique ne reçurent leur organisation que postérieurement à cet édit, sans que d'ailleurs l'on se trouve en mesure de fixer pour l'une ni pour l'autre la date de l'événement. Il n'y a donc pas moyen de savoir laquelle des Églises de Toul et de Verdun a été fondée la première.

Auspicius, cinquième évêque de Toul, a écrit une lettre au comte franc de Trèves, Arbogast, et en a reçu lui-même une de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont-Ferrand, mort en 482; de ces deux documents, qui nous sont parvenus, nous pouvons conclure qu'Auspicius vivait au milieu et au troisième quart du cinquième siècle. D'autre part, la Vie de saint Vast nous apprend qu'Ursus, successeur d'Auspicius, est un contemporain de Clovis et qu'il occupait le siège de Toul un peu avant le baptême de ce prince. Nous pouvons donc admettre que le pontificat de saint Mansuy, fondateur de l'Église des Leuques, se place vers la fin du quatrième siècle, sous le règne soit de Valentinien Ier, soit de Gratien ou de Valentinien II. La Vie de saint Mansuy, écrite par Adson, qui fut abbé de Montierender au dixième siècle, fait de ce prélat un Écossais ou un Irlandais; toutefois nous n'osons affirmer que saint Mansuy ait eu réellement pour patrie la Grande-Bretagne ou l'Irlande. Ce fut à saint Pierre que Mansuy dédia l'église qu'il construisit en dehors de Toul; elle devait être remplacée plus tard par une abbaye, à laquelle on donna le nom du premier évêque des Leuques.

En ce qui concerne Verdun, on croyait jadis avoir

Digitized by Google

un point de repère dans le concile tenu à Cologne en 346, concile auquel aurait assisté Saintin, premier évêque de Verdun; par malheur il est à peu près certain aujourd'hui qu'aucune assemblée ecclésiastique n'a eu lieu à Cologne en 346. Les actes de ce prétendu concile ont peut-être été fabriqués au neuvième siècle, et nous n'avons aucune preuve que le faussaire ait eu sous les yeux des documents authentiques du quatrième siècle faisant mention de Saintin. Force nous est par conséquent de ne tenir aucun compte des actes de ce pseudo-concile. Mais une Vie de saint Loup, qui ne fut, il est vrai, écrite qu'à l'époque carolingienne, rapporte que cet évêque de Troyes avait eu pour disciple Polychronius, saint Pulchrône, cinquième évêque de Verdun. Puisque saint Loup est un contemporain de l'invasion de la Gaule par Attila, le pontificat de Polychronius se placerait à la fin du cinquième siècle, par conséquent à la même époque que celui d'Auspicius à Toul. D'autre part, Grégoire de Tours nous apprend que Désiré dirigeait l'Église de Verdun, dont il est le neuvième évêque, aux temps des rois d'Austrasie Thierry Ier (511-534) et Théodebert Ier (534-547), et nous savons par les actes des conciles tenus à Clermont-Ferrand en 535, et à Orléans en 549, que ce prélat avait assisté à l'une et à l'autre assemblée. Tenons donc pour vraisemblable que l'Église épiscopale de Verdun a été, comme celle de Toul, créée dans la seconde moitié ou même vers la fin du quatrième siècle. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le premier évêque de Verdun s'appelait Saintin et, d'après la tradition, il venait

Digitized by Google

de Paris; c'est à saint Pierre et à saint Paul qu'il consacra l'église qu'il édifia en dehors de la ville de Verdun; sur l'emplacement de cette église s'éleva plus tard une abbaye, qui prit le nom de Saint-Vanne.

Ainsi Trèves d'abord, puis Metz et, beaucoup plus tard, Toul et Verdun ont vu se constituer leurs Églises durant un espace de temps qui va de la seconde moitié du troisième siècle à la fin du quatrième. Dans ces quatre villes (sauf peut-être à Trèves), les premiers édifices religieux eurent pour patron saint Pierre, ce qui donne lieu de supposer que les papes, successeurs du prince des Apôtres, ne furent pas étrangers à la mission des hommes qui organisèrent les communautés chrétiennes de la région mosellane. Enfin, comme ces églises s'élevèrent, non point à l'intérieur des cités, mais dans les faubourgs, c'est-à-dire dans les quartiers pauvres, nous devons en conclure qu'en Belgique, comme d'ailleurs presque partout, les premiers chrétiens étaient pour la plupart des gens du peuple.

4° *Les progrès du christianisme*

Les Églises une fois créées et groupant autour d'elles un certain nombre de fidèles, il s'agissait de recruter pour la religion du Christ de nouveaux adeptes dans les villes elles-mêmes et jusque dans les campagnes. L'expansion du christianisme ne devait se faire au quatrième siècle qu'avec beaucoup de lenteur: pendant un certain temps encore la propa-

Digitized by Google

gation de l'Évangile continua de se heurter à bien des difficultés. Si, dans les villes de la Belgique, la population parlait le latin, il semble, à en croire le témoignage de saint Jérôme, qu'au quatrième siècle celle des campagnes n'avait pas encore abandonné ses anciens dialectes nationaux; comme des prédications en langue latine auraient été lettre morte pour les paysans, il aurait fallu, pour se faire comprendre d'eux, qu'on leur annonçât l'Évangile en celtique. D'autres obstacles s'opposaient encore à la diffusion du christianisme parmi les habitants de nos campagnes : on sait combien ceux-ci sont traditionalistes, avec quelle peine ils modifient leurs idées et leurs habitudes. Les paysans de la première Belgique devaient donc accueillir avec défiance la religion nouvelle. Enfin, même après 313, le christianisme trouva encore des adversaires déclarés et fut en butte à des persécutions. Des empereurs ariens comme Constance tracassèrent les orthodoxes; sous les usurpateurs Magnence et Eugène, sous Julien l'Apostat, il se produisit des réactions païennes de plus ou moins longue durée. Pourtant, au quatrième siècle, les persécutions sanglantes ont pris fin; s'il y eut encore des martyrs à l'époque de Julien, il ne faut voir là que des faits isolés.

D'une façon générale, à partir de 313, et sauf les exceptions que nous venons d'indiquer, le Gouvernement impérial témoigne d'abord de la bienveillance à l'Église orthodoxe, puis, avec Gratien, Théodose le Grand, les fils et les petits-fils de Théodose, il s'en déclare le protecteur, il arrive même à faire du chris-

Digitized by Google

tianisme la religion officielle de l'État romain et à proscrire les cultes païens.

Cette attitude des empereurs devait naturellement avoir sa répercussion sur les progrès du christianisme. La fin des persécutions sanglantes valut de nouveaux adhérents à la religion du Christ. C'est parce que la communauté chrétienne de Trèves s'est accrue que l'on construit au quatrième siècle dans cette ville une nouvelle église. Pourtant, bien des gens refusaient encore de vivre sous la loi du Christ, les uns par attachement aux anciens dieux, d'autres par indifférence, le reste enfin par crainte de se voir obligés de pratiquer des vertus au-dessus des forces humaines. A partir du jour où les empereurs prirent des mesures rigoureuses contre les anciens cultes, le nombre des païens ne cessa de diminuer et celui des chrétiens de s'accroître, bien que certainement le paganisme ait subsisté longtemps encore dans les campagnes, malgré les efforts de l'État, malgré ceux des grands propriétaires gagnés enfin à la religion nouvelle.

5° *L'union de l'Église et de l'État*

L'union étroite que l'Église contracta avec l'État, la protection qu'elle obtint de lui, devaient entraîner pour son organisation, pour son esprit, pour sa conduite à l'égard des païens et des hérétiques, des conséquences très graves et, disons-le, à jamais regrettables. On doit déplorer que le christianisme soit devenu la religion officielle de l'Empire, et que l'Église ait laissé les Césars recourir, pour la défendre

Digitized by Google

et pour propager ses doctrines, aux moyens rigoureux dont les souverains païens avaient usé jadis pour la combattre et pour l'empêcher de se répandre. D'abord rien n'était plus opposé à la lettre et à l'esprit de l'Évangile, à la pratique et à l'enseignement du Christ, que l'emploi de la force vis-à-vis de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne voulaient pas adhérer au christianisme. Prêcher par la parole et par l'exemple, enseigner et pratiquer les vertus que recommande l'Évangile, voilà en définitive les seuls moyens qu'avaient le droit d'employer les disciples du Christ, les successeurs des Apôtres, pour gagner des âmes à la religion nouvelle. Par malheur, il était difficile, sinon impossible, aux empereurs d'observer simplement une attitude de neutralité bienveillante et respectueuse vis-à-vis du christianisme. Les césars païens avaient revêtu la dignité de grands pontifes, et leurs successeurs chrétiens, tout en renonçant au titre, ne voulurent pourtant pas se désintéresser des affaires religieuses; ils comprenaient du reste, et Constantin tout le premier, qu'il y avait dans le christianisme une très grande force morale et que cette force, ils ne devaient pas la laisser libre de s'exercer à l'occasion contre leur pouvoir; mieux valait s'en servir, en faire un instrument de gouvernement. Les empereurs chrétiens se voyaient fatalement amenés à devenir les protecteurs officiels de l'Église chrétienne, à frapper ses ennemis, à s'attribuer enfin le droit d'intervenir ou dans la nomination de ses chefs ou dans la détermination de ses croyances.

Digitized by Google

L'ingérence du pouvoir temporel dans les affaires de l'Église entraînera pour celle-ci les conséquences les plus fâcheuses. On peut même dire sans exagération que c'est la plus cruelle des épreuves que l'Église ait jamais subies. D'abord les édits des empereurs contre les païens amenèrent de force au christianisme tous ceux qui, par hostilité ou par indifférence, avaient jusqu'alors refusé de se convertir; ces fidèles de la onzième heure n'étaient que des chrétiens de surface, qui n'avaient pas dépouillé le vieil homme, qui conservaient au fond du cœur leurs idées et leurs superstitions; n'étant pas convaincus de la divinité du christianisme, ils ne se mettaient nullement en peine de conformer leur conduite aux préceptes de l'Évangile. Le nombre des mauvais chrétiens dépassa de beaucoup celui des croyants sincères et pratiquants. Pour avoir laissé les empereurs faire pénétrer de force dans son sein des gens que rien ne préparait à y entrer, la communauté chrétienne connut le malheur de voir s'abaisser son niveau moral; sans compter que, par le fait de ces mauvais chrétiens, il se glissa dans la religion nombre de croyances superstitieuses qui, après avoir persisté pendant de longs siècles, ont à peine disparu de nos jours.

De plus, et ceci n'est pas moins grave, l'Église, oubliant, sans pourtant les renier, les principes généreux que le Christ avait proclamés, allait s'accommoder petit à petit de l'ordre de choses existant, tolérer et dans une certaine mesure légitimer, par l'usage qu'elle en faisait, l'esclavage ainsi que d'autres institutions anciennes qui se trouvaient pourtant en

Digitized by Google

opposition avec les préceptes ou tout au moins avec les tendances de la doctrine évangélique.

Nous venons de voir que la peur des châtiments dont les menaçaient les édits des empereurs avait seule déterminé nombre de païens à embrasser malgré eux le christianisme. La contrainte que l'Église, désormais forte de l'appui du pouvoir séculier, ne se fera dans la suite aucun scrupule d'employer pour recruter des fidèles, lui paraîtra une arme non moins efficace contre les dissidents qui rejettent ses dogmes et son autorité. Les derniers siècles du Moyen Age verront l'inquisiteur ecclésiastique adresser au juge laïc, pour que celui-ci les condamne au bûcher, les malheureux qu'il a déclarés coupables du crime d'hérésie.

La haute situation faite aux évêques dans l'État et l'intervention des empereurs dans les querelles dogmatiques produiront des effets non moins funestes. Les avantages matériels et les honneurs qui s'attachent désormais à la dignité épiscopale tenteront la cupidité et l'ambition; des clercs ou des laïcs sans scrupules arriveront, par des moyens divers et souvent irréguliers, à monter sur les sièges épiscopaux. Dans certaines circonstances, ce seront les princes eux-mêmes qui, pour assurer le triomphe de telle ou de telle doctrine, ne laisseront parvenir à l'épiscopat que des hommes à leur dévotion. Prélats ambitieux et prélats courtisans apparaissent déjà en grand nombre dès le quatrième siècle, et ces mauvais pasteurs se préoccupent plus de plaire aux souverains et d'obtenir leurs bonnes grâces que d'accomplir avec conscience et indépendance les grands devoirs de leur charge. Enfin,

Digitized by Google

l'intervention des empereurs dans les querelles dogmatiques, bien loin d'apaiser celles-ci, n'aura d'autre effet que de les rendre plus aiguës et plus violentes. En prenant parti tantôt pour l'orthodoxie, tantôt pour une secte, l'Empereur ne fera qu'augmenter le trouble qui règne dans les esprits et que compromettre sa propre autorité.

Si donc l'Église a retiré de son union étroite avec l'État des avantages matériels incontestables, au point de vue de son indépendance, de sa dignité, de son autorité morale, elle a beaucoup plus perdu que gagné à se mettre sous la protection et dans la dépendance du pouvoir temporel.

Ces inconvénients, ces abus ne se sont pas tous fait sentir, au cours du quatrième siècle, dans la première Belgique, mais ils finiront par y apparaître les uns après les autres, et l'on y constatera tôt ou tard leur funeste influence; c'est pour cela que nous avons jugé nécessaire de les signaler dès maintenant et d'en indiquer les causes.

6° *Les circonscriptions ecclésiastiques et la hiérarchie*

L'organisation de l'Église, qui avait commencé à s'ébaucher durant les trois premiers siècles, se compléta et se perfectionna après 313. L'Église emprunta à l'Empire quelques-unes de ses divisions administratives, la province et la cité. La première Belgique forma une province ecclésiastique, et chacune des quatre cités qu'elle comprenait devint un diocèse. L'évêque qui résidait à Trèves, capitale de la première

Digitized by Google

Belgique, eut rang de métropolitain, avec certaines prérogatives, encore mal définies, à l'égard de ses collègues de Metz, de Toul et de Verdun. Le métropolitain, il ne faut pas encore parler à cette époque d'archevêque, le métropolitain avait en particulier le droit de réunir et de présider les conciles provinciaux.

A l'origine, seul le chef-lieu de la cité avait une église et il n'en possédait qu'une; ainsi que nous l'avons dit, une seconde église fut créée à Trèves durant le quatrième siècle; il se peut que Metz en ait possédé deux à l'époque de l'invasion des Huns; la plus récente, dédiée à saint Étienne, s'élevait à l'intérieur de la ville. Les *vici* ruraux, puis les grands domaines finirent petit à petit par être dotés d'une église ou d'un oratoire. Il est à supposer que beaucoup de ces édifices furent détruits au cours des invasions du cinquième siècle. Quant aux archidiaconés et aux doyennés, ils n'apparaîtront que beaucoup plus tard.

7° *Le clergé de la première Belgique au quatrième et au cinquième siècle*

Au quatrième siècle on ne rencontre pas de prélats courtisans dans notre pays, mais quelques-uns des évêques de Trèves, les seuls que nous fassent connaître les documents du temps, eurent beaucoup à souffrir de l'ingérence de l'État dans les affaires religieuses.

Comment ont-ils été recrutés? Les a-t-on choisis, comme tant d'autres prélats de la Gaule, parmi les

Digitized by Google

membres des familles sénatoriales? Nous l'ignorons. Ils appartenaient probablement au clergé de leur ville épiscopale; pourtant, d'après la tradition, quelques-uns d'entre eux n'auraient pas tiré leur origine du pays même. Nous avons le droit d'admettre qu'à Trèves les élections épiscopales se faisaient, conformément aux canons, avec le concours des évêques de la province, du clergé et des fidèles du diocèse. L'on constate chez les prélats trévirois du quatrième siècle, d'une part l'attachement à l'orthodoxie, et de l'autre l'union étroite avec Rome, l'un des remparts de la vraie foi. Agrecius, dont nous avons déjà parlé, assistait en 314 ou en 316 au concile d'Arles, qui se prononça en faveur de Cécilien, évêque métropolitain de Carthage et qui condamna les donatistes. Les évêques de Trèves, après avoir marché d'accord avec Rome dans cette affaire, ne montrèrent pas moins de fermeté vis-à-vis de l'arianisme. Le séjour qu'un des grands docteurs de l'Église du quatrième siècle, saint Athanase, fit à Trèves en 336 et en 337, ne put qu'affermir la foi orthodoxe de l'Église de Trèves; Maximin, qui la dirigeait alors, entretint des relations étroites avec Athanase, ainsi qu'avec saint Paul, évêque orthodoxe de Constantinople. Nous trouvons une preuve de la grande autorité de Maximin dans ce fait que le synode arien de Philippopoli (343) prononça contre lui une sentence de déposition; la même condamnation atteignit le pape Jules et l'évêque Osius de Cordoue. Une église de Trèves prit plus tard le nom de saint Maximin, puis devint une abbaye, qui compta parmi les plus riches et les plus impor-

Digitized by Google

tantes du pays. Saint Paulin, successeur de saint Maximin, observa la même attitude que lui; sous le règne de Constance il s'honora par l'énergie et par la fermeté dont il fit preuve. Saint Athanase, à qui Paulin avait envoyé en 347 les lettres de rétractation des évêques ariens Ursace et Valens, le nomme à côté du pape Libère, des évêques Denis de Milan, Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil parmi les champions de la vraie foi. Au concile d'Arles, en 353, saint Paulin joua un rôle important; comme chef du parti orthodoxe, il combattit Valens, évêque de Mursa, revenu à l'arianisme, qui voulait que le concile jugeât saint Athanase avant de délibérer sur la question de dogme. Pour punir Paulin de son attitude courageuse, l'empereur arien Constance l'exila en Phrygie, où le métropolitain de Trèves mourut sans jamais avoir revu sa ville épiscopale. Bonosius, successeur de Paulin, Britto ou Britannius, qui remplaça Bonosius sur le siège de Trèves, se distinguèrent aussi par le zèle de leur orthodoxie. Nous savons que Britto, après avoir assisté au synode de Valence (374), se trouvait à celui que Damase présida sept ans plus tard; le nom de Britto figure en effet, avec quelques autres, en tête de la lettre que les pères du deuxième concile œcumenique, réuni en 381 à Constantinople, adressèrent au pape et aux évêques qu'il avait convoqués à Rome.

Sous les épiscopats de Britto et de son successeur Félix, ordonné en 386, l'Espagne et la Gaule furent troublées par l'hérésie de Priscillien, qui mêlait à des pratiques d'un ascétisme exagéré des erreurs em-

Digitized by Google

pruntées à l'Orient. Tandis que saint Martin, fidèle à la tradition et à l'esprit du christianisme, demanda, semble-t-il, la comparution de Priscillien et de ses fauteurs devant un concile qui les aurait exclus, s'il y avait eu lieu, de la communauté de l'Église, les évêques espagnols, suivis dans cette circonstance par de nombreux évêques gaulois et en particulier par celui de Trèves, Félix, eurent le tort grave d'accepter l'intervention de l'État et de remettre à l'usurpateur Maxime le soin de juger Priscillien; leur avis finit par triompher et l'on sait qu'en 385 Priscillien paya de sa vie les erreurs dont ses ennemis l'avaient accusé. Priscillien est la première victime de l'immixtion abusive de l'État dans les affaires religieuses et de cet esprit d'intolérance, si peu évangélique, qui fit par la suite répandre tant de sang. L'attitude qu'avait observée Félix dans cette circonstance aurait-elle amené une rupture entre lui et le grand évêque de Milan, saint Ambroise? Il se peut que la question du supplice de Priscillien ait assez longtemps encore agité l'Église d'Occident et qu'en 401 un synode tenu à Turin ait déclaré qu'il ne communiquerait pas avec les évêques gaulois qui entretenaient encore des rapports avec Félix. Nous devons pourtant reconnaître que le fait n'est pas certain et que le concile de Turin a peut-être pris une décision contraire à celle qu'on lui attribue d'habitude.

Nous ignorons si les évêques du quatrième siècle sont intervenus dans les affaires politiques de leur temps; il est prouvé aujourd'hui que le personnage du nom de Maxime, qui fut envoyé par l'usurpateur

Digitized by Google

Magnence à l'empereur Constance, n'est pas le métropolitain de Trèves Maximin.

A côté des évêques qui ont joué un rôle au quatrième siècle, il convient de citer les martyrs qui, dans la cité des Leuques, subirent le dernier supplice sous le règne de Julien l'Apostat. Julien lui-même, tout adversaire du christianisme qu'il était, ne voulait pas de persécutions sanglantes; mais, en divers points de l'Empire, quelques chrétiens, que leur ferveur désignait à la haine des païens, furent condamnés à mort par des fonctionnaires trop zélés, ou massacrés par la multitude. C'est ainsi que périrent en 362 saint Euchaire (1), martyrisé près de Pompey, saint Élophe, sainte Libaire, sainte Menne et sainte Suzanne (2). Si la mort de ces personnages n'est attestée que par des documents postérieurs, nous ne croyons pourtant pas devoir la rejeter dans le domaine des fables. Un faussaire n'aurait probablement pas eu l'idée de placer le supplice d'Euchaire et des autres martyrs sous le règne de Julien; n'aurait-il pas plutôt rattaché l'événement à l'une des grandes persécutions que l'Église avait subies au cours du troisième siècle?

Nous ne savons que peu de chose sur les évêques de la province au cinquième siècle, mais parmi les

(1) Saint Euchaire, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le fondateur de l'Église de Trèves, aurait été, d'après la tradition, évêque de Grand; mais nous ne croyons pas que cette ville ait jamais été le chef-lieu spirituel de la cité des Leuques.

(2) Euchaire était-il, comme le prétend la légende, le frère d'Élophe, de Libaire, de Menne et de Suzanne? Le plus sage, croyons-nous, est de ne pas se prononcer.

Digitized by Google

membres du haut clergé originaires de la région mosellane, on peut mentionner saint Loup, évêque de Troyes, saint Vincent, abbé de Lérins, qui prit une part active aux controverses sur la grâce et le libre arbitre, et qui fut l'un des défenseurs du semi-pélagianisme, enfin Salvien, originaire peut-être de la cité des Trévires, mais qui émigra plus tard à Marseille, où il entra dans le clergé. Salvien est l'auteur d'un livre célèbre, le *De gubernatione Dei*, sur lequel nous reviendrons bientôt.

A côté du clergé séculier existait-il dans les villes de la première Belgique des abbayes ou tout au moins des communautés de moines? Le monachisme, né en Orient, commença dans le courant du quatrième siècle à se répandre en Gaule, surtout grâce aux efforts de saint Martin. Au cinquième siècle plusieurs abbayes s'élevèrent sur différents points de la Gaule, mais nous n'en connaissons aucune qui se soit créée dans la province de Trèves; pourtant, dans ses *Confessions*, saint Augustin parle d'une communauté d'ascètes qui vivaient à Trèves. On a retrouvé dans cette ville des inscriptions qui mentionnent des *sanctimoniales*. Ce sont les seuls renseignements que nous possédions au sujet du monachisme dans la première Belgique.

Il s'en fallait de beaucoup que les moines fussent, au quatrième siècle, bien vus en Gaule de la masse des fidèles et surtout de l'épiscopat. Comment du reste les tendances monacales, très hostiles à l'esprit du monde, auraient-elles reçu un accueil favorable? L'Église avait accueilli dans son sein de nombreux païens, que les édits des empereurs avaient seuls

Digitized by Google

déterminés à embrasser le christianisme, et les familles sénatoriales, d'où sortaient beaucoup d'évêques gaulois, étaient encore profondément imprégnées des idées et des préjugés de la société antique. L'antagonisme entre les moines et la majorité des évêques s'atténua au cinquième siècle, sans toutefois disparaître. Nous ne savons pas d'ailleurs quels sentiments les évêques de notre région nourrissaient à l'égard des moines.

8° *L'état moral des habitants de la première Belgique au cinquième siècle*

Que valaient moralement les habitants du pays au cinquième siècle, alors que la majorité de la population professait le christianisme? Il n'y aurait pas moyen de répondre à une question de ce genre pour l'époque païenne, sur laquelle il ne nous est parvenu aucun document relatif à la Belgique mosellane. En ce qui concerne le milieu du cinquième siècle, nous possédons un témoignage précieux, celui du prêtre Salvien, auteur du *De gubernatione Dei*. Peut-être Salvien était-il né sur les bords de la Moselle ou du Rhin; dans tous les cas, il affirme avoir vécu à Trèves. Les renseignements que son livre nous donne sur cette ville prennent de ce fait une importance indéniable. Écoutons Salvien :

« J'ai vu moi-même des Trévires, hommes de naissance noble, élevés en dignité, quoique déjà presque dépouillés de leurs biens par les ravages des barbares, ruinés moins par les événements que par leurs mœurs...

Digitized by Google

Il est triste de rapporter ce que nous avons vu : des vieillards chargés d'honneurs, des chrétiens décrépits s'adonner à la bonne chère et à la luxure, alors que la ruine menaçait déjà leur cité... Les premiers personnages de la cité, oublieux de leur honneur, oublieux de leur âge, oublieux de leur profession, oublieux de leur nom, restaient à table, étendus sur des lits, gorgés d'aliments, abrutis par l'ivresse, poussant des cris de forcenés et rendus furieux par l'orgie... Alors que deux péchés capitaux, la cupidité et l'ivrognerie avaient tout perdu, l'amour immodéré du vin finit par exercer un tel empire que les premiers citoyens de Trèves ne se levaient même pas de table quand l'ennemi entrait déjà dans leur ville... J'ai vu là des choses lamentables : les adolescents et les vieillards ne différer en rien : même bouffonnerie, même légèreté; tous ensemble s'adonnaient au luxe, aux orgies, à la corruption, tous se rendaient coupables des mêmes excès, jouaient, s'enivraient, commettaient des adultères; des hommes vieux et chargés d'honneurs se livraient sans mesure aux plaisirs de la table; déjà presque impuissants à vivre, ils trouvaient des forces pour absorber du vin; trop faibles pour se promener, ils se montraient vigoureux à boire, chancelants pour marcher, légers pour danser.

« Enfin, à la suite de trois mises à sac successives, lorsque toute la cité avait été incendiée, les maux croissaient même après le désastre. Car ceux que l'ennemi n'avait pas tués se virent ensuite en proie à mille maux. En effet, ceux qui avaient reçu des blessures profondes mouraient d'une mort lente, et

Digitized by Google

ceux qu'avaient brûlés les flammes des ennemis enduraient, même après qu'elles eussent été éteintes, des souffrances atroces. Les uns mouraient de faim, d'autres de nudité; les uns se putréfiaient, d'autres étaient raidis par le froid, et tous allaient d'un pas rapide à la mort par différents chemins... On voyait, gisant çà et là, les cadavres nus d'hommes et de femmes mutilés,... déchirés par les oiseaux et par les chiens. Les vivants étaient atteints de la peste; les morts répandaient une odeur fétide, la mort exhalait la mort... Et après cela? Pourrait-on supposer semblable démence? Quelques nobles, qui avaient échappé au désastre, demandaient à l'Empereur de rétablir les jeux du cirque : voilà pour eux le remède souverain aux maux de la ville détruite!... A quoi faut-il attribuer la conduite de ces gens? Est-ce d'impiété, de sottise, de luxure ou de folie qu'il faut surtout les accuser? A la vérité, de tout cela réuni (1). »

En punition de leur aveuglement, les gens de Trèves virent pour la quatrième fois les barbares pénétrer dans leur ville et la mettre au pillage.

A en croire le *De gubernatione Dei*, la population de Trèves n'aurait pas constitué une exception; Salvien nous dépeint sous les plus noires couleurs l'état moral de la Gaule à cette époque; toutes les classes de la société, assure-t-il, étaient pourries de défauts et de vices, adonnées à l'avarice, à la cupidité, à l'amour du plaisir et de la débauche; sauf un très petit

(1) SALVIEN, *De gubernatione Dei*, l. VI, c. 15, par. 82-86 (*Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquissimi*, t. I, p. 80-81).

Digitized by Google

nombre de chrétiens, qui observaient la loi de Dieu, personne ne se souciait de conformer sa conduite aux préceptes de l'Évangile. Si l'on prenait au pied de la lettre les dires de Salvien, le christianisme, loin de relever le niveau moral de la population, l'aurait plutôt abaissé, car on a peine à croire qu'à l'époque païenne les désordres aient été plus grands que ceux dont le *De gubernatione Dei* nous offre le tableau.

Mais, dira-t-on, devons-nous croire Salvien sur parole? Sa bonne foi ne nous paraît pas pouvoir être mise en doute, mais il est de ces gens exaltés, ardents, qui ne connaissent ni la modération, ni la mesure, de ces moralistes chagrins qui regardent la société avec des verres noirs. Gardons-nous d'avoir en lui une confiance aveugle, croyons qu'il a représenté les Trévires plus vicieux qu'ils ne l'étaient dans la réalité, qu'il y avait encore parmi eux au cinquième siècle des gens vertueux. Même en supposant d'ailleurs que Salvien ait dit simplement la vérité sur les gens de Trèves, nous nous abstiendrons d'étendre à toute la population de la première Belgique les accusations portées contre les habitants de la métropole; de tout temps les campagnes se sont distinguées des villes par des mœurs plus pures et plus simples. Pourtant, avons-nous le droit de rejeter entièrement le témoignage de Salvien contre les Trévires et contre l'ensemble de la population gallo-romaine? Nous ne le pensons pas. Si l'auteur du *De gubernatione Dei* a pu exagérer le mal, il ne l'a certainement pas inventé. Ainsi, le christianisme n'aurait pas arraché nos ancêtres belges à leurs vices, il ne les aurait ni purifiés,

Digitized by Google

ni relevés? Constatation aussi pénible que déconcertante, mais qui nous surprendra moins, si nous réfléchissons que l'État avait fait entrer de force dans la communauté chrétienne des païens nullement préparés à recevoir l'Évangile. De plus, les invasions barbares, qui portaient partout le trouble, la désolation et la ruine, mettaient en péril aussi bien le relèvement moral de la population que l'organisation même de l'Église. On le voit, tout se réunissait alors pour exercer une influence déprimante et démoralisante sur le clergé comme sur les fidèles.

CONCLUSION

La religion chrétienne qui, en raison de l'indifférence ou de l'hostilité des habitants et des persécutions officielles, n'avait jusqu'à l'année 313 fait que de lents progrès dans la première Belgique, finit au quatrième et au cinquième siècle, grâce à la tolérance, puis à l'appui des empereurs, par triompher des anciens cultes et par attirer à elle de gré ou de force, sinon la totalité, du moins la grande majorité des habitants du pays. Après l'édit de Milan, l'Église compléta l'organisation qu'elle avait commencé de se donner avant cette date; nous la voyons adopter quelques-unes des divisions administratives de l'État romain, la province et la cité, établir entre ses dignitaires une hiérarchie. D'autre part, comme la communauté chrétienne s'était grossie d'éléments médiocres et même mauvais, son niveau moral ne tarda pas à

Digitized by Google

s'abaisser; elle se pénétra d'idées et de superstitions païennes, que les nouveaux fidèles avaient apportées avec eux. L'union étroite de l'Église et de l'Empire n'entraîna pas de moins graves conséquences : des ambitieux et des indignes s'assirent sur les sièges épiscopaux; non contente de faire sienne la langue de Rome, l'Église s'appropria quelques-unes des idées et des pratiques de l'Empire, malgré le désaccord qui existait entre elles et les principes fondamentaux du christianisme. Elle accepta l'ordre de choses existant, y compris l'esclavage, admit l'intervention de l'État dans les affaires religieuses, en vint même à trouver légitime l'emploi de la force pour propager ou pour défendre ses doctrines. Enfin, les invasions barbares du cinquième siècle portèrent le trouble et la désorganisation dans la société chrétienne. Ainsi, malgré son triomphe, la religion nouvelle, modifiée, altérée même dans son esprit par les conceptions et par les usages du paganisme, n'avait pas produit, il s'en fallait de beaucoup, tous les fruits qu'on était en droit d'attendre de la propagation des doctrines si élevées et si généreuses que son divin fondateur avait apportées au monde.

(Lu le 5 février 1915.)

Digitized by Google

NANCY EN 1814[1]

Par M. Chr. PFISTER

PROFESSEUR A LA SORBONNE, ANCIEN MEMBRE TITULAIRE

1814! Il y a cent ans... Dans une série de conférences faites à Paris ont été évoqués les faits généraux qui se sont déroulés en France lors de cette triste année et ont été dégagées les leçons qui en ressortent. Je voudrais vous raconter ce qui s'est passé à Nancy du 1er janvier au 31 décembre en ce centenaire que nous célébrons, vous dire les sacrifices que notre ville a dû s'imposer pour la patrie française, vous dépeindre les vrais sentiments de la population, la défendre aussi de certaines calomnies qui ont été lancées contre elle.

I

Le 1er janvier 1814 fut pour les habitants de Nancy une journée d'angoisse. On savait que, d'un côté, les troupes autrichiennes avec Schwarzenberg

(1) Conférence faite à Nancy le lundi 23 mars 1914, imprimée avec des développements nouveaux. Nous ne modifions point notre étude telle qu'elle était écrite avant les événements d'août 1914; le lecteur n'y trouvera aucune allusion à la guerre actuelle.

Digitized by Google

avaient franchi le Rhin, qu'elles s'étaient répandues en Alsace, qu'elles pouvaient déboucher d'un moment à l'autre sur la Lorraine par les cols de Sainte-Marie-aux-Mines ou de Bussang; que, d'un autre côté, l'armée prussienne avec Blücher allait passer le même Rhin du côté de Mayence et s'avancer à marches forcées vers Nancy par Saint-Avold et Château-Salins. Des deux côtés Nancy était menacée. Or, elle était en 1814 comme aujourd'hui une ville ouverte. Quelques bastions relevés par Louis XIV étaient bien encore debout; mais les remparts autour de la Ville-Vieille avaient été en grande partie démolis, et autour de la Ville-Neuve il n'existait qu'un mur d'octroi datant du duc Léopold. Dans la ville il n'y avait d'autres troupes que les fuyards français et des conscrits qui étaient instruits à la hâte; car sous le premier Empire — si étrange que le fait nous puisse paraître — Nancy était à peu près vide de soldats : les soldats étaient au loin, dans les plaines de l'Allemagne, dans les steppes de la Russie, sur les hauts plateaux de l'Espagne. La police était faite péniblement par quelques gendarmes, la compagnie de réserve départementale et la garde nationale sédentaire. Mais, s'il n'y avait pas à Nancy de soldats, la caserne Sainte-Catherine et le Quartier-Neuf, situé derrière le Palais ducal, à l'emplacement où s'élève aujourd'hui la gendarmerie, étaient remplis de prisonniers de guerre de toutes les nationalités, Anglais, Russes, Allemands, Espagnols, surtout des Espagnols; il y en avait à la fin de 1813 plus de 6.000 dans le département de la Meurthe. Ces prisonniers s'étaient réjouis en 1813 des nouvelles re-

Digitized by Google

çues, de la déroute de Leipzig, de la retraite de l'armée française et ils constituaient pour Nancy un véritable danger. La ville regorgeait aussi de blessés qui avaient été évacués des champs de bataille de l'Allemagne; l'hôpital militaire, l'hôpital civil de Saint-Charles étaient bondés et l'on dut renvoyer beaucoup de ces malheureux dans l'ancienne Chartreuse de Bosserville où une ambulance fut improvisée (1). Les médecins civils et militaires étaient harassés, demandaient partout des aides, et, pour comble de malheur, le typhus se répandit dans la cité. La mortalité fut très grande; le 30 novembre 1813 avait succombé le préfet du département de la Meurthe, Honoré Riouffe, atteint du mal contracté lors d'une visite dans les hôpitaux : il était mort victime de son dévouement, au poste d'honneur. Au moment le plus critique, la Meurthe perdait son premier magistrat; le Gouvernement sans doute s'empressa de le remplacer; il nomma le 23 décembre à la tête du département le baron de Fréville (2), préfet du Vaucluse; mais il

(1) M. Émile BADEL, dans sa brochure *Le Monument de Bosserville aux soldats morts pour la patrie en 1793-1794 et en 1813-1814*, a relevé dans les registres de l'état civil d'Art-sur-Meurthe les noms de 355 soldats, décédés du 14 novembre 1813 au 31 janvier 1814, et beaucoup d'autres sont portés sous la dénomination : Inconnu. Ils furent enterrés dans les deux étangs qui avaient autrefois servi de viviers aux chartreux, dans le bois Robin.

(2) Le baron Jean-Baptiste-Maximilien de Fréville, né à Paris le 6 mars 1773, avait été agent diplomatique depuis la fin de 1794; il fut envoyé à Florence en 1797, à Turin et à Vienne en 1798, à Madrid en 1800. Il entra la même année au tribunat où il resta jusqu'à la suppression de ce corps en 1807. En 1808, il fut chargé d'une mission en Espagne et fut

Digitized by Google

fallait que celui-ci reçût sa nomination à Avignon, qu'il vînt d'Avignon à Nancy, et il ne put être à son poste, après s'être hâté le plus possible, qu'au début de janvier. Nous verrons qu'il ne resta à Nancy qu'une seule journée; depuis la mort de Riouffe, les événements s'étaient succédé avec une rapidité foudroyante.

Après la mort du préfet et en attendant l'arrivée de son successeur, l'administration du département fut prise en mains par le secrétaire général de la préfecture, Wallet-Merville (1). Celui-ci déploya une activité assez grande. L'Empereur venait d'ordonner la levée de nouveaux conscrits; il avait aussi créé, par décret du 21 octobre 1813, de nouveaux bataillons de la garde nationale qui devaient être appelés après leur formation au service actif. Wallet-Merville leva le contingent imposé à la Meurthe, expédia à l'armée 900 conscrits et 650 gardes nationaux. Les conscrits étaient à peu près tous des gens mariés ou des hommes qui avaient été refusés précédemment à cause de la faiblesse de leur constitution. Merville s'efforça de trouver des armes et des vêtements aux gardes nationaux, tâche très difficile puisque les magasins étaient vides; il réquisitionna les fusils des particuliers. Il fit de son mieux; mais les résultats

---

nommé, après l'occupation française, président de la Commission des séquestres et indemnités. Le 14 août 1811, il est nommé préfet de Jemmapes, le 12 mars 1813, préfet du Vaucluse (Arch. nat., F^{1b} I. 164^{14}. Communiqué par M. Louis Debidour).

(1) Ce poste aurait dû revenir au doyen des conseillers de préfecture Villiez; mais celui-ci était alors malade.

Digitized by Google

furent médiocres. Cependant le Gouvernement comprit que par suite des menaces d'invasion des mesures exceptionnelles s'imposaient. Il envoya, à l'exemple de la Convention, dans toutes les divisions militaires des commissaires extraordinaires pour préparer la résistance à l'ennemi et organiser des compagnies franches. Le département de la Meurthe formait alors avec celui des Vosges la 4e division militaire qui avait à sa tête le général Lacoste du Vivier, résidant au palais du Gouvernement à Nancy. Lacoste était malade et très fatigué : on laissait à la tête de ces divisions militaires des hommes qui ne pouvaient plus fournir le service actif sur les champs de bataille; son zèle avait besoin d'être réveillé par le commissaire extraordinaire. Malheureusement il ne semble pas que le choix de ce commissaire pour la 4e division fût heureux. On envoya un civil, Jean-Victor Colchen, d'origine messine, jadis, au temps du Consulat, préfet de la Moselle, aujourd'hui membre du Sénat conservateur; mais le Sénat de Napoléon Ier ne ressemblait guère à la Convention, ni Colchen, qui comptait soixante-sept ans, aux jeunes représentants en mission de l'assemblée républicaine. Colchen vint à Nancy le dimanche 4 janvier, descendit à l'Évêché sur la Place Stanislas, appelée alors la Place Napoléon, et, le soir même, il lança sa proclamation (1) : les habitants de la 4e division militaire doivent se porter tous à l'ennemi; ils s'organiseront en compagnies franches de la Meurthe et des Vosges, destinées

(1) Placard in-folio à Nancy, de l'imprimerie de la préfecture. — Cf. arrêt du 5 janvier.

Digitized by Google

au service de partisans. Tout ce que ces hommes prendront à l'ennemi leur appartiendra de droit. Tous les habitants en état de porter les armes sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la mairie dans les vingt-quatre heures; ils s'armeront, comme ils pourront, de fusils, au besoin de haches et de faux. Les jours suivants, Colchen s'occupe de la levée de ces compagnies. Le premier jour, à Nancy, trente-cinq personnes se présentèrent; il y avait de tout jeunes gens. Parmi eux, signalons Poirson, âgé de seize ans et demi. Il était fils d'un conseiller à la cour impériale, très beau jeune homme et d'une brillante éducation. Mais son exemple ne fut pas trop suivi (1).

Tandis que ces partisans devaient harceler l'ennemi, les autres habitants étaient invités à se retirer à l'intérieur. Devant les puissances alliées, les Français devaient faire le vide : on était hanté par certains souvenirs de l'histoire romaine. Dans sa vibrante proclamation, Colchen s'écrie : « L'ennemi est à vos portes... qu'il trouve nos cités désertes. Eh ! serions-nous moins généreux, moins grands que d'autres peuples qui, dans de semblables circonstances, n'ont pas hésité de transformer en déserts les contrées qu'ils ne pouvaient plus défendre? Oublierions-nous que des sujets fidèles manqueraient à un de leurs premiers devoirs, en vivant sous la domination passagère de l'ennemi. N'est-ce pas d'ailleurs le combattre d'une façon efficace que d'anéantir toutes les

(1) Lettre de Merville au ministre de l'Intérieur.

Digitized by Google

ressources qu'il pourrait trouver dans les pays occupés par ses armées. » En conséquence, ordre est donné à tous les fonctionnaires de gagner l'intérieur et d'abandonner leur poste; il ne faut pas que l'ennemi puisse les contraindre à administrer en son nom et lieu. Ce ne sont pas seulement les fonctionnaires de l'État ou du département, ce sont encore les fonctionnaires municipaux qui doivent abandonner Nancy à son sort; ce ne sont pas seulement les fonctionnaires, ce sont tous les habitants aisés de la ville, ce sont les cultivateurs des campagnes qui doivent gagner l'intérieur, avec leurs chevaux, leurs voitures, leurs denrées, tout ce qui pourrait servir à l'ennemi! Et les jours suivants, du 5 au 10 janvier, ce fut un déménagement hâtif, fébrile de tous les objets qui appartenaient à l'État; on transporta sur la route de Châlons le numéraire des caisses publiques; on évacua sur Metz, qui va subir un glorieux siège, ce qui restait à Nancy de poudre et de salpêtre, et aussi le tabac de la manufacture de la rue de l'Équitation; on déménagea aussi, si je puis dire, les prisonniers de guerre qui, en longues files, prirent la route de Paris (1); restait à fixer aux fonctionnaires la date où ils devaient eux-mêmes se mettre en route (2).

(1) Quelques prisonniers espagnols demeurèrent à Nancy pendant l'occupation; ils furent logés dans un pavillon de la caserne Sainte-Catherine, et il fallut les entretenir comme les Prussiens, d'où cette rubrique bizarre qu'on trouve sur les registres de la municipalité : rations prussiennes aux Espagnols.

(2) D'après une feuille volante imprimée (Archives muni-

Digitized by Google

Quels furent, en ces journées, les sentiments de la population nancéienne? Les rapports qui furent envoyés par les autorités locales au ministère de l'Intérieur ou au ministère de Police sont quelque peu contradictoires. Le préfet Riouffe est très pessimiste. Dans une lettre qu'il écrit quelques jours avant sa mort, le 13 novembre 1813, au ministre de Police et qu'il appelle lettre *ultra-confidentielle,* il signale de fâcheux symptômes. Le peuple tient des propos sur l'augmentation des impôts, particulièrement des droits réunis qui sont de plus en plus odieux : « On ne peut se dissimuler qu'il y a une sorte de consternation dans les âmes » — le mot est à retenir. Et un peu plus loin : « L'esprit de Nancy et des villes est en général mauvais. Si on ne les occupe fortement chez elles, elles porteront la contagion dans les campagnes... A mesure que l'ennemi s'est approché de nos frontières, j'ai vu prévaloir et même se produire, quoique non encore tout à fait à découvert, le soin de la conservation qui caractérise les villes ouvertes et sans défense. » Et Riouffe indique que les hommes revenus de l'armée sèment la crainte; il fait redouter comme un mouvement séparatiste : « Il ne faut pas perdre de vue que la Meurthe s'appelait autrefois la Lorraine (1). » Un mois plus tard, le 19 décembre

---

cipales) et qui est l'œuvre d'un témoin oculaire, confondant un peu les dates, mais ayant gardé souvenir net des événements, une pièce de canon fut braquée au faubourg Saint-Pierre vis-à-vis de la rue de la Prairie et deux autres au-dessus de Jarville. Cette nouvelle jeta l'alarme dans la population et, devant l'affolement général, on fit disparaître ces engins.

(1) Arch. nat. F^7 6600.

Digitized by Google

1813, dans une dépêche aussi tout à fait confidentielle, le secrétaire général Merville assure au contraire au ministre de l'Intérieur que « l'esprit public est à Nancy aussi bon qu'on peut, sinon le désirer, du moins l'espérer dans les circonstances actuelles, au milieu des inquiétudes toujours existantes ». La conscription cause des plaintes, mais non pas des murmures. Tous les habitants sont prêts aux sacrifices, les uns par dévouement inébranlable envers le souverain et la patrie, les autres par sentiment de résignation et désir de voir leur pays à l'abri de toute invasion (1)... Ainsi parle Merville, établi depuis longtemps à Nancy et qui était d'origine messine. La vérité est sans doute entre ces deux assertions. Oui, les Nancéiens déploraient l'approche des Prussiens et des Cosaques, dont l'on racontait des traits farouches; ils étaient disposés à faire de réels sacrifices pour les arrêter; mais ils étaient aussi las des exigences du régime impérial; et, quand le comte Colchen parlait aux habitants de se retirer à l'intérieur, la plupart d'entre eux regimbaient. Ils ne pouvaient laisser leur famille et faire de Nancy un désert. Ils trouvaient de tels ordres barbares. Le 12 janvier au soir, les autorités de l'État quittèrent la cité; le nouveau préfet Fréville était arrivé la veille au milieu de toutes sortes d'aventures. A peine put-il prendre contact avec ses subordonnés et voici qu'il reprenait la route de Toul, accompagné du secrétaire général Wallet-Merville, de l'évêque nommé, mais non reconnu, Mgr Costaz, du général

(1) Arch. nat. F^1 611 Meurthe, 8.

Digitized by Google

commandant la 4e division Lacoste, de la plupart des sous-préfets du département. Ces personnages furent suivis le 13 janvier par les fonctionnaires des Finances et des Forêts; faute d'employés, l'octroi de la ville cessa d'être perçu à partir de ce jour. Tristes journées d'exode en vérité, dont longtemps nos ancêtres ont conservé le souvenir!

Cependant le maire, François-Antoine Lallemand, avait décidé de rester à son poste : on ne pouvait abandonner à elle-même une ville de 30.000 âmes. Lallemand, originaire de Lixheim, dans la partie de la Lorraine où l'on parlait allemand, avait été à deux reprises maire de la ville au temps de la Convention, avant et après la Terreur; le 15 janvier 1798, il avait été nommé président de l'administration municipale, puis, avec la nouvelle constitution de l'an VIII, maire, et il était ainsi à la tête de la cité depuis seize ans consécutifs. Il s'était véritablement identifié avec elle. Il avait rendu à ses administrés de très grands services. Médecin, il avait prodigué ses soins aux malades, et, célibataire, il donnait aux affaires de la ville tout le temps que lui laissait sa profession. Aussi il ne put se résoudre à partir. La plupart des conseillers municipaux imitèrent son exemple (1). Sous la Révo-

(1) Le maire et les conseillers qui restaient lancèrent la proclamation suivante le 13 janvier : « Le maire, les adjoints et les membres du Conseil municipal à leurs concitoyens. Si les armées des puissances coalisées pénétraient sur le territoire de cette ville, vos Magistrats sont à leur poste et resteront en permanence pour veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Mais, dans votre propre intérêt comme dans celui de vos familles, vous devez rester calmes et

Digitized by Google

lution, les citoyens de Nancy se partageaient en deux catégories : ceux qui avaient signé le 2 septembre 1792 pour la conservation de la statue de Louis XV, et les autres. Désormais on distingua ceux qui étaient partis les 12 et 13 janvier et ceux qui étaient restés. A ceux-ci s'attachait le soupçon. Le préfet Fréville écrit au ministre de l'Intérieur : « On parle du maire de Nancy avec éloges; mais il aurait dû rentrer à l'intérieur (1). »

L'armée ne tarda pas à suivre les autres autorités. Le prince de La Moskowa avait été envoyé de Paris pour rallier les troupes qui se repliaient sur Nancy. Ney connaissait fort bien les environs de la ville; il avait souvent passé les intervalles de deux campagnes chez son beau-frère Monnier, à la Petite Malgrange. Il vint à Nancy le 9 janvier, s'installa à la préfecture (*Grand-Hôtel*), mais jugea bientôt toute résistance inutile. Le duc de Bellune (Victor), qui venait de défendre les cols des Vosges, se retirait en désordre sur Épinal, puis, après avoir fait sauter le pont de Flavigny, sur Nancy; le duc de Raguse (Marmont) se repliait de son côté devant l'armée

---

paisibles, vous retirer dans vos maisons, fermer vos portes et fenêtres, les volets et persiennes ouverts; ne faire aucun rassemblement quelconque, ni exciter par des injures aucun sujet de mécontentement; dans le cas d'infraction, il serait pris des mesures sévères contre tout perturbateur. » Le maréchal Ney venait de nommer Viriot, ancien officier retiré, commandant de la place; cette nomination causa un vif mécontentement; le Conseil s'en plaignit à Ney, qui nomma comme gouverneur l'ex-général Frétach. Le maire annonce dans sa proclamation cette nouvelle à ses administrés.

(1) Arch. nat. F^7 7021.

Digitized by Google

prussienne et se trouvait désemparé à Pont-à-Mousson ; Ney, dans ces conditions, donna l'ordre d'évacuer Nancy et le défilé des troupes françaises sur Toul et Bar-le-Duc se poursuivait ; Ney partit lui-même le 14 janvier avec l'arrière-garde. Or, aussitôt après cette retraite arriva au Conseil municipal assemblé une lettre du commandant en chef de la cavalerie, Grouchy ; celui-ci exposait qu'il avait besoin immédiatement de 15.000 francs, pour faire ferrer les chevaux que la gelée empêchait d'avancer ; les caisses de l'État ayant été emportées, il sommait la municipalité de lui livrer immédiatement cette somme ; puis, comme la municipalité délibérait, Grouchy se présenta devant elle, l'avertissant qu'il lui fallait cet argent en un quart d'heure ; la somme n'étant pas prête à temps, le général Pisset envahit entre une heure et deux heures de l'après-midi l'hôtel-de-ville, saisit le maire Lallemand et les deux adjoints Collenot et Payot de Beaumont, les emmena avec lui en otages sur la route de Toul. On était arrivé à la poste de Velaine, lorsqu'un conseiller, Mandel, se présenta aux officiers français, porteur de la somme de 15.000 francs que quelques conseillers et riches citoyens avaient consenti à avancer (1). Lalle-

(1) Ces 15.000 francs furent remboursés par la Ville le 14 février 1814. Le 25 novembre 1814, Mandel, officier municipal de Nancy, écrivit à S. E. Mr le comte de Grouchy, ancien colonel général des chasseurs à cheval et lieutenant général des armées du Roy, la lettre suivante, qui nous donne de curieux détails sur cet incident : « Monsieur le Comte, vous vous rappelez sans doute que, par suite d'une demande qui vous a été faite le 14 janvier dernier par M. le comte Milhaud,

Digitized by Google

mand et ses adjoints furent aussitôt relâchés; mais le mécontentement avait été vif; le Conseil municipal s'était réuni le 14 dans la nuit et avait décidé de s'abstenir de l'exercice de ses fonctions.

Cependant, le lendemain 15 janvier, vers les quatre heures après midi, les Alliés se présentaient devant Nancy. C'étaient les troupes qui avaient combattu dans les Vosges; c'était aussi l'avant-garde de l'armée de Silésie. Les lourds Prussiens pénétrèrent rue Saint-Dizier, commandés par le prince Biron de Courlande. Un contemporain écrit : « Qu'elles étaient

---

commandant le 5e corps de cavalerie, de l'état de besoins où se trouvaient les troupes sous ses ordres, notamment l'artillerie et chevaux qui étaient à Nancy, M. le maréchal duc de Bellune, sur l'approbation de S. E. le prince de La Moskowa, a requis les magistrats de Nancy de fournir dans l'heure la somme de 15.000 francs;

« Qu'on n'a pu dans ce court délai satisfaire à la réquisition, attendu la disparition des caisses et l'approche de l'ennemi;

« Que le général Pisset, commandant l'arrière-garde française, fit enlever le maire et les adjoints, qui ont été conduits escortés à la poste de Velaine;

« Que je me suis rendu non seulement là pour obtenir la délivrance de ces trois magistrats, en offrant les 15.000 francs, qui ont été réalisés par suite d'une souscription volontaire de quelques habitants;

« Que, les magistrats remis en liberté, j'ai été conduit à Toul pour réaliser la délivrance de cette somme de 15.000 francs;

« Votre Excellence a eu la bonté de m'accueillir, à l'hôtel où elle était logée chez M. Lacapelle, et là, en votre présence et de celle de vos aides de camp, d'un autre officier payeur, de M. Thiéry, capitaine, qui a commandé l'escorte qui m'accompagnait, j'ai effectivement délivré à l'officier payeur dans votre département cette même somme de 15.000 francs le même soir 14 janvier, somme qui a été comptée et nombrée à deux ou trois reprises pour plus de régularité.

« Vous donnâtes l'ordre en ma présence de partager cette

Digitized by Google

tristes, ces jours-là, les rues de la ville sémillante et coquette. Un froid glacial, que l'ennemi semblait nous avoir apporté des régions hyperboréennes, joint à la terreur, à l'abattement général, lui imprimait un caractère de mort (1). » Et le 16 janvier le sinistre défilé continuait. Le commandant en chef, le feld-maréchal Blücher, devait arriver le 17 janvier. On venait déjà d'afficher en ville sa proclamation datée de Saint-Avold (15 janvier) : « Ne croyez pas que nous venons pour nous venger et pour vous faire

somme aux différents corps pour suffire au service le plus pressant.

« J'avais obtenu une quittance de cette somme, que j'ai ensuite déposée sur le bureau du Conseil, en rendant compte de ma mission. Cette quittance se trouve égarée et il est important pour l'ordre de la comptabilité d'y suppléer par un autre acte quelconque.

« En conséquence, veuillez bien, Monsieur le Comte, me donner une déclaration, dans la forme que vous jugerez convenable, qui atteste les faits qui sont de votre connaissance et notamment le décompte et paiement de ces 15.000 francs.

« Je n'ai pas oublié à mon retour à Nancy de faire part aux Magistrats comme au Conseil municipal de tous les regrets que vous m'avez témoignés à raison de l'enlèvement du maire et des deux adjoints.

« Vos expressions me sont encore présentes : « Dites bien « qu'il faut distinguer entre le comte Grouchy comme parti- « culier, et le général Grouchy, chargé de faire exécuter les « mesures prescrites. »

« Vous m'aviez fait l'honneur de m'inviter à souper avec vous lors de mon arrivée; ce que je n'ai pu accepter, désirant remplir tout de suite ma mission.

« Toujours ai-je eu à m'applaudir des formes très civiles avec lesquelles vous avez eu la bonté de me répondre à cette époque très difficile.

« J'ai regretté de n'avoir pu faire le même éloge du général Pisset, commandant l'arrière-garde. »

(1) Placard imprimé aux archives municipales.

Digitized by Google

essuyer à votre tour tout le mal que vous nous avez fait. Vous n'étiez que les instruments de l'insatiable ambition de votre souverain, et nous n'avons d'autre but que d'assurer la liberté et l'indépendance des peuples par une paix prompte et solide. » Paroles hypocrites que nous devions entendre de nouveau en 1870 : « Je ne fais pas la guerre au peuple français, mais à son Gouvernement », comme si une armée étrangère pouvait entrer sur le sol de la France sans que la nation ne se sentit atteinte ! Et Blücher menaçait de la peine de mort quiconque entretiendrait encore des relations avec les autorités et les troupes de l'Empire français.

Cependant le maréchal Blücher, pour frapper les esprits, aurait voulu faire à Nancy une entrée solennelle. Le colonel comte Nostitz fut dépêché au maire avec injonction de recevoir le feld-maréchal et de lui adresser une harangue en langue allemande (1). Lallemand dut s'exécuter, rédigea un brouillon qui fut apporté à Blücher et approuvé par lui. Le maire obtint seulement que cette harangue serait prononcée non pas à l'entrée des troupes, mais en salle de conseil, devant la municipalité assemblée. Ainsi fut fait : Blücher pénétra dans Nancy dont les

(1) Nous sommes surtout informés sur ces faits par les Mémoires de Müffling, qui fut, avec Gneisenau, le lieutenant général de Blücher (*Aus meinem Leben. Friedrich-Carl-Ferdinand Freiherr von Müffling, sonst Weiss genannt.* Berlin, 1851, p. 97). M. le lieutenant Mauguin a attiré notre attention sur cet ouvrage et nous publions en appendice à notre étude une traduction faite par lui de ce passage. Cf. A. Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, Stuttgart, 1897.

Digitized by Google

rues étaient silencieuses, se porta à l'hôtel-de-ville, écouta la harangue où le maire se porta garant de l'ordre et du calme de la population, et demanda la protection du feld-maréchal (1). Après la harangue, Lallemand lui remit la clef de la ville (2). Blücher répondit à ce discours par une longue harangue qu'il avait apprise péniblement par cœur dans le trajet de Château-Salins à Nancy. Cette harangue avait été rédigée par l'un de ses lieutenants généraux, le célèbre Gneisenau, dans les papiers duquel on a retrouvé le brouillon (3). Elle est un long réquisitoire contre Napoléon. Il y est question des jeunes gens de vingt à trente ans, disparus de dessus la terre, dévorés par la guerre, du numéraire hors de circulation, du commerce anéanti, de l'industrie languissante, du fardeau croissant des impôts, et aussi de l'amour des Alliés pour la paix. Blücher termina par ces paroles : « Je vais abolir les impôts les plus odieux, les droits réunis, la gabelle, les droits d'enregistrement. Puissè-je pour vous nommément, braves Lorrains,

---

(1) Le Conseil inséra dans son procès-verbal du 17 le discours que Lallemand venait d'adresser à Blücher et décida qu'il serait imprimé à 600 exemplaires.

(2) Müffling affirme que c'était une fort vieille clef qu'un homme apporta à la séance. Elle fut envoyée aux souverains alliés par un courrier spécial.

(3) G. H. Pertz et Hans Delbrück, *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neithardt von Gneisenau*, t. IV, p. 26, Berlin, 1880. On trouve dans les papiers de Gneisenau à la fois le brouillon en allemand et en français. Mais il est à peu près certain que la harangue fut prononcée en allemand. Blücher ignorait le français. Cf. W. von Unger, *Blücher*, t. II, Berlin, 1908, p. 156.

Digitized by Google

ramener le bon vieux temps dont jouirent vos ancêtres sous le gouvernement doux et paternel de vos anciens ducs (1). » Blücher retardait; les ducs étaient oubliés (2), malgré la légende que Voltaire avait attachée à Léopold. La Révolution avait passé par là; et, si les Lorrains pouvaient regretter les libertés locales de l'ancienne Lorraine, ils étaient rivés à jamais, de leur ferme volonté, à la France.

Blücher resta trois jours à Nancy où il célébra la fête du couronnement du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III; dans ses lettres à sa femme, il parle de la beauté de la ville, mais aussi des multiples occupations qui l'assaillirent (3). Le 17 janvier au soir, il assista à un banquet que la municipalité fut contrainte de lui offrir; il porta la santé de la bonne ville. Mais le général de Sacken fut moins discret : sans doute il leva son verre à la France, à la paix et les conseillers municipaux tendirent leurs mains; mais il s'empressa d'ajouter que cette paix n'était possible qu'avec la chute et la mort du tyran; et lentement retombèrent les mains françaises (4).

Le 20 janvier, Blücher se rendit à Toul recevoir la

(1) Le 20 janvier, Blücher demanda à la municipalité de faire imprimer à 5.000 exemplaires ce discours — version française — et le Conseil dut s'exécuter. Le discours fut répandu sous le titre : *Discours tenu par Monsieur le feld-maréchal de Blücher aux membres de la municipalité de Nancy.* Il fut envoyé dans toutes les directions comme propagande en faveur des troupes alliées.

(2) La phrase de Riouffe que nous avons citée plus haut : « La Meurthe s'appelait autrefois la Lorraine », est exagérée.

(3) UNGER, *loc. cit.*

(4) Voir en appendice les Mémoires de Müffling.

Digitized by Google

capitulation de la place forte, puis continua sa marche vers l'est; le département de la Meurthe était abandonné des troupes françaises. A Phalsbourg seul se trouvait encore une garnison assez forte et l'héroïque petite cité se défendit avec vaillance pour ne se rendre qu'en avril au comte d'Artois (1). Les autorités françaises ayant disparu, les Alliés durent créer une administration départementale. Dès le 15 janvier, à Saint-Avold, un conseiller d'État, Ribbentropp, commissaire général des guerres de l'armée prussienne, avait nommé intendant du département de la Meurthe M. de Marquardt, conseiller intime du roi de Prusse. Quand, un peu plus tard, les Russes arrivèrent, ils voulurent avoir eux aussi un administrateur, et, faisant droit à leurs réclamations, les puissances alliées nommèrent gouverneur général dans les quatre départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Forêts (le *Luxembourg*) M. d'Alopeus, Finlandais, dont les ancêtres étaient depuis longtemps au service de la Russie et qui faisait partie du conseil privé (2); peu après, d'Alopeus prit comme

(1) A. CHUQUET, *L'Alsace en 1814*, p. 85-127.

(2) David, comte d'Alopeus, né en 1769 à Wiborg, élève de l'École militaire de Stuttgart : il entra dans la diplomatie sous la protection de son frère aîné, Maximilien d'Alopeus, fut envoyé russe à Stockholm en 1800. Il intrigua pour décider le jeune roi Gustave-Adolphe IV à renoncer à la Finlande, et, quand les Russes eurent occupé ce duché, il fut fait prisonnier à Stockholm et ses papiers furent saisis. Délivré, il entra au conseil privé et reçut le titre de comte. Après 1815, il devint ministre plénipotentiaire à Berlin et à Schwerin. Il mourut le 13 juin 1831 à Berlin. De son mariage avec Jeanne de Wenckstern, il eut une fille, Alexan-

Digitized by Google

titre officiel celui de gouverneur de la Lorraine et des Trois-Évêchés; les anciennes dénominations étaient rétablies. Le 30 janvier, il s'installa à la préfecture de Nancy (1). Il devait revenir après Waterloo. Il représente pour les Lorrains les deux invasions avec leur cortège de misères et de vexations. Il était fort réactionnaire, ayant l'horreur de la Révolution; au demeurant très instruit, parlant à perfection la langue française, affectant une grande politesse; mais, comme l'écrit en ses *Mémoires* le baron Sers, « ne perdant jamais son affaire de vue ». Il se montra impitoyable à la population. « Sous cette aménité apparente, il y avait contre la France une rancune implacable, plus dangereuse que les colères militaires dont l'apaisement est possible (2). »

Ces représentants des puissances alliées ne pouvaient gouverner sans le concours des autorités locales. Ils avaient besoin d'elles pour loger leurs troupes, faire leurs réquisitions, maintenir l'ordre. Aussi leur premier soin fut de contraindre par la force les fonc-

---

drine, qui épousa, en 1834, le comte Albert de La Ferronays, ancien ambassadeur de Louis XVIII à Saint-Pétersbourg. La sœur de ce comte, dame Augustus Craven, fut une femme de lettres dont les romans furent beaucoup lus dans le monde catholique. Dans son autobiographie, *Récit d'une sœur*, Paris, 1866, on trouvera quelques détails sur d'Alopeus.

(1) Pour l'installer, on fit chez les habitants des réquisitions de draps de lit, de lingerie, de couverts. Mêmes réquisitions furent faites pour M. d'Orville, que les Russes nommèrent commandant de la place et qui fut logé à l'évêché.

(2) *Souvenirs d'un préfet de la monarchie. Mémoires du baron* SERS, publiés par H. SERS et R. GUYOT. Paris, 1906.

Digitized by Google

tionnaires qui étaient demeurés d'exercer leur charge et de remplacer ceux qui étaient partis par des personnes qui furent contraintes d'accepter. Quiconque refuserait de demeurer à son poste ou de remplir les fonctions qui lui étaient attribuées devait être arrêté immédiatement, transporté au delà du Rhin, au fond de la Silésie, et être mis en lieu de sûreté. Le 20 janvier, alors que le Conseil municipal était rassemblé, il reçut une lettre signée de Marquardt et datée du 18 janvier (1); elle intima au maire François Lallemand et aux deux adjoints, Collenot et Payot de Beaumont, de reprendre leurs charges; puis, comme le nombre des conseillers municipaux était incomplet, comme les pouvoirs de beaucoup d'entre eux étaient expirés en 1813, Marquardt nomma dix-sept conseillers nouveaux, soit qu'il les prit sur la liste de présentation faite en 1813 par les assemblées cantonales, soit qu'il les choisit en dehors, comme l'inspecteur d'Académie Spitz, l'avocat Mique ou le riche propriétaire Drouot (2). Les Alliés essayèrent d'abord de gouverner avec cette municipalité; mais

(1) La lettre porte que Marquardt s'est transporté le 18 janvier à l'hôtel-de-ville pour faire ces nominations; mais ceci est une fiction. La missive de Marquardt fut expédiée par le préfet Pinodier qui était déjà entré en fonctions.

(2) Les dix-sept conseillers furent : Guerrier-Dumast père; Bresson, avocat; Rouot (Jean-Baptiste-Flavien); Haldat, professeur; Jacob, ex-président du tribunal de commerce; Oudinot l'aîné, avocat; Favier, avocat; Vidil fils aîné; Collignon (Pierre-Joseph); Spitz, inspecteur de l'Académie; Rolland, propriétaire; Germain, négociant; Croizier, négociant; Benoît de Zuffal; Mique, avocat; D'Arbois, propriétaire; Drouot, propriétaire.

Digitized by Google

il y eut bientôt des heurts, des conflits violents. Le maire Lallemand, dévoué au régime impérial, se rebiffa contre les exigences du vainqueur; et finalement, le 10 février, d'Alopeus, au moment où l'on attendait à Nancy le passage du corps du général Langeron, plaça à la tête de la cité l'avocat Joseph Mique, Mique le jeune, fils de l'architecte Claude Mique qui est l'auteur du plan de Nancy (1). Mais, pour Mique, on ne garda pas la dénomination de maire : on rétablit celle de lieutenant général de police — ainsi s'appelait au dix-huitième siècle le chef de Nancy. On nomma même Mique subdélégué — subdélégué des puissances alliées — dans l'arrondissement de Nancy. Mique sera dans notre ville l'homme de la réaction; il avait une haine extrême de la Révolution qui avait fait périr son cousin Richard Mique, l'architecte des casernes Sainte-Catherine, le décorateur favori de Marie-Antoinette à Trianon; et, par suite de cette haine, il se fit à Nancy l'instrument des Prussiens et des Russes. En même temps que Mique était nommé lieutenant général de police, les puissances alliées choisirent dix conseillers municipaux; l'un d'entre eux, Flavien Rouot, eut le titre de conseiller pour la noblesse; un autre, l'ancien adjoint Payot de Beaumont, fut désigné comme « partie publique et requérante dans tout ce qui concernera la police, les inté-

(1) Un frère de Mique, Louis-Joseph Mique, architecte, avait été nommé, le 28 février 1778, inspecteur adjoint des bâtiments et fontaines de la ville; après la démission de Claude de ce poste, il fut inspecteur en titre, et il garda ses fonctions jusqu'à la Révolution. Le Conseil municipal les lui restitua le 26 juillet 1814, aux appointements de 1.400 francs.

Digitized by Google

rêts de la ville et les administrés ». Tout l'ancien régime ressuscitait (1).

A côté de la municipalité, les Alliés nommèrent les fonctionnaires de l'État. Le préfet et le secrétaire général étaient partis; le plus ancien conseiller de préfecture, Anthoinet, était malade; le second conseiller Pinodier dut, le 18 janvier, prendre la place de préfet et se tenir à la disposition des Prussiens et des Russes. On nomma aussi d'office des sous-préfets; Frédéric Collin fut désigné comme sous-préfet de l'arrondissement de Nancy. On nomma des receveurs et des percepteurs; car désormais les Alliés touchèrent les contributions et gare à l'habitant qui était en retard ! Ils réclamaient même avec beaucoup d'énergie les contributions arriérées de 1813. Ils instituèrent comme conservateur des Eaux et Forêts, à la place de M. Schmits, absent, un citoyen de Nancy, Crousse; ils nommèrent des inspecteurs forestiers, des gardes à cheval et d'autres employés; ils donnaient pour prétexte qu'ils voulaient remédier aux dévastations de forêts; mais en réalité ils en commencèrent l'exploitation pour leur compte. Et, de même, ils s'emparèrent des salines, forcèrent les fonctionnaires à demeurer, et

(1) Les huit autres conseillers étaient : Mandel l'aîné, déjà officier municipal; Mandel le jeune, déjà officier municipal; Jacob, ancien premier juge consul; Drouot, propriétaire et rentier; Vidil aîné, négociant; Oudinot l'aîné, ancien magistrat; Saint-Michel, propriétaire et rentier; Collin de Bénaville, propriétaire et rentier. Le nouveau corps fut installé le 11 février. Le 24 février, en place de Flavien Rouot et de Hubert Oudinot, démissionnaires, furent installés MM. d'Arbois et Pottier de Raynant, nommés par arrêté de M. d'Alopeus, du 23.

Digitized by Google

de ces salines ils tirèrent tout ce qui était possible. Le 20 janvier, Marquardt autorisa le rétablissement de l'octroi; mais l'argent qu'il rapportera va servir surtout à l'ennemi.

L'administration une fois formée, les Alliés vont mettre la ville de Nancy et le département de la Meurthe en coupe réglée. Sur la route de Sarrebruck, Château-Salins et Nancy, les ennemis ne cessaient de défiler; il en venait toujours et toujours jusqu'au milieu de mars. Après l'armée de Silésie avec Blücher, arrivent, à la fin de janvier, les Russes sous le commandement du comte de Wittgenstein (1); ils sont 40.000 hommes et l'on a très peur des terribles cosaques! Les 13, 15, 25 et 26 février passent à Nancy le corps d'armée du général de Langeron, 22.000 hommes; il se compose de « troupes asiatiques dont on n'en-

(1) Comme l'arrivée du comte de Wittgenstein est annoncée, le Conseil municipal, dans sa séance du 24 janvier, nomme une députation pour se rendre près de lui. Le lendemain 25 janvier, on dépose en séance du Conseil une pièce en allemand disant : « Le porteur de la présente, M. Ceranowsky, commissaire impérial russe, a ordre de soigner le logement et l'entretien du quartier général de M. le comte de Wittgenstein, commandant en chef les armées, général de cavalerie, et de requérir de toutes les autorités de France où ledit quartier général s'établira, de fournir, à la demande de M. Ceranowsky, l'entretien nécessaire et d'y satisfaire sans délai contre sa quittance. » Le Conseil fit ce même jour afficher 300 exemplaires d'un avis du comte de Wittgenstein, disant qu'il laisse dans le pays une escouade de troupes badoises pour y remplir les fonctions de gendarmerie sous les ordres du major d'Orville, commandant la place de Nancy. Wittgenstein fut blessé à Bar-sur-Aube et quitta l'armée le 13 mars. Il revint à Nancy où il donna à dîner le 19 mars au comte d'Artois. (Cf. *infra*. Voir l'article qui lui est consacré dans la *Biographie* de Didot.)

Digitized by Google

tend pas le langage », comme écrit le maire de Nancy dans une proclamation, — c'était encore Lallemand — et sur ces troupes asiatiques il court toutes sortes de bruits : ces soldats ont des appétits formidables, des exigences inouïes; les fabriques de chandelles de Nancy qui étaient alors fort renommées redoutent un pillage en règle. Leur chef est un ancien émigré (1); le Conseil municipal n'a pas besoin de truchement pour s'entendre avec lui : mais ce chef n'en est pas moins fort exigeant. Ces troupes en général se concentrent sur la Place Napoléon (*Stanislas*), y gisent sur la neige, parmi la paille et le fumier, allumant çà et là quelques feux, puis attendent leurs billets de logement.

Les casernes étant occupées par les malades (2), il faut bien loger ces soldats chez l'habitant. Chaque jour ou à peu près, Nancy doit ainsi abriter de 10.000 à 18.000 hommes. Dans chaque section des commissaires spéciaux furent nommés pour répartir ces soldats dans la ville, faire la visite des logements, connaître des réclamations. Pour leur dévouement à la cause publique, ils ne devaient recueillir que plaintes et ingratitude (3). En vain décida-t-on qu'il

(1) Langeron quitta lui-même le blocus de Mayence le 12 février et dut venir à Nancy le 15. Voir ses *Mémoires*, publiés par la Société d'histoire contemporaine, 1902, p. 405.

(2) Cf. *infra*, p. 176.

(3) En mars beaucoup de propriétaires quittent leurs maisons, emportant leurs meubles, et se rendent à la campagne, pour n'avoir plus à loger de troupes. Mique donne ordre de ne laisser sortir des portes de la ville aucun effet mobilier sans permission spéciale.

Digitized by Google

n'y aurait pas plus de quatre militaires par ménage, qu'il ne fallait pas réunir dans une même chambre des soldats de mœurs et de nations différentes, ces prescriptions furent souvent enfreintes; puis dans quel état de saleté repoussante ces barbares laissaient les appartements à leur départ; souvent ils avaient brûlé les boiseries et les portes pour se chauffer!

Il ne fallait pas seulement loger, mais nourrir ces troupes. La ration de chaque homme fut fixée par jour à deux livres de pain, une demi-livre de viande, huit onces d'orge mondé ou seize onces de pois, fèves ou lentilles et une demi-bouteille de vin (1). Cette ration naturellement était bien plus forte pour les officiers : deux livres de pain, deux livres de viande, des légumes, et, pour les officiers généraux, la ville dut payer maints repas fins, maintes bouteilles de Champagne chez le traiteur Benezet, à l'hôtel du Petit-Paris, chez le sieur Mouchy, la veuve Favier, de l'hôtel des Halles, et la veuve Carême (2).

Les habitants peu aisés ne pouvaient nourrir les soldats qu'ils logeaient (3); la municipalité leur fit

(1) C'est la ration pour les Russes, celle pour les Prussiens est différente; elle est indiquée dans un tarif arrêté par Ribbentropp au quartier général à Dresde le 21 mars 1813 et réimprimé à Nancy chez Guivard.

(2) Elle acquitta ainsi le 17 février 4.600 francs à ces quatre aubergistes, « pour dépenses faites chez eux lors du passage du prince Henri de Prusse et des officiers supérieurs des troupes coalisées ».

(3) Il était très difficile de se procurer des marchandises, les boutiques étant fermées. Le 27 janvier, Marquardt invita

Digitized by Google

distribuer des bons de fournitures, proportionnés au nombre d'hommes à loger. Munis de ces bulletins, ils allaient chercher le pain et les légumes secs sous le péristyle du Gouvernement, place de la Carrière, la viande à la grande boucherie rue Raugraff, le vin aux halles sur l'Esplanade (*rue Stanislas*); mais ces bons qui passaient souvent de main en main donnèrent lieu à bien des abus. Les Alliés réclamèrent aussi de la paille et du foin pour les chevaux, et la ville dut créer un magasin de fourrages. Est-ce tout? Non; ces troupes venaient en loques : il leur faut des uniformes, des chaussures, des chemises (1); une armée a besoin d'ustensiles, pioches, haches, clous, etc.; aux soldats malades il faut des remèdes. La municipalité imagina, dès le 22 janvier, de ressusciter les anciennes corporations, de les forcer à se réunir le dimanche 23, de désigner des syndics qui seraient chargés sous leur responsabilité de réunir, en un délai fixé, tous les objets requis (2). On réclama ainsi aux

---

le maire à donner ordre que les boutiques et magasins restassent ouverts, sans quoi il se verrait obligé de les faire ouvrir de force. L'ordre fut publié à son de caisse.

(1) Dès le 15 janvier, le prince Biron de Courlande réclama à la municipalité 4.500 aunes de drap dans les vingt-quatre heures; sur réclamation, la réquisition fut réduite à 1.644 aunes trois quarts, ancienne mesure de France. Comme beaucoup de réquisitions étaient faites par des officiers, Biron déclara qu'aucune réquisition ne devait être acceptée si elle n'était signée de lui.

(2) Le Conseil municipal, dans sa séance du 22, nomma, pour chaque corporation, deux commissaires chargés de présider la réunion du 23. Le 30 janvier, les fabricants d'huile demandèrent aussi à former une corporation et bientôt nommèrent un syndic; l'huile des quinquets servit de boisson aux

Digitized by Google

marchands d'étoffe tant d'aunes de drap, aux marchands de toile tant d'aunes; aux chandeliers du savon et du suif — beaucoup de suif; aux cordonniers tant de bottes et de souliers; aux passementiers tant de cordons et de soutaches, etc. On ne réquisitionnait pas seulement les objets; mais des syndics étaient encore tenus de fournir des ouvriers qui venaient travailler sous les yeux des autorités militaires : on réunit par exemple dans un même local tous les cordonniers de la ville, pour ressemeler 289 bottes et la tâche dut être finie dans la journée. Si la livraison n'était pas faite dans le délai fixé, les syndics responsables étaient tenus de loger des garnisaires. Et il y eut des menaces de mort (1)!

Nancy ne doit pas seulement fournir aux besoins des soldats qu'elle loge ou qui sont de passage, ses magasins doivent entretenir les armées alliées qui combattent en Champagne; à Nancy est le centre des approvisionnements de toute l'armée de Silésie; un parc de voitures a été établi à la caserne Sainte-Catherine et les Alliés y trouvent les attelages dont ils ont besoin. Les bestiaux sont conduits dans la cour

---

cosaques! Puis d'autres corporations furent formées par les pharmaciens, les gantiers et les culottiers, les marchands de bas et bonnetiers, les armuriers, les marchands de vin et d'eau-de-vie... Finalement les corporations furent au nombre de trente-cinq.

(1) Dans un intéressant mémoire manuscrit présenté pour le diplôme supérieur d'études d'histoire et de géographie, M. P. Oudot a énuméré toutes les réquisitions faites par les Alliés. Il a mis à notre disposition ce mémoire, auquel nous avons fait quelques emprunts. Nous lui adressons tous nos remerciements.

Digitized by Google

de la même caserne et des anneaux sont fixés aux murs pour les attacher. Le sous-préfet et le préfet de Nancy, l'intendant et le gouverneur font des réquisitions dans tout leur ressort administratif pour remplir ces magasins et pourvoir aux subsistances des troupes (1).

Pourtant on ne pouvait exiger que toutes ces livraisons fussent faites au détriment des marchands et des ouvriers. Il fallait que tout le département et la ville de Nancy payassent et les Alliés mirent un impôt sur les riches (2). Le préfet Pinodier, par arrêté du 29 janvier, que Marquardt le contraignit de prendre, décida qu'un emprunt de 300.000 francs devait être fourni immédiatement par les habitants les plus fortunés du département, pour être remboursé plus tard au moyen d'une répartition sur la totalité des habitants du département; cet emprunt servirait à payer sans délai une partie des réquisitions. Les citoyens dont les revenus ne dépassaient pas 1.800 francs n'étaient pas assujettis à l'emprunt;

(1) Le sous-préfet Collin écrit, le 23 janvier, au maire de Nancy, qu'il a réquisitionné dans les communes de l'arrondissement, pour le 24, 600 sacs de blé; pour le 26, 3.000 quintaux métriques de foin, 1.000 quintaux métriques de paille et 600 sacs d'avoine. — Autre réquisition du même : pour le 26, 1.200 quintaux métriques de farine, 3.500 pintes d'eau-de-vie, 600 sacs d'avoine, 300 quintaux de foin, 400 quintaux de paille, pour assurer la subsistance du général York.

(2) Le 28 janvier, comme la caisse municipale était vide, la municipalité ouvrit une souscription volontaire d'actions de 50 francs chacune, pour donner une indemnité aux personnes frappées de réquisitions; mais la souscription eut peu de succès. Plus tard, un certain nombre de souscripteurs renoncèrent au remboursement.

Digitized by Google

mais tous les autres devaient payer et l'emprunt fut progressif. Un jury spécial, établi dans le chef-lieu d'arrondissement, devait désigner les personnes passibles de l'emprunt et fixer leur cote. Les taxes devaient être payées moitié comptant, moitié huit jours plus tard. On se procura ainsi quelques sommes, mais elles furent bien vite reconnues insuffisantes; puis il devenait nécessaire de rembourser ces 300.000 francs, puisque après tout il ne s'agissait que d'un emprunt. Pour rembourser et aussi pour se procurer les ressources nouvelles indispensables, le préfet Pinodier établit, le 11 mars, une contribution extraordinaire sur tous les habitants du département : tous les revenus, fonciers, mobiliers, industriels, étaient taxés; l'impôt, comme l'emprunt, fut progressif. Pour les revenus fonciers, on ajouta pour les petites cotes une certaine somme à la contribution ordinaire; à partir de 600 francs de revenus, la contribution ordinaire était doublée ; à partir de 1.500 elle était triplée, et il en fut de même pour les cotes mobilières et surtout pour les patentes. On espérait de la sorte se procurer 3.400.000 francs, en plus de l'impôt ordinaire. De la somme imposée il fallait payer tout de suite une partie en numéraire, pour le restant s'engager par des obligations à court terme. Cet arrêté causa dans toute la Meurthe un émoi très vif. Le Conseil général, réuni de façon extraordinaire au mois d'avril, protesta contre ces charges inouïes, à un moment où le numéraire faisait défaut, où les habitants étaient accablés par les réquisitions et les gens de guerre; d'Alopeus répondit le 19 avril qu'il considé-

Digitized by Google

rait cette protestation comme « une entreprise contre le gouvernement des hautes puissances alliées », et il fallut bien s'exécuter. Quand le gouvernement de Louis XVIII fut établi, l'arrêt de Pinodier fut supprimé; mais les impôts payés restèrent acquis, et le Conseil général, en octobre, exprima la crainte que ne fût exigé le paiement des obligations souscrites (1).

Et pourtant cette population si durement traitée, de laquelle on exigeait tant de sacrifices, était toute prête à venir en aide aux malades qui encombraient les hôpitaux! Il fallut, dès le 20 janvier, céder entièrement aux Prussiens l'hôpital militaire; les soldats français qu'on pouvait transporter furent emmenés à la Chartreuse de Bosserville; les autres, ceux qui étaient trop malades, à l'hôpital Saint-Charles (2). Une ambulance fut établie au quartier de l'Opéra, une autre, le 27 janvier, à la caserne Sainte-Catherine (3). Médecins, officiers de santé

(1) Il ne semble pas que ces obligations aient été acquittées.

(2) Ainsi décida la municipalité en sa séance du 20 janvier. Le chirurgien-major de l'armée prussienne ne s'était point inquiété des blessés français et avait seulement exigé l'évacuation de l'hôpital militaire.

(3) On songeait à transférer les malades russes de la caserne Sainte-Catherine à Lunéville, pour y loger les troupes russes de passage (31 janvier); mais il ne fut donné aucune suite à ce dessein, et M. Drescher, chirurgien-major des armées prussiennes, se plaignit avec vivacité de la manière dont les blessés étaient soignés à cette caserne. Les entrepreneurs renoncèrent à leur traité, ne pouvant exécuter leur contrat et y perdant de fortes sommes! La caserne resta occupée par les malades jusqu'à la fin d'avril; le 30 avril, le Conseil municipal ordonna des mesures de désinfection.

Digitized by Google

offrirent leurs services; beaucoup de Nancéiens se présentèrent comme infirmiers et quelques-uns moururent victimes du devoir librement accepté. La municipalité réclama aux habitants couchettes, paillasses, couvertures, draps, linge et charpie, et son appel fut entendu. Des citoyens se privèrent eux-mêmes pour donner leur lit à des blessés; d'autres apportèrent à Gœury, receveur des hospices civils, la somme de 30 francs, à quoi l'on estimait le prix d'une installation (1). On put établir de la sorte plus de 200 lits. Bientôt on fut obligé de mettre des malades dans la partie du Palais ducal où était installée alors la gendarmerie, et aussi au couvent des Cordeliers; en mars, on mit des lits à la disposition des officiers blessés dans la maison de Charité, rue de la Charité (2). Et ces soldats étrangers malades sont exigeants; ils trouvent la nourriture fournie insuffisante; ils brisent parfois les meubles, battent les infirmiers volontaires en récompense de leur dévouement (3).

Par suite de la misère générale, des pillards par-

(1) Séance du Conseil municipal du 27 janvier.

(2) La maison de la Charité distribuait chaque jour depuis onze ans des soupes; elle dut faire annoncer que cette distribution cesserait le 1er avril faute de fonds. Le Conseil municipal ému décida, dans sa séance du 20 mars, de mettre à la disposition des sœurs une somme de 642 francs qu'il avait reçue pour aumônes.

(3) A un certain moment les sœurs de Saint-Charles elles-mêmes demandent à être dispensées de continuer leur service à l'hôpital militaire. Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février, invita l'abbé Brion à employer ses bons offices pour déterminer ces religieuses à rester à leur poste.

Digitized by Google

courent les campagnes et visitent parfois les maisons de la ville. Le 10 février, le gouverneur d'Alopeus, pour protéger les personnes et les propriétés, pour réprimer les désordres, décida la formation d'un corps de défense; mais au lieu de l'appeler gendarmerie comme sous la Révolution, il ressuscita le vieux nom de maréchaussée. La maréchaussée devait être divisée en vingt-deux brigades, stationnées dans les principaux chefs-lieux de canton, sous les ordres d'un capitaine commandant et formées d'anciens militaires retirés ou pensionnés; on eut beaucoup de peine à créer ce corps qui n'entra en fonctions qu'au début de mars et qui fut placé sous le commandement de M. Legrand de Chambrey, un Lorrain de l'ancien régime.

Ainsi en ces mois douloureux de janvier à mars se succédèrent réquisitions, logements militaires, impôts extraordinaires, vexations de toutes sortes. Ce qui exaspérait le plus les habitants de Nancy, c'était d'être sans nouvelles. Du 12 au 26 janvier, le *Journal de la Meurthe*, privé d'ailleurs depuis décembre 1813 de son rédacteur Thiébaut, qui l'avait dirigé depuis 1797, avait cessé de paraître; quand l'imprimeur Guivard fut contraint de le reprendre, il reçut cet avis comminatoire : « Vous ne vous permettrez d'y insérer aucun article ou aucun fait contraire à la vérité, parce que les armées alliées l'aiment autant qu'elles haïssent la jactance. » Le *Journal de la Meurthe* devint aussi le moniteur officiel des envahisseurs; les « bulletins de l'armée » qu'il publia étaient les bulletins de l'armée de Silésie; quand on y lit « bul-

Digitized by Google

letin français », cela signifie bulletin de la campagne de France, emprunté aux gazettes de Francfort. Bientôt même ce journal changea de titre : le 20 mars 1814, il parut avec le nom suranné de : *Journal de la Lorraine et du Barrois*. Les habitants ne connaissaient donc de la guerre qui se livrait en Champagne que ce que les Alliés voulaient leur apprendre (1)...; pourtant ces Alliés ne pouvaient empêcher les rumeurs de circuler, et, à un certain moment, les figures s'épanouirent, un rayon d'espoir pénétra dans l'âme de ceux qui avaient gardé la fidélité à Napoléon. Le congrès de Châtillon venait d'échouer; les quatre grandes puissances, Prusse et Autriche, Angleterre et Russie, venaient de prendre à Chaumont l'engagement de ne faire avec la France aucun traité séparé; les Alliés hâtent leur marche sur Paris. C'est alors que, à la fin de mars, Napoléon conçoit le projet si grandiose, qui sera repris en décembre 1870, de s'avancer hardiment vers l'Est, de rallier les garnisons de Metz et de Phalsbourg qui résistent encore, de soulever tout le peuple. Il écrit le 23 mars l'ordre d'envoyer des gendarmes déguisés à Bar, à Nancy et à Metz : que les paysans se lèvent

(1) Les Alliés se présentaient toujours comme des partisans de la paix. Le 27 janvier, le préfet Pinodier fit afficher en leur nom, sur les murs de Nancy, la proclamation suivante : « Français ! ne vous laissez point tromper par la malveillance; ne voyez dans les armées des souverains alliés que des amis de l'humanité qui n'ont d'ennemis que les ennemis de la paix. Vos parents, vos amis, vos frères, vos enfants, prisonniers sur une terre étrangère, joignent leurs vœux aux nôtres pour la paix, dont le premier bienfait pour eux sera de voler dans le sein de leur famille. »

Digitized by Google

en masse, qu'on sonne partout le tocsin (1). Son plan est de se porter à Bar-le-Duc, de là à Verdun et à Pont-à-Mousson; ordre à ses fidèles de venir au-devant de lui; il est très certain que ce plan fut connu à Metz, puisque le général Duratte, commandant de cette place, voulut venir au-devant de l'Empereur et s'avança jusqu'à Verdun (2); il fut certainement aussi connu à Nancy, et il y eut dans la ville et surtout dans les localités voisines une grande effervescence. Le général Langeron, qui se trouvait alors à Reims auprès de Blücher, écrit dans ses *Mémoires* (3): « Nous eûmes de vives inquiétudes pour Nancy. Les villages des environs étaient déjà en insurrection ou au moment de se soulever, et il se trouvait dans la ville, qui était pour ainsi dire le dépôt général de notre armée, une grande quantité de malades, de blessés, de convalescents, des caisses militaires et prussiennes, les fours, les boulangeries, etc. » D'Alopeus prit des mesures pour se défendre, de concert avec le prince Biron de Courlande, général-major au service de la Prusse, qui, blessé à Brienne, était en convalescence à Nancy; « ils rassemblèrent et organisèrent, écrit encore Langeron, tout ce qui pouvait prendre les armes »; ils songèrent à se retirer vers Metz, pour rejoindre le général Yusseffowitsch qui faisait le siège de l'héroïque cité, et déjà ils songeaient à aller plus loin, vers Deux-Ponts et Sarre-

(1) *Correspondance*, 21531.

(2) Cf. L. KNŒPFLER, *Le Blocus de Metz en 1814*, p. 52 (Extrait des *Marches de l'Est* de 1909).

(3) *Mémoires*, p. 444.

Digitized by Google

bruck!... Mais quelques jours plus tard, deux feuillets, imprimés chez Guivard, annonçaient aux Nancéiens que, le 30 mars, Paris s'était rendu aux Alliés. Le 11 avril, Napoléon à Fontainebleau faisait ses adieux aux troupes demeurées fidèles et bientôt partait pour l'île d'Elbe.

II

Au moment où tous ces faits se déroulaient, se trouvaient à Nancy deux personnages qui l'un et l'autre cherchaient à profiter des circonstances : l'un pensait restaurer en France la monarchie légitime, l'autre était tout prêt à continuer la monarchie militaire de Napoléon Ier. Celui-ci — et le fait est assez peu connu — était un ancien maréchal de France, devenu, par un curieux concours de circonstances, prince héréditaire du royaume de Suède et dont le descendant règne aujourd'hui à Stockholm. Bernadotte avait combattu contre Napoléon dans la campagne de 1813; un corps suédois s'était joint en 1814 aux armées coalisées, sans que l'ancien maréchal ait voulu lui-même combattre en France contre la France; mais il était prêt à devenir empereur des Français. Il comptait sur la bienveillance du tsar Alexandre Ier, et, en grand secret, il était venu de Liége à Nancy afin d'observer les événements. Il descendit dans une auberge très modeste (1), attendit

(1) Langeron écrit dans ses *Mémoires*, p. 455. « Il vint incc-

Digitized by Google

un signe de l'empereur de Russie, mais le signe ne vint point, et un beau matin il quitta Nancy et reprit le chemin de Liége. Il eut le grand tort de se montrer à Paris, alors au pouvoir des Alliés, et fut plus avisé, quand, à la fin d'avril, il retourna dans le Nord, pour achever la soumission de la Norvège à la Suède.

Le second personnage auquel nous avons fait allusion était le comte d'Artois, Monsieur, le futur Charles X (1). Quand les Alliés entrèrent en France, les Bourbons y arrivèrent à leur suite. Louis XVIII était resté en Angleterre au château de Hartwell; mais il avait envoyé en avant, du côté de l'Est, son frère, avec, en poche, le titre de lieutenant général du royaume; dans le Sud, le duc d'Angoulême, le fils aîné de Monsieur; en Normandie, le second fils de celui-ci, le duc de Berry. Le comte d'Artois traversa l'Allemagne, se rendit à Bâle et de là il vint en grand secret, le 21 février, à Vesoul. Il s'y morfondit pendant près d'un mois; les Alliés qui n'étaient pas

---

gnito passer quatre jours à Nancy. Il s'y tint caché dans une auberge et n'y vit que quelques-uns de ses anciens amis, de fougueux jacobins. Il désirait savoir par eux s'il pouvait, malgré les Français et les Alliés, devenir roi de France ou chef de la République. » « Malgré les Alliés », écrit Langeron; il semble pourtant bien que Bernadotte comptait à ce moment sur Alexandre Ier. (Cf. TALLEYRAND, *Mémoires*, II, 257.) Vers cette date, Benjamin Constant conçut le projet de neutraliser Nancy, d'y convoquer le Corps législatif qui aurait émis un avis sur le gouvernement futur de la France.

(1) R. PERRIN, *Le Comte d'Artois à Nancy en 1814 et la Restauration*, dans le *Pays lorrain*, 1913, p. 41-49 et p. 76-86. Cf. du même, *L'Esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816* (*Annales de l'Est*, 1913, 1er fascicule).

Digitized by Google

encore d'accord entre eux sur le gouvernement à donner à la France, qui, du reste, à ce moment négociaient à Châtillon avec Caulaincourt, plénipotentiaire de Napoléon, affectaient d'ignorer sa présence, écoutaient distraitement les émissaires qu'il leur envoyait; mais certainement, après la rupture des conférences, ils songèrent à la possibilité d'une restauration des Bourbons; ils voulurent montrer le comte d'Artois qui, très probablement, sur une invitation de leur part, se décida à partir pour Nancy. Il y arriva le 19 mars; d'Alopeus, qui avait reçu des ordres, lui prépara une réception. Il alla l'attendre, à 2 heures de l'après-midi, à l'entrée du territoire de la ville, près de Bonsecours, entraînant avec lui le lieutenant général de police Mique et le Conseil municipal (1). Mique ne fut point fâché de faire étalage de ses sentiments royalistes et il adressa au comte d'Artois une harangue qui manqua de mesure (2). Le peuple s'était amassé cependant dans la rue Saint-

(1) Le Conseil municipal avait été convoqué extraordinairement le 19 au matin; on lui donna communication de la lettre du gouverneur d'Alopeus à Mique par laquelle le premier prévenait le second de l'arrivée de SON ALTESSE ROYALE (le procès-verbal écrit toujours ces mots en ronde); d'Alopeus ira à sa rencontre et « appelle aux mêmes devoirs la municipalité... » « Il a été arrêté qu'on déférerait à l'invitation de Mgr le gouverneur, d'autant plus que verbalement il l'avait convertie en un ordre. »

(2) Le procès-verbal du Conseil municipal porte : « Elle (*Son Altesse Royale*) a daigné écouter avec bonté un discours que M. Mique, comme chef du Conseil municipal, a eu l'honneur de lui adresser. Son Altesse Royale a fait la faveur d'y répondre, en exprimant l'intérêt qu'Elle portait à tous les Français, et le vœu de les voir tous unis, sans aucun souvenir

Digitized by Google

Dizier : quelques cris de *Vive le comte d'Artois! Vive le Roi!* se firent entendre à son passage. On conduisit le comte au Palais du Gouvernement et là dîna avec le général russe, comte de Wittgenstein (1), et des généraux prussiens. Et il eût sans doute mieux valu que le comte d'Artois ne se montrât pas ainsi en compagnie des officiers qui foulaient à ce moment le sol de la patrie et qui étaient les ennemis de la France. Après le dîner, le comte descendit chez M. Mique, dans un gracieux pavillon qui avait été construit à la fin de l'ancien régime par l'architecte Claude Mique : c'est aujourd'hui la maison qu'habite le directeur de l'École forestière. Lors de la restauration des Bourbons, tous les détails de cette journée importante seront soulignés. Dans l'église de Bonsecours, on posa un marbre commémoratif rappelant l'entrée du comte d'Artois, venant « attendre à Nancy l'exécution des desseins de la Providence (2) »; la rue l'Évêque (*Girardet*) où habitait M. Mique reçut le nom de rue *Monsieur*, et M. Mique allait devenir M. de Mique et préfet.

Installé de la sorte chez le lieutenant de police, le comte d'Artois — « Charles-Philippe » — fut oublié pendant quelques jours. C'était à l'époque où le mouvement tournant de Napoléon jetait l'inquié-

---

des schismes qui ont pu les agiter; Elle a ajouté qu'il ne fallait s'occuper que de donner l'exemple d'une modération qui achèverait la réparation des longs malheurs de la France. »

(1) Le comte de Wittgenstein alors malade avait été obligé de revenir en arrière.

(2) En 1830, le marbre fut caché dans la sacristie.

Digitized by Google

tude dans le cœur des Alliés, l'espérance dans celui des Français. Seules des sœurs de Saint-Charles le vinrent visiter, et ce furent les premiers courtisans des Bourbons. On remarquait à peine que le comte d'Artois se rendait régulièrement à la messe, qu'il recevait les sacrements, qu'il affichait une grande piété. Il était aussi abandonné ces jours à Nancy que Bernadotte lui-même, et ne s'avisa-t-il pas de lui envoyer l'un de ses fidèles, le comte Alexis de Noailles, et de lui proposer une entrevue? Le comte d'Artois descendait de Henri IV; Bernadotte était né à Pau, la ville de Henri IV; que de choses communes entre eux! Mais Bernadotte souleva des objections; on parla d'étiquette et l'entrevue projetée n'eut pas lieu.

Pendant que le comte d'Artois se sentait ainsi isolé, il se présenta tout d'un coup devant lui un personnage bourdonnant; le baron de Vitrolles, dans ses *Mémoires*, d'une lecture fort amusante, s'attribuera le principal rôle dans les événements qui vont suivre (1). C'était un ancien émigré, rentré en France après le 18 brumaire, qui s'était rallié à l'Empire et avait reçu le titre de baron d'Empire. Talleyrand qui préparait sa défection, l'envoya à Châtillon auprès des Alliés, pour les entretenir de la possibilité d'une restauration des Bourbons. Vitrolles y arriva le 10 mars et pendant une dizaine de jours il intrigua auprès des ministres de toutes les puissances, eut des audiences

(1) *Mémoires et relations politiques du baron* DE VITROLLES, publiés selon le vœu de l'auteur par Eugène FORGUES. 3 vol. Paris, G. Charpentier, 1884.

Digitized by Google

d'Alexandre de Russie et de l'empereur François d'Autriche; finalement, quand les Alliés se crurent sûrs d'être victorieux à la bataille d'Arcis qui se préparait (1), il reçut d'eux l'autorisation de se rendre auprès du comte d'Artois : l'idée de restaurer les Bourbons prenait corps. Vitrolles partit aussitôt de Bar-sur-Aube où il se trouvait pour Nancy où il dut arriver le 23 à midi. Il eut le même soir une entrevue avec le comte d'Artois, lui communiqua les nouvelles, lui dit la restauration possible : il apportait un royaume. « C'est la Providence qui vous a envoyé », répliqua le prince. Et les deux jours suivants, 24 et 25 mars, Monsieur et Vitrolles tracèrent le programme de la nouvelle monarchie, s'entretinrent des ministres futurs. Ils parlèrent aussi du passé et le baron traça d'amusants portraits de certains personnages qui s'étaient compromis avec Napoléon. Vitrolles quitta Nancy le samedi 26. Quand il arriva sous Paris, les destinées étaient accomplies : les Alliés étaient entrés dans la capitale.

Lorsque ces événements furent connus à Nancy, lorsqu'on apprit peu après que le Sénat, dont tous les membres devaient leur place à Napoléon, avaient prononcé sa déchéance, les royalistes affichèrent leur joie et prirent la cocarde blanche qui jusqu'alors avait été interdite. Le comte d'Artois quitta la maison de Mique pour se fixer au Palais du Gouvernement, et de ce palais, accompagné par d'Alopeus et des officiers russes, il se rendit à la cathé-

(1) La bataille d'Arcis eut lieu les 20 et 21 mars 1814.

Digitized by Google

drale où fut célébré un *Te Deum* solennel (7 avril) (1). Pendant cette cérémonie, Vitrolles, dépêché par les Alliés, revenait à Nancy, avec la mission de conduire à Paris le comte d'Artois. Celui-ci fut prévenu de sa présence à l'église même; quand il en sortit, lui, qui allait devenir le représentant du roi Louis XVIII, passa en revue sur la Place Stanislas et la place de la Carrière la garnison étrangère forte de 5.000 à 6.000 hommes; et à ce propos un cri du cœur échappe enfin à Vitrolles : « Que n'aurais-je pas donné pour métamorphoser ces automates russes en soldats français qui se seraient associés par le cœur au vivant souvenir de notre ancienne France (2)! » Le comte d'Artois quitta Nancy le jour du vendredi saint, 8 avril, en costume de garde national — c'était une concession qu'il voulut faire à la Révolution — et, quatre jours plus tard, le mardi de Pâques (12 avril), il faisait son entrée dans cette ville de Paris qu'il n'avait pas vue depuis 1790; il avait mis la cocarde blanche et était accompagné des maréchaux Ney, Marmont, Moncey, Kellermann qui portaient encore la cocarde tricolore; il fut accueilli aux barrières par M. de Tal-

(1) Nous ne trouvons aucun procès-verbal du Conseil municipal du 5 au 8 avril. Le 8 avril on lit : « Vu l'extrait du *Moniteur* des 2 et 3 avril 1814, contenant les propositions adoptées par le Sénat dans sa séance du 1er avril, le corps municipal arrête que cet extrait sera publié et affiché dans toute l'étendue de cette ville et de ses faubourgs. » Le 10 avril, il décide de faire afficher une proclamation de Pinodier à ses administrés du 8 avril. (Cf. *infra*.) Le 13 avril, il arrête que ses séances n'auront plus lieu que deux fois par semaine, les samedi et mercredi à 10 heures.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 357.

Digitized by Google

leyrand, le préfet de Chabrol et le Conseil général de la Seine, avec les clefs de la ville sur un plat d'argent; il alla droit à Notre-Dame où fut célébré un *Te Deum* solennel, puis prit possession des Tuileries (1). Moins d'un mois après, le 3 mai, Louis XVIII entrait dans sa bonne ville (2). La royauté était restaurée.

A Nancy, le gouvernement nommé par les Alliés continuait, cependant, de fonctionner. Pinodier restait préfet de la Meurthe; mais, en ses proclamations, il mêlait maintenant aux Alliés le nom de Louis XVIII et des Bourbons, avec des injures pour Napoléon. « Le joug de fer sous lequel vous gémissiez est enfin brisé; le tyran qui vous a tant opprimé est enfin renversé d'un trône qu'il a trop longtemps souillé. L'aurore de la paix luit pour vous et pour vos enfants. Au despotisme le plus odieux va succéder l'administration paternelle des dignes descendants de saint Louis et de Henri IV. » (8 avril.) Les autres fonctionnaires demeurèrent aussi en place, surveillés de près par les Russes et les Prussiens. Les vrais maîtres restaient à Nancy d'Alopeus et Marquardt. Cepen-

(1) Le commissaire de l'Intérieur et des Cultes adressa le 13 avril 1814 au préfet de la Meurthe une lettre sur l'arrivée à Paris de Monsieur, « donnant l'espoir d'une paix complète et la certitude d'en jouir longtemps, sous un gouvernement paternel et légitime ». Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 avril, décida de faire publier cette lettre à son de caisse et de la faire afficher. Le 27 avril il transcrit sur ses registres la proclamation faite par le comte d'Artois le 21 à tous les Français et décida de la faire afficher.

(2) Le Conseil municipal de Nancy enregistra dans son registre la déclaration de Saint-Ouen et ordonna, en sa séance du 12 mai, qu'elle serait affichée et lue aux prônes des paroisses.

Digitized by Google

dant le comte d'Artois, avant de quitter Nancy, avait nommé l'un des gentilshommes de sa suite, le comte Roger de Damas, « gouverneur des provinces de la Lorraine, de l'Alsace et des Trois-Évêchés (1) ». Il y eut dès lors deux dignitaires portant ce titre : d'Alopeus pour les hautes puissances alliées, Roger de Damas pour le Roi. Les deux gouverneurs, le Russe et le Français, signèrent ensemble des proclamations au peuple, d'un ton encore plus vif que celles de Pinodier : « L'existence morale de votre tyran est terminée, non comme on aurait pu l'attendre d'un caractère toujours impérieux et souvent féroce, mais avec la faiblesse d'une conscience flétrie par le remords. » (8 avril.)

Vitrolles, dans ses *Mémoires*, se réjouit de cette nomination de Damas; il y voit comme la résurrection des anciennes provinces (2); mais cette nomination avait une autre importance : les Français vont se grouper autour du gouverneur français, lui faire entendre leurs réclamations, et Damas est tout disposé à écouter leurs plaintes. Contre les exigences des Alliés, il y aura désormais un recours... Sans doute Damas ne peut faire tout ce qu'il désire; il se plaint qu'il ait les mains liées, que ses fonctions soient avant tout honorifiques. Sans doute aussi les Alliés, com-

(1) La nomination datée du 8 avril 1814 a été publiée à la suite des *Mémoires* de Roger de Damas, t. II, p. 468.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 364. Les *Mémoires* de Roger de Damas, que M. Jacques Rambaud vient d'éditer (Paris, Plon-Nourrit, 2 vol. in-8, 1912 et 1914), s'arrêtent malheureusement au 14 février 1814.

Digitized by Google

prenant que bientôt il leur faudra abandonner le pays qu'ils n'ont plus aucun intérêt à ménager, redoublent parfois d'exigences; ils *réalisent* le plus qu'ils peuvent, faisant rentrer avec rigueur les impôts, dévastant les forêts et les salines de l'État à leur profit. Mais les populations supportent ces tracasseries, parce qu'elles espèrent que bientôt des jours meilleurs se lèveront.

Cependant, le 23 avril, donc quelque temps avant la rentrée du Roi, une convention d'armistice est signée entre le comte d'Artois et les puissances alliées; toutes les opérations de guerre sont suspendues; les Alliés évacueront le territoire français à mesure que la France évacuera les places occupées encore par elle au delà de ses anciennes frontières; l'administration des départements occupés par les Alliés sera remise par les cobelligérants aux magistrats nommés par le comte d'Artois; le régime des réquisitions cessera aussitôt. En vertu de cet acte, prennent fin les pouvoirs de M. d'Alopeus et de M. de Marquardt. Roger de Damas fut aussitôt prévenu à Nancy, en même temps qu'on lui envoyait, à la place du titre suranné de gouverneur, celui de commissaire extraordinaire du Roi dans la 4e division militaire (1) — c'était un titre analogue qu'avait

(1) Il fit à ce moment une proclamation aux habitants de la Meurthe, qui fut enregistrée dans les délibérations du Conseil municipal et affichée dans la ville. Ce jour-là M. Mique demanda l'autorisation de s'absenter — il allait trouver à Paris le comte d'Artois. M. Payot de Beaumont fut désigné pour le remplacer en son absence et M. d'Arbois remplaça à son tour

Digitized by Google

eu au début de l'année le baron de Colchen — il devait rétablir les autorités françaises dans la Meurthe et les Vosges, faire une inspection générale, prendre toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre. Damas transmit aussitôt le texte de ses instructions à d'Alopeus et Marquardt; ceux-ci prétendirent n'avoir reçu aucun avis de cette convention du 23 avril; ils restèrent encore en place jusqu'au 14 mai; ce jour-là les caisses publiques furent remises aux administrations françaises (1). Le 16 mai, d'Alopeus déclara : « Les fonctions que j'ai exercées ici depuis l'entrée des troupes alliées venant de cesser, je m'empresse de relever les fonctionnaires publics des engagements que je leur ai fait contracter envers les hautes puissances alliées (2). » Ces fonctionnaires cessaient d'être ceux des Russes et des Prussiens; ils redevenaient des fonctionnaires français (3).

M. de Beaumont comme procureur général. Sur la mission de Roger de Damas comme commissaire extraordinaire, voir Arch. nat. F⁷ 7027.

(1) Les puissances alliées avaient ainsi régi le département du 15 janvier au 16 mai, soit juste pendant quatre mois.

(2) Le 18 mai, M. de Nesselrode envoya à M. d'Alopeus, de Paris, au nom d'Alexandre Ier, le cordon de Saint-Alexandre Nevsky, avec une lettre de félicitations sur la manière dont il avait rempli sa tâche : « Sa Majesté a surtout appris avec plaisir que vous avez si bien réussi à vous concilier les dispositions des habitants des provinces dont l'administration vous avait été confiée dans des circonstances si difficiles. » Les habitants ne gardèrent pas de M. d'Alopeus un souvenir aussi agréable que le dit Nesselrode.

(3) M. d'Alopeus ne tarda pas à quitter Nancy. Le 15 décembre 1814 il envoya de Berlin à M. de Mique, préfet, au nom d'Alexandre Ier, une croix de Sainte-Anne, 2e classe, garnie de diamants, « avec l'expression de ma reconnaissance pour

Digitized by Google

Des modifications importantes allaient du reste être faites parmi eux. Un arrêté rappela à leur poste les fonctionnaires qui, au début de janvier, devant l'invasion des Alliés, s'étaient retirés dans l'intérieur. Aux termes de cet arrêté, M. de Fréville aurait dû revenir à Nancy comme préfet de la Meurthe; mais le comte d'Artois avait disposé de ce poste; pour récompenser M. Mique de l'hospitalité qu'il lui avait donnée à Nancy, il l'avait nommé préfet et lui avait donné le titre de : *de* Mique, le jour même (2 mai) où celui-ci lui présenta à Paris en son nom une adresse enthousiaste (1). M. de Mique entra en fonc-

---

l'assistance que vous avez bien voulu me donner dans l'exercice du poste difficile qui m'était confié chez vous ». Le baron de Chambrey, qui avait commandé la maréchaussée, reçut le même jour la même décoration.

(1) Monsieur répondit à cette allocution : « Je voudrais pouvoir vous peindre la satisfaction que j'éprouve en me retrouvant avec vous; j'ai été si heureux à Nancy ! j'ai promis d'y retourner; je voudrais que ce fût bientôt; ce serait une preuve que le Roi, mon frère, aurait moins besoin de moi. » Le 1er mai, le corps municipal avait aussi rédigé une adresse pour Louis XVIII et il chargea MM. de Bénaville, d'Arbois, Drouot et de Raynant de la porter au Roi, de concert avec M. Mique. Elle est conçue en ces termes : « Sire, la soumission et la fidélité des habitants de Lorraine pour leurs souverains sont consacrées par l'histoire. Nous nous sommes empressés d'en donner des preuves à S. A. R. Monsieur, votre auguste frère, et nous osons nous flatter que nous avons eu le bonheur d'être des premiers à exprimer notre amour pour la maison des Bourbons. Nous nous rappelons avec attendrissement le moment où Son Altesse entrant dans notre ville a rendu les devoirs de la piété filiale au tombeau de ses pères. Nous supplions Votre Majesté d'être convaincue des sentiments de respect, de soumission, de fidélité et d'amour dont sont pénétrés les habitants de votre bonne ville de Nancy pour les descendants de saint Louis, de Henri IV et du bon roi Stanislas,

Digitized by Google

tions le dimanche 22 mai (1), et ce fut un choix malheureux. Le nouveau préfet était d'intelligence étroite, rempli de préjugés réactionnaires. Ce que les Alliés avaient fait lui semblait bien fait. Il maintint la municipalité de Nancy telle que les Alliés l'avaient établie le 10 février, donnant simplement le titre de lieutenant général à Payot de Beaumont; en vain on réclamait autour de lui le rétablissement du titre de maire, le rétablissement de la municipalité telle qu'elle était constituée en 1813, avec adjonction, pour remplacer les défaillants, des hommes désignés par les assemblées cantonales; seule de toutes les villes de la France, Nancy n'était

---

surnommé à juste titre le Bienfaisant » Une indemnité de 2.400 francs fut votée le 2 mai pour les députés chargés de porter l'adresse au Roi. Le 17 mai, cette députation fut reçue par le Roi qui répondit à l'adresse : « J'agrée, Messieurs, les sentiments dont vous venez de me donner l'assurance. J'en ai eu des témoignages il y a trente ans (*Allusion au voyage qu'avait fait à Nancy le comte de Provence le 12 août 1783*). Mon frère en a eu de plus touchants encore lorsqu'il est entré dans vos murs. » La délégation fut présentée le même jour à la duchesse d'Angoulême et M. de Bénaville lut une adresse (Voir le texte, *Journal de la Lorraine* du 29 mai). Madame répondit : « Messieurs, j'agrée les sentiments que vous m'exprimez; j'aurai bien du plaisir à me trouver parmi vous. Je sais combien Monsieur a été satisfait de sa réception dans la ville de Nancy. » La délégation présenta au Roi deux requêtes, l'une pour l'établissement à Nancy d'une Académie « qui rendrait à cette ville, quoique sous un autre nom, son ancienne université, sa splendeur, son lustre », l'autre pour la conservation de sa fabrique de tabacs (cette fabrique de tabacs a été établie par la ferme générale, sous l'ancien régime; treize fabriques particulières lui ont succédé et ont occupé jusqu'à 2.000 ouvriers; la manufacture, rétablie depuis quatre ans, se trouvait dans l'état le plus prospère).

(1) Pinodier redevint conseiller de préfecture.

Digitized by Google

pas rentrée dans le droit commun à la fin de 1814. Mique demanda aussi le maintien de la maréchaussée de d'Alopeus; il recommandait tous les hommes de l'ancien régime. M. de Mique devait, par ses manières cassantes, empêcher la réconciliation de la Meurthe avec les Bourbons (1).

Avec la réinstallation de l'Administration française, les charges de la ville de Nancy n'avaient point encore pris fin. La ville et le département avaient dû loger et entretenir les troupes russes et prussiennes pénétrant en France; elle dut maintenant loger et entretenir la masse des troupes alliées qui restaient dans leurs foyers. Les réquisitions continuaient (2);

(1) Il fallut à la fin de l'année donner l'ordre à M. de Mique d'attribuer à Payot de Beaumont le titre de *maire par intérim* et de déléguer dans les fonctions d'adjoint deux membres de l'ancien Conseil municipal; il choisit, le 22 décembre, Crousse et Mandel (François). Toutes les autres personnes de la municipalité des Alliés durent cesser leurs fonctions. La nomination du nouveau Conseil municipal traîna tout le début de l'année 1815 et au moment où Napoléon entrait aux Tuileries, Nancy était sans conseil. Wallet-Merville qui prit le titre de préfet nomma, le 25 mars 1815, un conseil intérimaire. Beaucoup d'individus intriguèrent à la fin de 1814 pour entrer dans le Conseil et on trouve aux Archives nationales F^{1b}II, Meurthe 14, une série de demandes ou de recommandations. Le député baron Thiry veut comme maire de Nancy le comte de Montureux-Fiquelmont; de Mique penche vers Payot de Beaumont ou Drouot. Berr-Isaac-Berr veut faire partie de la nouvelle municipalité. Il a été du Conseil quinze ans; il a plaidé depuis quarante ans pour ses coreligionnaires; il se met en avant pour un principe. Il a été avant 1789 en relations avec le comte d'Artois (il oublie de dire qu'il a répudié ces souvenirs sous la Révolution). Des délations sont faites contre Mique : il est fils de failli; devenu riche, il n'a pas acquitté les dettes de son père; il emploie un régicide, etc...

(2) Au début de mai, le sous-préfet fit réquisition à la ville

Digitized by Google

seulement elles étaient faites désormais par les autorités françaises. Pendant tout le mois de juin, ce furent des passages continuels de troupes russes ou polonaises (1), non seulement des Polonais ayant servi Alexandre Ier, mais des Polonais ayant combattu pour Napoléon Ier et rentrant dans leurs foyers. Le 11 juin passèrent ainsi à Nancy des Polonais sous le commandement du comte Michel Sokolnicki (2); ils firent une démonstration un peu théâtrale sur le tombeau de Stanislas à Bonsecours; Sokolnicki prononça un emphatique discours, « un salut à l'ombre » du roi de Pologne; le préfet M. de Mique répondit

---

de Nancy de 1.000 hectolitres d'avoine et 110 hectolitres d'eau-de-vie; en sa séance du 6 mai, le Conseil municipal accepta la soumission du sieur Mouchy et d'Isaac Godfary pour la fourniture de l'avoine, à raison de 6 francs l'hectolitre, et des sieurs Gény et Lamoureux pour la fourniture de l'eau-de-vie, à raison de 87 francs l'hectolitre. Le 8 mai, le Conseil municipal prit un arrêté pour les logements.

(1) Le lieutenant de police Payot de Beaumont fit une proclamation bien maladroite pour engager les habitants de Nancy à bien recevoir les Alliés : « On doit se souvenir que ce sont ces mêmes hommes qui viennent, au prix de leurs fatigues et de leur sang, de vous procurer la paix et le bonheur après lesquels nous soupirions depuis si longtemps; c'est à eux que nous sommes redevables du plus grand et du plus signalé des bienfaits : le rétablissement du roi Louis XVIII sur le trône de ses pères; cette seule considération fait un devoir d'accueillir ces militaires avec bonté. »

(2) Il avait pris une grande part à l'insurrection de la Pologne de 1794 et fut détenu à Saint-Pétersbourg jusqu'à l'avènement de Paul Ier. Rendu à la liberté, il se mit au service de la France, commanda l'infanterie de la légion polonaise, combattit à Hohenlinden, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue. Il assista aux campagnes de 1805, 1807, à celle de Russie de 1812, combattit sous Paris en 1814. Rentré en son pays, il mourut d'une chute de cheval le 23 septembre 1814.

Digitized by Google

par un éloge de Louis le Désiré, digne petit-fils de Stanislas, et une table de marbre conserve encore à Bonsecours le souvenir de cette visite. Bientôt même le bruit courut que Sokolnicki avait emporté le squelette du roi de Pologne, et la municipalité de Nancy dut protester contre ce faux bruit (1). Puis séjournèrent à Nancy, les 15 et 16 juin, la 1re colonne russe, quartier général (2.000 hommes et 4.000 chevaux), les 17 et 18, la 3e colonne, cuirassiers et gardes à cheval (6.500 hommes, autant de chevaux), les 18 et 19, la 2e colonne, grenadiers (12.000 hommes, 3.500 chevaux), les 22 et 23, la 4e colonne, gardes prussiennes et badoises à pied et à cheval (11.000 hommes et 4.500 chevaux), les 25 et 26, la 5e colonne, troupes polonaises (6.000 hommes, 4.000 chevaux), les 26 et 27, la 6e colonne, garde impériale russe (9.000 hommes, 2.000 chevaux). A partir du 10 juillet (2) passèrent les soldats russes qui avaient été soignés dans les hôpitaux et qui se trouvaient assez forts pour faire le chemin (3). Il fallait loger toutes ces trou-

(1) Le 3 septembre, le Conseil municipal fit transférer les dépouilles mortelles de Stanislas du petit caveau dans le grand caveau où elles se trouvaient primitivement. Procès-verbal fut dressé de l'état du squelette et inséré au registre des délibérations. Quand des journaux, comme le *Moniteur*, la *Quotidienne*, reproduisirent à nouveau le faux bruit de l'enlèvement du corps de Stanislas, la municipalité refit, le 11 octobre, une protestation en due forme.

(2) M. de Mique fit encore le 4 juillet une circulaire sommant les habitants de bien recevoir les soldats.

(3) Ces troupes, qui auraient pu répandre la contagion, furent logées au quartier de l'Opéra. Le sieur Mouchy fit la soumission de les nourrir et un impôt extraordinaire au marc le franc des contributions personnelle et mobilière fut mis sur les habitants de la ville.

Digitized by Google

pes (1), leur procurer des vivres, et l'habitant de Nancy était à nouveau foulé. Il y eut entre les habitants et ces soldats étrangers des rixes qu'on cherchait à cacher; les plaintes contre les vexations des cosaques furent nombreuses; finalement, à la fin de juillet, le territoire de Nancy était débarrassé de troupes étrangères (2)... Un certain nombre de cosaques dormaient de leur dernier sommeil dans un enclos dans le quartier Sainte-Marie; le long de notre rue Sainte-Marie actuelle, se trouvait le « cimetière des Russes ».

Cependant, à la fin de juin, le commissaire extraordinaire Roger de Damas, après une visite minutieuse des deux départements de la Meurthe et des Vosges, était rentré à Paris, et il ne devait plus revenir dans nos régions. Le Roi avait nommé peu de temps auparavant (début de juin) commandant de la 4e division militaire le général de Pacthod (3),

(1) Comme on était à ce moment en été, quelques-unes de ces troupes bivouaquèrent dans la prairie de Tomblaine.

(2) Le comte d'Erberg, commandant les troupes russes, demeura à Nancy jusqu'au début de septembre; la municipalité décida, dans sa séance du 7 septembre, de lui offrir une tabatière en or, comme témoignage de sa reconnaissance pour le bon ordre qu'il avait su maintenir.

(3) Michel-Marie Pacthod était né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 14 janvier 1764; il entra au service de la France en 1792, fut chef de bataillon des volontaires du Mont-Blanc, et bientôt s'éleva aux premiers grades de l'armée. Il assista à la bataille de Friedland et fit la campagne d'Espagne (en 1808). Promu général de division, il fut blessé à Wagram; en 1813 il fut nommé comte de Bautzen. Il se distingua dans la campagne de France, notamment à Montereau. La seconde Restauration le nomma en 1818 inspecteur général de l'infanterie. Il mourut à Paris le 24 mars 1830.

Digitized by Google

qui vint s'installer au Palais du Gouvernement (1); puis, lentement, par petites bandes détachées, les soldats français étaient revenus. Deux régiments, le 4e d'infanterie, c'est-à-dire le régiment Monsieur (2), et le corps royal des chasseurs, prirent possession des casernes Sainte-Catherine et du Quartier-Neuf; un régiment de cavalerie s'installa au quartier Saint-Jean. Aucune réception ne leur fut faite; le *Journal de la Lorraine* ne dit pas un mot de leur arrivée. Il semble que M. de Mique redoutait presque leur présence (3); quel contraste avec ces journées d'octobre 1873, où, après une autre occupation prussienne, le clairon français retentit dans les rues et où la ville fit une réception enthousiaste au 26e de ligne!

III

Les étrangers sont ainsi partis; l'administration est réorganisée; les grands événements qui marquè-

(1) Le comte Alexandre d'Olonne, qui était au nom des Alliés commandant dans le département et dans la place de Nancy, annonça par un ordre du jour cette nomination le 9 juin.

(2) Le 1er était le régiment du Roi, le 2e celui de la Reine, le 3e le régiment *Dauphin*.

(3) Il y eut quelques rixes entre les cosaques qui partaient et les soldats français qui revenaient. Le lieutenant général russe Maierski raconte dans ses Mémoires en russe qu'après la prise de Paris, il passa par Nancy. Près de la ville il croisa un régiment français dont les hommes le couvrirent d'injures. Il fit semblant de ne pas comprendre, raconta sa mésaventure au maire qui, pour le consoler, le logea dans une famille royaliste où il but du champagne à la santé du Roi et du Tsar (Communication de M. Haumant, professeur à la Sorbonne).

Digitized by Google

rent à Nancy la seconde moitié de l'année, ce furent toute une série de cérémonies. D'abord des fêtes religieuses. Mgr d'Osmond — il reprenait la particule — était revenu, au milieu de mai, de son archevêché de Florence à Nancy, pour reprendre le gouvernement de son ancien diocèse et, dans ses mandements, il retrouvait en l'honneur de Louis XVIII à peu près les mêmes phrases qui avaient jadis servi pour Napoléon. Il présenta au pape Pie VII ses excuses d'avoir accepté de l'intrus l'archevêché de Florence, puis multiplia les *Te Deum* et les cérémonies expiatoires : dimanche 29 mai, *Te Deum* solennel pour l'heureux retour de S. M. Louis XVIII; mardi 31 mai, service pour le repos de l'âme du vertueux monarque Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII, leur auguste fils, de Mme Élisabeth de France; dimanche de la Trinité, 5 juin, procession solennelle à Notre-Dame de Bonsecours et l'évêque consacre la France à Marie, la glorieuse reine des cieux; 6 juin, messe solennelle en actions de grâces de l'heureux retour de S. S. Pie VII « dans la capitale du monde chrétien »; 15 août, jour de l'Assomption, autre procession à Bonsecours « pour remplir le vœu de Louis XIII ». Et bientôt les cérémonies de joie ou les cérémonies expiatoires se succèdent dans tous les villages du département, qui font insérer un compte rendu dans le *Journal de la Lorraine :* on célèbre des services pour le duc d'Enghien, pour Cadoudal. Les protestants et les israélites rivalisent avec les catholiques; le 26 mai, le grand *hallel* est récité à la synagogue en l'honneur de « l'heureux

Digitized by Google

retour de S. M. Louis XVIII ». Ce sont ensuite une série de fêtes en l'honneur de la paix du 30 mai. Elle est publiée le 7 juin, au son des cloches et au bruit du canon, par le corps municipal, qu'escortent la garde nationale, la compagnie de réserve et la gendarmerie royale et que précède une musique « guerrière » (*sic*). Le 15 août, on ne fête plus sans doute la « Saint-Napoléon »; ce saint est relégué dans le néant d'où il a été tiré; mais le 25 août on chôme la Saint-Louis et les réjouissances habituelles se succèdent (1) : son des cloches, salves d'artillerie, revue et parade sur la Place royale, — la Place Napoléon (*Stanislas*) a repris son ancien nom (2), — dîner à

(1) Le programme de la fête du 25 août 1814 fut approuvé par le Conseil municipal, dans sa séance du 19 août.

(2) C'est dans sa séance du 2 mai 1814 que le Conseil municipal s'occupa du nom des places et des rues : il voulait, disait-il, « effacer toutes les traces du délire et de la fureur qui, après s'être montrés pendant un trop long interrègne, au milieu d'un amas de ruines et d'un bouleversement général, restaient encore affichés jusque dans les rues et sur les places de cette ville ». Il rendit d'abord aux places et rues les noms sous lesquels elles étaient désignées avant 1792 ; il décida que la petite place de Grève (*de Dombasle*) s'appellera désormais place de l'Université; la place où existait l'hôtel de Loewenstein (*La Fayette*), place Mique; le cours de la Liberté (*Léopold*), cours Stainville; la rue de l'Évêque (*Girardet*), rue Monsieur. « Sur la place Mique sera érigé un monument sur lequel un bas-relief représentera l'heureuse arrivée de S. A. R. Monsieur à Bonsecours et le corps municipal, présidé par M. Mique, recevant ce prince et lui exprimant les sentiments de la cité avec une inscription analogue à la circonstance. » Ampliation de cette délibération fut adressée à Monsieur. Comme Mique s'opposa à ce que, de son vivant, son nom fût donné à une place, la place qu'on lui voulait consacrer fut nommée place de Vioménil. Vioménil, dont l'hôtel avait été aussi sacrifié

Digitized by Google

l'hôtel-de-ville, illumination, bal offert par le préfet M. de Mique dans les salons de l'hôtel-de-ville. A midi on a inauguré la statue commandée au sculpteur Labroise en 1808 pour être dressée sur le socle qui jadis portait l'image de Louis XV. Au début elle devait représenter le Génie de la France couronnant les aigles impériales; elle représente maintenant le Génie de la France couronnant les chiffres entrelacés de Louis XV et de Stanislas sur la place : un monument peut être interprété de diverses façons. Puis ce sont encore d'autres fêtes pour la réception du fils du comte d'Artois, le duc de Berry (1). Il arrive à Nancy le vendredi 30 septembre à 4 heures du soir par la Porte neuve (*Désilles*) (2); il gagne directement la cathédrale où Mgr d'Osmond le reçoit à la tête de son clergé; il va de là à la préfecture, où ses appartements sont préparés, et il assiste au théâtre à un banquet de 200 couverts; toutes les loges sont occupées par des dames vêtues de blanc qui le regardent manger. Des toasts nombreux sont prononcés, et, après le repas, Son Altesse Royale, sur le balcon de l'hôtel-de-ville, donne le signal du feu d'artifice,

---

pour la formation de la place, s'était exilé sous la Révolution. A la seconde Restauration, Louis XVIII lui conférera le bâton de maréchal.

(1) Le programme est arrêté par la municipalité dès le 31 août : le même devait servir pour le comte d'Artois dont l'arrivée était annoncée après celle du duc de Berry.

(2) Le corps municipal avait député près de lui à Metz MM. Mandel le jeune, Trousset, receveur-trésorier, de Ravinel, officier de la garde nationale, chargés de le prier d'accepter un banquet.

Digitized by Google

puis fait une apparition au bal. Le lendemain 1er octobre, dans la plaine de Tomblaine, il passe la revue de la garnison de Nancy et des garnisons voisines; il distribue des croix de Saint-Louis et des croix de la Légion d'honneur (M. le préfet de Mique, le lieutenant de police Payot de Beaumont reçoivent ce dernier ordre); l'évêque bénit le drapeau qui fut remis au 4e régiment d'infanterie. Après les exercices militaires, le duc revint déjeuner en ville chez le général Pacthod, puis partit à midi et demie pour Lunéville et Strasbourg. Les comptes rendus officiels vantent la prestance et la bonne grâce du duc; en réalité, par sa brusquerie, ses colères violentes, il avait produit une très mauvaise impression (1), et il fallut que son père, le comte d'Artois, dans le voyage qu'il fit peu après à Nancy, s'efforçât de la corriger (1). Monsieur (2) fit son entrée dans la ville le 2 novembre à midi, arrivant de Lunéville (2). A Bonsecours atten-

(1) A Metz on tenait les propos suivants : « Le duc a été d'une violence extrême; il a arraché les épaulettes à un officier, la croix de Saint-Louis à un autre; il a tenu des discours outrageants aux élèves de l'école d'artillerie et du génie. » On l'accusait même de s'enivrer, alors que Vaublanc, à ce moment préfet de la Moselle, affirme qu'il ne buvait que de l'eau (*Mémoires*. Collection Barrère, t. XIII, p. 447). De Nancy, le duc de Berry se rendit en Alsace. Le préfet Adrien Lezay-Marnésia vint au-devant de lui. Mais les chevaux de sa voiture, effrayés par la mousqueterie, s'emballèrent; le préfet fut grièvement blessé et, ramené à Strasbourg, expira le 9 octobre. Le duc de Berry se montra très insensible devant ce grand malheur.

(2) Il quitta Paris presque aussitôt après la rentrée du duc de Berry. Il se rendit à Lyon et à Marseille pour revenir par la Savoie, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine.

Digitized by Google

daient le maire, le préfet, toutes les autorités (1); on rappela naturellement cette journée du 19 mars où, de Vesoul, le comte d'Artois était venu en notre ville pour observer les événements; ses vœux avaient été comblés puisque son frère était roi et lui-même dauphin, dauphin un peu mûr, mais de glorieuses destinées semblaient prédites à ses fils. Monsieur fit ses dévotions dans l'église, monta à cheval, traversa l'arc de triomphe élevé au faubourg, puis caracola dans la rue Saint-Dizier magnifiquement décorée. Sur la Place royale il passa en revue les troupes, puis descendit à l'hôtel de la préfecture, où cinquante demoiselles vêtues de blanc élevèrent au-dessus de sa tête des couronnes de myrtes et de lauriers, formant une voûte sous laquelle il passa en ses appartements. Son Altesse dîna au théâtre — le banquet était offert par la garnison et la garde nationale — et, après le toast qui lui fut porté, tous les officiers tirèrent leurs épées qu'ils croisèrent en signe d'approbation et de dévouement (2). Le lendemain, après avoir assisté à la messe à la cathédrale, le comte d'Artois se rendit à la revue, dans la plaine de Tomblaine, se montra affable

(1) MM. Mandel le jeune, Jacob et Raynant avaient été envoyés le 31 octobre au-devant du comte d'Artois à Lunéville.

(2) Le comte de Vaublanc, présent au banquet, écrit : « A ce festin militaire se déploya le plus grand enthousiasme. Les cris ordinaires, les épées tirées et croisées qui ne devaient plus servir, selon le nouveau serment, que pour la cause des Bourbons, c'était, j'en suis persuadé, l'effet d'un sentiment loyal dans le moment où il se montrait. » (*Mémoires*, p. 444.) **Cf.** ***infra.***

Digitized by Google

envers tous, écouta avec patience un très long discours de Mique, puis assista au serment que prononcèrent individuellement les principaux fonctionnaires. Dans l'après-midi, il visita les hôpitaux : hôpitaux Saint-Stanislas et Saint-Charles, hôpital militaire, hôpital Saint-Julien; il distribua des décorations (M. de Mique fut nommé officier de la Légion d'honneur), reçut les dames de la Halle, alla dîner une seconde fois au théâtre — le banquet était offert par la municipalité — puis feu d'artifice et bal. Quand le comte d'Artois quitta Nancy pour Toul, le 4 novembre à 10 heures du matin, il put croire que la dynastie des Bourbons était aimée dans la ville de Nancy, qu'elle n'y comptait que des partisans chaleureux (1).

Dans l'intervalle de ces fêtes, Nancy semblait un calme chef-lieu de département; les faits qui en marquent la vie, ce sont ceux que ramène le cours régulier de l'année. C'est, le 18 août, la séance publique de la Société des sciences et lettres de Nancy, notre Académie de Stanislas. Les lectures sont très nombreuses : est prononcé, entre autres, l'éloge du bibliothécaire Fachot, récemment décédé (2). Lamoureux aîné, dans une apostrophe aux prisonniers espagnols, rappelle que toujours la bibliothèque a été pour eux

(1) La municipalité dut payer 23.645f 30 pour les fêtes offertes au duc de Berry; elle vota 10.800 francs pour la fête offerte au comte d'Artois.

(2) Le Conseil municipal l'avait remplacé le 22 juin par M. Hubert Lesoing, né à Nancy, autrefois premier vicaire de la paroisse Notre-Dame, église cathédrale.

Digitized by Google

un asile ouvert, de même qu'ils ont pu s'instruire aux cours de la Faculté des lettres; et tous les orateurs encensent les Bourbons. C'est, le 1er septembre, la distribution des prix du lycée — les vacances ont été avancées depuis — ici encore éloge des Bourbons : ces jeunes gens qu'on couronne ne seront pas, comme leurs aînés, fauchés par la guerre. C'est la réouverture de la saison théâtrale. Elle est dirigée par la dame Herbelot, et la recette est assez fructueuse, sans qu'elle le soit autant qu'au début de l'année, alors que les officiers russes fréquentaient le spectacle (1); la salle n'est bondée que le soir où Mlle Duchesnois, « première artiste » du Théâtre-Français, joua *Phèdre* (mercredi 14 septembre). Et dans ce même théâtre on chante bien souvent des couplets en faveur des Bourbons, et l'air de *Vive Henri IV* remplace celui de : *Où peut-on être mieux* (2). Puis

(1) On voyait au théâtre non seulement les officiers alliés qui étaient de passage, mais encore ceux qui sont restés à Nancy et « qui ont remplacé au quadruple la faible garnison qu'on pouvait avoir en temps ordinaire ». Aussi, le 21 avril 1815, le Conseil municipal repoussa une demande de réduction sur son loyer, que la dame Herbelot lui avait adressée.

(2) A un certain moment, Charles-Guilbert de Pixerécourt, comme procureur fondé des auteurs dramatiques, voulut faire saisir la recette du spectacle; mais le lieutenant de police le débouta de sa demande, le 12 novembre 1814. Par décision du ministre de l'Intérieur en date du 7 juillet 1814, la direction des théâtres de Nancy et de Metz devait être donnée la saison suivante et pour trois ans à Jules Serrand, ancien acteur et ancien régisseur du théâtre de Nancy; en cette dernière qualité, « il s'était particulièrement rendu recommandable par le soin et le succès avec lesquels il dirigeait les divertissements, marches, évolutions dans les mélodrames et pièces à grands spectacles. Son épouse était extrêmement agréable dans l'emploi des soubrettes ».

Digitized by Google

ce fut, le 15 octobre, l'ouverture du Conseil général de la Meurthe. Le préfet, s'adressant « aux Solons modernes du département », exalte Louis XVIII et les conseillers demandent l'allégement des charges pesant sur le département à la suite de l'invasion; ils réclament le transfert à Nancy de l'École de droit qui se trouvait à Coblence, la création d'un sixième arrondissement en faveur de Pont-à-Mousson, injustement sacrifié, le rétablissement des corporations, la défense d'établir dans le département aucune usine à feu nouvelle sans permission spéciale; et à leurs séances retentit le cri de : Vivent les Bourbons ! Le Conseil général vote une adresse au Roi (1) et le Conseil d'arrondissement de Nancy fait de même parvenir au Roi les témoignages de son amour et de son dévouement. Les magistrats qui composent la « cour royale » rivalisent de zèle avec les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement; le

(1) Le 29 novembre, la députation du Conseil général de la Meurthe fut admise auprès du Roi. Elle était composée de M. Schmits, président du Conseil général, de Jankowitz, secrétaire, du comte de Montureux-Fiquelmont, du baron Rolland de Malleloi et d'Olry. S'étaient adjoints à la députation le prince de Poix, capitaine des gardes du corps du Roi; le maréchal comte Gouvion de Saint-Cyr, le comte Gouvion et le comte Klein, le baron Thiry et Grivaux, membres de la Chambre des Députés, le comte Charles d'Ourches, le colonel Christophe, le comte de Brunet, officier des gardes du corps, et le maréchal de camp Duverger. Louis XVIII répondit à l'adresse : « Je suis très sensible à l'expression des sentiments du Conseil général du département de la Meurthe. Il a déjà manifesté les mêmes sentiments dans des occasions très difficiles. Mon frère en a recueilli de nouveaux témoignages; et moi je n'oublierai jamais l'accueil que j'y ai reçu il y a trente ans. »

Digitized by Google

recteur M. Riegel fait distribuer aux élèves du lycée des écrits de sa composition en l'honneur du Roi; et l'année 1814 va se terminer par une cérémonie patriotique. Le lundi 26 décembre, eut lieu la bénédiction des étendards destinés aux corps de cavalerie qui étaient stationnés dans la 4e division militaire, à savoir les deux régiments de carabiniers de Monsieur, les deux régiments de carabiniers Berry, le 5e cuirassiers Berry, le 6e et le 10e dragons. Des détachements de ces corps se rendirent à la cathédrale (1), et là, en présence du commandant de la division, le comte de Pacthod, l'évêque, Mgr d'Osmond, prononça un discours « analogue aux circonstances » et bénit les étendards que tenait le colonel de chaque régiment; Mme de Mique, la femme du préfet, y attacha les cravates. A la sortie de l'église, les colonels portaient eux-mêmes les drapeaux, et quand le cortège arriva Place royale, où étaient massés les cavaliers, le comte Pacthod lui-même, en regardant ces emblèmes blancs, célébra « le plus grand comme le meilleur des rois »; il passa ensuite sur le front des fantassins — chasseurs de France et régiment de Monsieur, de la garnison de Nancy, — alignés sur la place de la Carrière; enfin toutes les troupes défilèrent devant leur chef (2).

---

(1) Ils avaient pris les étendards nouveaux au palais du Gouvernement : ces étendards étaient renfermés dans leurs fourreaux.

(2) A 5 heures du soir, Pacthod offrit aux officiers un banquet de 200 couverts à l'hôtel-de-ville; des couplets y furent chantés en l'honneur de la famille royale. De Mique écrit au

Digitized by Google

Celui qui ne lit que la relation de ces démonstrations officielles pourrait croire que la ville de Nancy était entièrement gagnée à la cause des Bourbons. Mais, si l'on y regarde d'un peu plus près, l'impression se modifie. Même, dans leurs actes officiels, les corps constitués font des réserves significatives. Le Conseil général, dont les membres avaient été désignés par Napoléon, demande au Gouvernement d'annuler la législation étrangère qui pèse encore sur le département : c'était se déclarer contre M. de Mique qui maintient le corps municipal nommé par d'Alopeus; dans son adresse, il insiste sur la charte : « Vous savez, Sire, que la puissance s'affermit en se bornant, et que le premier besoin des rois est d'assurer le bonheur des peuples. » M. de Mique ne veut pas désigner de nouvelle municipalité de Nancy, et il écrit en substance au ministre de l'Intérieur le 22 décembre : « Nancy est une ville assez difficile à conduire, d'autant qu'elle conserve dans son sein beaucoup de piliers du dernier gouvernement qui ne seraient que trop disposés à remuer s'ils n'étaient comprimés; il n'y a que le temps qui les peut ramener (1). » Et ses rapports désignent sans cesse la population comme *mauvaise*. Le peuple, qui a été très heureux de la paix, est mécontent des impôts dont le fardeau l'accable; on lui a promis l'abolition des droits réunis et les Bourbons continuent de les

ministre de l'Intérieur le lendemain 27 décembre : « Cette cérémonie touchante rappelait les beaux temps de la chevalerie et des mœurs véritablement françaises. » (Arch. nat. F^{7} 6600.)

(1) Arch. nat. F^{1b} II, Meurthe, 14.

Digitized by Google

lever ; quelques employés subalternes déploient même, pour les percevoir, un grand zèle; ceux des tabacs surtout sont impitoyables. Le nouveau gouvernement, pour faire fleurir la religion, multiplie les processions : il interdit de travailler les dimanches (1); il a comme un relent de sacristie. La municipalité de Nancy rétablit les frères des écoles chrétiennes (2); des menaces sont adressées aux détenteurs des biens nationaux : aussi le peuple est-il fort mécontent. La bourgeoisie elle-même voit avec regret toutes ces manifestations extérieures un peu puériles. On a compté beaucoup sur elle; elle résiste. Le Gouvernement a ouvert une souscription pour le rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf à Paris; malgré tous les appels du *Journal de la Lorraine*, elle ne produit aucun résultat. En 1813, les membres du collège électoral du département avaient fait une autre souscription pour élever un mausolée à leur ancien président Duroc, duc de Frioul, tué à l'ennemi; elle a produit 2.420 francs. On propose d'employer cette somme à la statue de Henri IV; et quelques-uns des souscripteurs osent retirer leur offrande. Et voici que reviennent à Nancy ces fonctionnaires qui avaient été employés dans les départements lointains, sur le Weser, sur l'Elbe, sur le Pô et le Tibre, employés des Finances, de la

(1) L'ordonnance du directeur général de la police sur la célébration du dimanche (7 juin) et la charte constitutionnelle de la même date furent promulguées et affichées en même temps à Nancy (18 juin).

(2) Délibérations des 23 et 30 juillet.

Digitized by Google

Justice, de l'Administration; ils réclament au Gouvernement une place qui leur permette de vivre. Voici encore qu'en France les régiments d'infanterie sont réduits à 90, ceux de cavalerie à 56, ceux d'artillerie et du génie en proportion. Les officiers en surnombre sont renvoyés; ils sont mis à la demi-solde avec un certain droit de reprendre place dans l'armée au fur et à mesure des vacances. Mais dans cette armée nouvelle leur sont préférés ceux qui ont été à Coblence, ceux qui ont lutté contre la France, alors qu'eux, à Iéna, à Wagram, à la Moskowa se couvraient de gloire, alors qu'eux ont défendu la patrie envahie. Demi-soldes et employés évincés remplissent de leur oisiveté et de leurs revendications les cafés de la ville. L'armée elle-même, l'armée active, est hostile au Gouvernement. Lorsque, le 2 novembre, eut été terminé au théâtre le banquet militaire offert au comte d'Artois, après le départ du prince « quelques personnes se glissèrent dans la salle où un grand nombre de militaires étaient encore à table : elles entendirent alors des discours bien différents de ceux qui avaient frappé les oreilles du Roi » (1). Les soldats regrettaient l'*autre*, ne parlaient que de l'autre. Les régiments de Nancy sont considérés comme *mau-*

(1) VAUBLANC, *Mémoires*, p. 444. Le préfet de Metz était venu à Nancy et assista à ce repas. Les élèves de l'école d'artillerie et du génie avaient donné, lors du passage du duc de Berry à Metz, les signes d'un grand mécontentement; « ils balançaient pour ôter leurs chapeaux; le duc observa même des gestes contraires à la plus simple bienséance ». Lors de la réception du duc, « plusieurs élèves prononcèrent, dans le premier salon, des phrases très inconvenantes ».

Digitized by Google

vais; M. de Mique les dénonce. La gendarmerie revenue a refusé pendant longtemps de reprendre la cocarde blanche et le préfet regrette la maréchaussée. Et un beau matin, le jeudi 23 mars 1815, un bruit se répand à Nancy comme une traînée de poudre : Il est aux Tuileries! Comment la nouvelle s'est-elle répandue? On ne l'a jamais su; certainement au bout d'une heure, toute la ville la connaît. Les habitants sont dans la rue, s'embrassent; les cocardes tricolores, qu'on a gardées avec soin, apparaissent aux chapeaux, et sur la Place Stanislas, à la fenêtre centrale de la préfecture, est hissé le drapeau bleu, blanc et rouge : c'était le drapeau de l'ancienne compagnie de réserve, caché à la préfecture même pendant la première Restauration (1); par-dessus les têtes des habitants de Nancy, accourus en foule, flottaient au vent les trois glorieuses couleurs.

(1) Sans doute par Wallet-Merville. Après la réorganisation de l'Administration française, il était revenu à Nancy et avait repris son poste de secrétaire général.

Digitized by Google

APPENDICE

Dans les Mémoires du baron de Müffling, général de brigade, quartier-maître à l'état-major de Blücher, dont le général de division de Gneisenau était le chef, on trouve un curieux passage sur le séjour de Blücher à Nancy. M. le lieutenant Mauguin (1) a attiré notre attention sur ces Mémoires, parus à Berlin en 1851 sous le titre : *Aus meinem Leben*. Nous publions ici une traduction que M. le lieutenant Mauguin a bien voulu faire de ce passage qui se trouve à la page 97 de l'original.

LE MARÉCHAL BLUCHER A NANCY EN 1814

« Nancy fut la première des bonnes villes de France dans laquelle nous entrâmes. Gneisenau estima que cette entrée devait avoir lieu avec une certaine pompe, et que le maréchal devait profiter de l'occasion pour faire connaître son programme à toute la France : le journal de Nancy servirait en l'occurrence. Le maréchal y consentit.

« Le 16 janvier, lorsque l'avant-garde de Sacken eut pénétré dans la ville, le colonel comte Nostitz fut envoyé à l'avance, pour prévenir le maire qu'il aurait à accueillir solennellement le maréchal par une harangue, et de plus, en cette ancienne cité germanique (*sic*), par une harangue en langue allemande, dont il remettrait le brouillon.

(1) Au début de la présente guerre, M. le lieutenant Mauguin a été grièvement blessé; il a été promu capitaine, nommé chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre.

Digitized by Google

« Le comte Nostitz revint avec le brouillon dans la nuit. Gneisenau composa la réponse que le maréchal approuva bien, mais qu'il affirma ne pouvoir apprendre par cœur en route. Je fus alors constitué souffleur, et montai en voiture avec lui, afin de lui faire étudier le discours.

« Anxieux, le maire avait déjà réuni les notables de la ville dans une salle, lorsque le maréchal, entouré de sa suite nombreuse, entra, et écouta avec bienveillance les paroles alambiquées du maire.

« D'une part, il n'était pas possible de méconnaître la crainte qu'inspirait Napoléon, lui qui, au premier mot prononcé trop fort, pouvait ordonner une fusillade; d'autre part, nos dignes cosaques en imposaient avec leurs longues lances acérées placées sous le bras, montrant nettement qu'ils saisissaient toute l'importance de leur rôle dans l'histoire.

« Mais, comme les figures s'éclairèrent, lorsque le maréchal se prononça, avec sa rudesse de soldat, contre les « rats des caves » (1) (sobriquet des fonctionnaires qui ont à contrôler les caves), et déclara les « droits réunis » (1) supprimés !

« Le discours fut imprimé et répandu dans toute la France par les voitures de poste que nous fîmes partir dans toutes les directions.

« Le maire avait remis, portée par un homme, une clef ancienne, comme clef de la ville. Elle fut envoyée, par un courrier spécial, aux souverains, en attendant que les clefs de toutes les autres « bonnes villes » (2) le fussent également.

« On fit comprendre à la ville qu'elle devait témoigner sa reconnaissance en fêtant le maréchal par un banquet.

« Elle s'y soumit; le maréchal but à la prospérité de la bonne ville, et tout allait pour le mieux, — les sténogra-

---

(1) En français dans le texte.

(2) En français.

Digitized by Google

phes avaient fort à faire, — lorsque le général Sacken se leva :

« Je vous prie, Messieurs, de vider avec moi votre verre « à la santé de la France, à la paix et à l'amitié de ce beau « pays avec tous les peuples de l'Europe, qui lui tendent « amicalement la main, et attendent qu'elle la leur serre « dignement — les mains françaises s'élevèrent; — nous « sommes venus pour vous apporter le bonheur et la liberté, mais vous saisirez vous-mêmes que ce n'est possible qu'à « une condition : la ruine et la mort du tyran, qui a été « trop longtemps déjà le fléau du peuple français et le « tourment de l'Europe. »

« Les mains s'étaient peu à peu abaissées de nouveau. Les visages s'allongèrent et pâlirent. Nous autres soldats, nous vidâmes nos verres avec le général Sacken, et fûmes trop discrets pour attendre davantage de nos hôtes que des regards baissés à terre et de vagues soupirs. »

Digitized by Google

UNE APPLICATION NÉCESSAIRE

DES

THÉORIES RÉGIONALISTES

POUR

L'ORGANISATION PROCHAINE DES PAYS RECONQUIS

Par M. Ch. GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Article supprimé par la Censure.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Digitized by Google

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Le concours est ouvert pour 1916.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est

Digitized by Google

destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1919.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1918.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1916.

Digitized by Google

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1916.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1916.

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries

Digitized by Google

régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1916.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

Il est ouvert pour 1916.

14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

Digitized by Google

15° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par Mme Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

17° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année*, un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, a été décerné pour la première fois en décembre 1915.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1915 ET 1916

I

PRIX LITTÉRAIRES

Par décision prise à la séance du 18 décembre 1914 et en raison de l'état de guerre, l'Académie a ajourné les concours.

L'Académie décernera dans sa séance publique de décembre, en 1916, les prix suivants :

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Jeanne Bourgon, de 1.500 francs, pour doter une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

4° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

Digitized by Google

5° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

6° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, pour récompenser le serviteur ou la servante de sa fidélité et de ses soins dévoués à ses maîtres.

7° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, pour récompenser des actes de vertu, en faveur des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

8° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser des actes de dévouement chez des enfants âgés de moins de vingt et un ans.

9° Prix Cardin-Roussel, de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

10° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser le dévouement d'un infirmier militaire de la garnison de Nancy.

11° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

12° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un ouvrier (ou ouvrière), titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille ou même envers des étrangers.

13° Prix Charles Bour, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

14° Prix Clotilde Humbert, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

Digitized by Google

15° Prix Nicolas Humbert, de 200 francs, pour récompenser un homme veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

16° Prix Prosper Simonin, de 150 francs, pour récompenser le dévouement familial.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé, avant le 1er juin 1916, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, à Nancy.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1914

Voir l'année 1915-1916.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1914-1915

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (80, rue Laurendeau).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (au Musée).

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (au Musée).

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (44, quai Carnot).

BEAUVAIS. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société linnéenne (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture.

Bourg. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.

Brest. — Société académique.

Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

Caen. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

Caen. — Société des beaux-arts.

Caen. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Cambrai. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

Carcassonne. — Société des arts et sciences.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Palais de justice).

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Digitized by Google

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture (à l'Hôtel de ville).

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique (Musée communal).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine (11, Grande-Rue).

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (13, boulevard René-Levasseur, 2e étage).

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin (au Musée national Adrien Dubouché).

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Palais des Arts).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (12, rue Alphonse-Fochier).

MÂCON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

Digitized by Google

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Paradis).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais (4, rue de Michel-de-L'Hospital).

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture (24, rue de Strasbourg).

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain (Palais ducal, Grande-Rue).

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie (15, rue Gilbert).

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France (1, place Thiers).

NANCY. — Société de géographie de l'Est (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société de médecine (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société des sciences (4, rue Chanzy).

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1, rue Suffren).

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

Digitized by Google

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (96, rue Bannier).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (2, square de Luynes, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société héraldique de France (5, rue Mornay, 4e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (rue des Grandes-Écoles).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue du Marché).

Digitized by Google

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (42 *bis*, Grande-Place).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (46, rue Madier-de-Montjau).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique (4, rue des Vierges).

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (2, rue des Réservoirs).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

Digitized by Google

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

BRUXELLES. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols, Université libre, salle 27).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (122, boulevard Saint-Michel).

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle (au Muséum d'histoire naturelle).

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences (Spaarne, 17).

KIEW. — Société des naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (Salle Tissot, Palais de Rumine).

LÉOPOL (Galicie). — Kwartalnik historyczny (56, rue Syxtuska).

LIÉGE. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

LIÉGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (2, rue Bonne-Fortune).

Digitized by Google

LIÉGE. — Société géologique de Belgique (25, rue Nysten).

LONDRES. — Geological Society (Burlington House, W.).

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst (Gesellenhaus, Casino-Strasse).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle (25, rue de l'Évêché).

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (6ª Del Cyprès, nº 176).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (22, avenue d'Havré).

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes, à l'Université.

MULHOUSE. — Société industrielle.

NAMUR. — Société archéologique (Musée archéologique).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77th. Street and Central Park, West).

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei (Palazzo della Cancellaria).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences (3817, Olive Street).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

Digitized by Google

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (10, place Gutenberg).

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

VARSOVIE. — Towarzystwa Nankowego Warszawskiego (Société scientifique de Varsovie) (8, rue Kaliksta).

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United States Geological Survey (Government printing office).

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

Digitized by Google

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [21, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (30, rue Belgrand, 20e).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX-EN-PROVENCE. — Annales des Facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).

BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.

LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.

PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.

REMIREMONT. — Bibliothèque de la ville.

TOUL. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.

METZ. — Bibliothèque de la ville.

STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1916 (A)

BUREAU

Président : M. Ch. Dessez.
Vice-Président : M. le lieutenant-colonel Le Joindre.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. E. Ambroise.
Secrétaire annuel : M. E. Chatelain.

I

MEMBRES TITULAIRES

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 13, rue de Lorraine, Nancy.

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

1884. 2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain de Maidy (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat (Associé le 8 janvier 1892), 3, rue d'Essey (Val-au-Mont), à Malzéville, près Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

Digitized by Google

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1904. 2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1909. 19 Mars. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé du 28 juin 1900), 4, rue des Jardiniers, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

Digitized by Google

1910. 21 Oct. M. DE LARDEMELLE (le Général de brigade Marie-Georges), du cadre de réserve (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. MICHON (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. SCHAUDEL (Louis), Receveur principal des Douanes (Associé du 6 décembre 1907), 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1912. 2 Févr. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

Id. M. PROUVÉ (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Associé du 20 juillet 1906), 6, avenue de la Garenne, Nancy.

29 Mars. M. CHATELAIN (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

1913. 24 Janv. M. BEAUPRÉ (le Comte Jules), Membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy.

Id. M. SADOUL (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. ESTÈVE (Edmond), Professeur adjoint de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 29 mars 1912), 5, rue de Lorraine, Nancy.

Digitized by Google

1913. 7 Mars. M. Souriau (Paul), Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

1914. 9 Janv. M. Binet (Édouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 36, rue Grandville, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

Digitized by Google

II

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Févr. M. **Mézières** (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1865. 16 Juin. M. **Arnault de La Ménardière** (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1872. 12 Avril. M. **Adam** (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

1878. 15 Nov. M. **Debidour** (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Pierre-Nicole, Paris (5e), et Au Pommier, à Saint-Front-la-Rivière (Dordogne).

1882. 4 Août. M. **Ballot-Beaupré** (Alexis), Premier Président honoraire de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. **Pfister** (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 10, rue Leneveux, Paris (14e).

1889. 5 Juill. M. **Barthélemy** (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 6 Mai. M. **Thoulet** (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, 9, rue de Guise, Nancy.

Digitized by Google

1892. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

15 Juill. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Titulaire du 3 juin 1898 au 10 janvier 1913), 64, rue Charles III, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1867. 29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 73, rue de Toul, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

1874. 18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1883. 15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 5, terrasse de la Pépinière, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1886 19 Mars. M. Tisserant (Hippolyte), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, à Saint-Dié.

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), du cadre de réserve, 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

Digitized by Google

1893. 7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 44, rue de Toul, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 7, rue du Pont-Mouja, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

Digitized by Google

1905. 3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 8, rue de la Louvière, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 48, rue Hermite, Nancy.

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

Id. M. Bonnard (l'abbé Fourier), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. d'Ollone (Henri-Marie-Gustave), Colonel au 137e de ligne, 46, rue Hamelin, Paris (16e).

Digitized by Google

1912. 19 Avril. M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 44, rue de Cronstadt, Nancy.

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 3, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, à Villemonble (Seine).

6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. Couderc de Fonlongue (Georges), Capitaine en retraite, 6, rue du Manège, Nancy.

Id. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

Id. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École nationale des Eaux et Forêts, 21, rue des Bégonias, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 9 Janv. M. Hottenger (Georges), ancien Notaire, 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

6 Mars. M. Bohème (Charles), Professeur de philosophie au Lycée de Nancy, 12, rue d'Alliance, Nancy.

Digitized by Google

1914. 20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 35, rue Martelot, Bar-le-Duc (Meuse).

17 Juill. M. Bertin (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Directeur du Génie maritime et des Constructions navales au ministère de la Guerre, 8, rue Garancière, Paris (6e).

2°

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

6 Août. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 5 *bis*, rue de Constantine, Paris (7e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 6 *bis*, rue Campagne-Première, Paris (14e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 6, Rond-Point de Longchamp, Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française. Résident général au Maroc, à Rabat.

Digitized by Google

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, à Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

1907. 15 Févr. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), à la Trappe d'Accy, par Pagney (Jura).

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, à Villemonble (Seine).

1912. 2 Févr. M. Adam (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 41, boulevard Henri IV, Paris (4e).

7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des Marches de l'Est, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

Digitized by Google

1915. 30 Avr. M. Bureau (Paul), Professeur à l'Ecole des Hautes Études sociales et à la Faculté de Droit libre, 83, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

Id. M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas (îles Canaries).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Discours prononcé, le 23 janvier 1915, aux obsèques de M. Alexandre de Roche du Teilloy, par M. Dessez, président 1

Compte rendu de l'exercice 1914-1915, par M. Chatelain, secrétaire annuel VIII

Mémoires dont la Société a voté l'impression

Essai de restitution de quelques inscriptions versifiées, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire . . . 1

La science sociale et le congrès tenu à Nancy les 25-28 juin 1914. — Communication faite à l'Académie de Stanislas les 3 et 17 juillet 1914, par M. Georges Hottenger, associé-correspondant 16

Une infante d'Espagne à la Cour de Lorraine en 1599, par M. Émile Duvernoy, membre titulaire 66

Les Livres diplomatiques de la guerre, par M. Georges Pariset, membre titulaire 86

Les origines du christianisme dans la première Belgique (IIIe-Ve siècle), par M. Robert Parisot, membre titulaire 113

Nancy en 1814, par M. Chr. Pfister, professeur à la Sorbonne, ancien membre titulaire 147

Une application nécessaire des théories régionalistes pour l'organisation prochaine des pays reconquis, par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel 215

Digitized by Google

Pages

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 216

Concours de 1915 et 1916 223

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1914. 226

Liste alphabétique des sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1914-1915 227

Publications périodiques adressées à l'Académie. 235

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 237

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 238

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — AOUT 1916

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073495705

Digitized by Google